

**Dix-septième session**

La Haye, 5-12 décembre 2018

Rapport sur l'exécution des programmes et sur les activités de la Cour pénale internationale pour l'année 2017*

Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes	2
	A. Grand programme I – Branche judiciaire	2
	B. Grand programme II – Bureau du Procureur	9
	C. Grand programme III – Greffe.....	15
	D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	35
	E. Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	37
	F. Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant.....	39
	G. Grand programme VII-6 - Bureau de l'audit interne	40
III.	Questions intéressant l'ensemble des programmes.....	41
IV.	Exécution du budget de l'exercice 2017	43
	Annexe I : Grand programme I – Branche judiciaire Stratégic Goals	56
	Annexe II : Grand programme II – Bureau du Procureur	58
	Annexe III : Bureau du Procureur : Synthèse du nombre de missions, de documents et de pages versés aux dossiers en 2017	71
	Annexe IV : Grand programme III – Greffe.....	73
	Annexe V : Greffe : Synthèse du nombre d'accusés, de demandes de participation des victimes, de la durée du séjour par témoin au siège de la Cour.....	85
	Annexe VI : Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	87
	Annexe VII : Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	89
	Annexe VIII : Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne.....	92
	Annexe IX : Achats	93
	Annexe X : Liquidités	96
	Annexe XI : État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus - chiffres préliminaires non vérifiés au 31 décembre 2017	97
	Annexe XII : Réalisation des hypothèses 2005-2017 du Bureau du Procureur	98
	Annexe XIII : Engagements non acquittés.....	105
	Annexe XIV : Décisions judiciaires ayant des incidences financières significatives en 2017 ..	107
	Annexe XV : Exécution du budget en 2017 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (en milliers d'euros)	108

* Publié antérieurement sous la cote CBF/30/14.

I. Introduction

1. Le présent rapport expose les principales activités réalisées par la Cour pénale internationale (ci-après « la Cour ») au cours de l'exercice 2017 et offre une vue d'ensemble de l'exécution du budget pour le même exercice. Les annexes I à XV offrent un examen détaillé, notamment de l'exécution des programmes, de la réalisation des hypothèses budgétaires, une synthèse relative aux accusés, aux victimes et aux témoins gérés par le Greffe, aux missions, ainsi qu'une synthèse des documents et pages déposés par le Bureau du Procureur.

2. Comme l'indiquent les descriptions détaillées des activités figurant dans la première section du rapport, la Cour a entrepris non seulement toutes les activités qu'elle avait prévues pour 2017, mais aussi diverses activités non prévues, pour lesquelles elle avait initialement fait appel au Fonds en cas d'imprévus, mais qui ont été finalement en partie absorbées par le budget ordinaire, conséquence d'une maîtrise budgétaire stricte et d'une réévaluation constante des priorités, comme il est expliqué à la section IV du présent Rapport.

II. Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes

A. Grand programme I – Branche judiciaire

1. La Présidence

3. En 2017, la Présidence a continué de mener ses activités dans ses trois principaux domaines de responsabilité : tâches juridiques et judiciaires, relations extérieures et administration.

4. L'Unité chargée des questions juridiques et de l'exécution des décisions de la Présidence a poursuivi ses diverses activités en matière juridique et judiciaire, multipliant ses activités d'appui aux fonctions administratives de la Présidence dans le cadre des consultations du Groupe de travail de La Haye, Groupe d'étude sur la gouvernance, Catégorie I, « Accélération de la procédure judiciaire », et du Groupe de travail sur les enseignements tirés de l'expérience. Des améliorations continues ont été enregistrées dans ce domaine, notamment sur le plan des échanges avec l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée »), des amendements au Règlement de procédure et de preuve (ci-après « le Règlement »), ainsi que des amendements au Règlement de la Cour et aux procédures, tel que convenu par les juges puis consigné dans le Guide pratique de procédure pour les Chambres. Enfin, l'Unité a continué à offrir un appui administratif et juridique au Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques, composé de juges des trois divisions de la Branche judiciaire et de représentants du Bureau du Procureur, de la liste des Conseils et du Greffe, conformément à la règle 4-6 du Règlement de la Cour. Au total, l'Unité a participé à six réunions formelles et informelles avec le Groupe d'étude sur la gouvernance sur la Catégorie I et avec le Groupe d'étude sur les amendements. Par ailleurs, l'Unité a poursuivi son travail de préparation des décisions de la Présidence relatives aux requêtes, la plupart étant confidentielles. L'Unité a aussi participé à la constitution des Chambres et assuré l'appui aux réunions et aux plénières des juges. Dans le domaine de la coopération internationale, l'Unité a négocié avec succès la conclusion de deux accords entre l'ensemble de la Cour et des organisations internationales. En outre, l'Unité a mené des discussions interorganes sur la négociation et la conclusion d'un accord sur l'exécution des décisions. Dans un contexte d'augmentation du nombre de condamnations et de prononcés de peine délivrés par la Cour, l'Unité a poursuivi ses activités à la phase d'exécution des peines des procédures de la Cour.

5. S'agissant des relations extérieures, la Présidence a travaillé avec les États, l'Assemblée et ses organes subsidiaires, des organisations intergouvernementales et régionales et la société civile afin d'intensifier la coopération avec la Cour, de mieux la faire connaître et de renforcer le soutien qu'elle reçoit. En tant que visage public de la Cour, la Présidente (ou l'une des vice-présidentes agissant en son nom) a tenu des réunions officielles avec de nombreux hauts représentants des États, de l'Assemblée, d'organisations

internationales et régionales, de la société civile et d'associations professionnelles, au siège de la Cour pour recevoir les délégations en visite ou dans le cadre de missions officielles. La Présidence a dirigé la coordination interorganes des questions relatives aux relations externes de l'ensemble de la Cour, telles que l'adoption d'objectifs et de stratégies généraux, la planification de séminaires sur la coopération et d'autres événements touchant l'ensemble de la Cour et visant à resserrer la coopération avec les intervenants externes ; la préparation de déclarations et de rapports officiels, la coopération et la communication stratégiques avec d'autres parties du système du Statut de Rome et la représentation dans différents forums. La Présidence a contribué autant que possible aux efforts visant à promouvoir l'universalité du Statut de Rome en collaboration avec les coordonnateurs du Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du statut de Rome, le Président de l'Assemblée, des organisations non gouvernementales et des organes régionaux.

6. S'agissant de l'administration, la Présidence a poursuivi, avec les autres organes de la Cour, ses efforts de rationalisation de la gouvernance et de la structure de contrôle de la Cour. Ces efforts ont consisté à améliorer encore davantage le processus de planification stratégique de la Cour, affiner et faire rapport sur les indicateurs de résultats, intégrer encore davantage les politiques interorganes nécessaires dans le cadre juridique et de gouvernance de la Cour, et examiner les projets d'instructions administratives interorganes. Pour ce qui concerne la supervision stratégique du Greffe et la coordination des questions interorganes, l'équipe administrative a continué de travailler avec le Greffe sur des domaines communs. L'équipe administrative a également engagé avec le Groupe d'étude sur la gouvernance un certain nombre de chantiers administratifs et de gestion afférents aux activités de la Cour avec les autres organes, notamment la Catégorie II concernant le processus budgétaire de la Cour. La Présidence a représenté la Branche judiciaire ou la Cour selon le cas, lors de nombreux événements de facilitation au sein du Groupe de travail de La Haye. La Présidence a également collaboré avec le Groupe de travail de La Haye sur les indicateurs de la performance. De concert avec les autres organes, elle a fait rapport sur les initiatives liées aux synergies et efficiences. Comme les années précédentes, l'équipe administrative a été étroitement associée aux questions interorganes, telles que la préparation du budget-programme de la Cour et de nombreux rapports et documents connexes, les discussions sur les autres questions budgétaires au sein du groupe de travail sur le budget, la coopération avec le Comité du budget et des finances (ci-après « le Comité ») et le facilitateur pour le budget au sein de l'Assemblée, les débats et l'animation sur les questions stratégiques au sein de divers groupes de travail interorganes, et la coordination et l'animation des réunions mensuelles du Conseil de coordination.

2. Section préliminaire

7. L'on compte trois Chambres préliminaires, composées de six juges affectés à la Section préliminaire et d'un juge affecté à la Section de première instance. Tous les juges de la Section préliminaire sont également affectés à au moins une Chambre de première instance et certains ont participé aux appels interlocutoires en 2017.

8. Les trois Chambres préliminaires sont actuellement saisies de quinze situations¹, dont deux situations nouvelles assignées par la Présidence à la Chambre préliminaire III : le Burundi le 23 août 2017 et l'Afghanistan le 3 novembre 2017.

9. Dans la situation au Darfour, au Soudan, une audience publique a eu lieu devant la Chambre préliminaire II le 7 avril 2017 dans l'affaire *Omar Hassan Ahmad Al Bashir* (« Mr. Omar Al Bashir »). Cette audience s'inscrivait dans le processus de la Chambre pour déterminer si l'Afrique du Sud avait manqué à ses obligations en vertu du Statut en n'exécutant pas une demande de la Cour visant l'arrêt et la remise de M. Omar Al Bashir à la Cour. Auparavant, le 28 février 2017, la Chambre avait admis un mémoire écrit *amicus curiae* du *Southern Africa Litigation Centre*.

¹ République démocratique du Congo ; Ouganda ; République centrafricaine I ; République centrafricaine II ; Darfour, au Soudan ; Kenya ; Libye ; République de Côte d'Ivoire ; Mali ; navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge ; Géorgie ; Gabon ; Burundi et, enfin, Afghanistan.

10. Le 6 juillet 2017, la Chambre a rendu une décision dans laquelle il était conclu que l’Afrique du Sud n’avait pas respecté ses obligations en vertu du Statut en n’exécutant pas une demande de la Cour visant l’arrêt et la remise de M. Omar Al Bashir à la Cour alors qu’il était sur le territoire de l’Afrique du Sud du 13 au 15 juin 2015. Toutefois, la Chambre a statué qu’au vu des circonstances particulières du cas, il n’était pas approprié de référer la question ni à l’Assemblée des États Parties ni au Conseil de sécurité des Nations Unies.

11. Le 11 décembre 2017, la Chambre préliminaire II a rendu une décision dans laquelle il était conclu que la Jordanie n’avait pas respecté ses obligations en vertu du Statut en n’exécutant pas une demande de la Cour visant l’arrêt et la remise de M. Omar Al Bashir à la Cour alors qu’il était sur le territoire de la Jordanie le 29 mars 2017, et a décidé de référer la question à l’Assemblée des États Parties de la Cour et au Conseil de sécurité des Nations Unies.

12. Le 13 décembre 2017, la Chambre préliminaire II a rendu deux décisions invitant respectivement les autorités du Tchad et de l’Ouganda à déposer des soumissions sur leur défaut d’arrêter et de remettre M. Al Bashir à la Cour alors qu’il était sur leur territoire.

13. Dans la situation en Libye, dans l’affaire *Le Procureur c. Mohamed Khaled Al-Tuhamy* (ci-après « M. Al-Tuhamy »), le 24 avril 2017, la Chambre préliminaire I a fait droit à la requête présentée par le Procureur afin de faire lever les scellés sur le mandat d’arrêt contre M. Al-Tuhamy et a ordonné au Greffe de le rendre public. Ce mandat avait été émis par la Chambre préliminaire I le 18 avril 2013, suite à la demande déposée par le Procureur le 27 mars 2013. L’arrestation de M. Al-Tuhamy est demandée pour sa partie de responsabilité criminelle alléguée en vertu de l’article 25-3-a et d et de l’article 28-b du Statut, pour des infractions qui relèvent du Statut, à savoir :

- (a) les crimes contre l’humanité de
 - (i) emprisonnement aux termes de l’article 7-1-e
 - (ii) torture aux termes de l’article 7-1-f
 - (iii) autres actes inhumains aux termes de l’article 7-1-k
 - (iv) persécution aux termes de l’article 7-1-h

commis en Libye du 15 février 2011 jusqu’au 24 août 2011, et

- (b) les crimes de guerre de
 - (i) torture aux termes de l’article 8-2-c-i
 - (ii) traitements cruels aux termes de l’article 8-2-c-i
 - (iii) atteintes à la dignité de la personne aux termes de l’article 8-2-c-ii

commis en Libye depuis au moins le début mars 2011 jusqu’au 24 août 2011.

14. M. Al-Tuhamy est actuellement en fuite.

15. Le 15 août 2017, dans l’affaire *Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfally* (ci-après « M. Al-Werfally »), la Chambre préliminaire I a émis un mandat d’arrêt public contre M. Al-Werfally pour sa partie de responsabilité criminelle alléguée en vertu des articles 25-3-a et b du Statut, pour le crime de guerre de meurtre aux termes de l’article 8-2-c-i du Statut dans le contexte de sept incidents impliquant 33 personnes qui sont survenus du 3 juin 2016 environ jusqu’au 17 juillet 2017 environ, à Benghazi ou dans les environs, en Libye. M. Al-Werfally est actuellement en fuite.

16. Le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur la situation en République du Burundi relativement à des crimes relevant de la compétence de la Cour, prétendument commis sur le territoire du Burundi ou en dehors du Burundi par des ressortissants du Burundi entre avril 2015 et octobre 2017. Cette décision suivait une demande d’information adressée au Procureur par la Chambre le 15 septembre 2017. La décision a été rendue publique le 9 novembre 2017.

17. Le 20 novembre 2017, la Chambre préliminaire III a été saisie d’une demande d’autorisation du Procureur pour l’ouverture d’une enquête sur la situation en République islamique d’Afghanistan concernant :

(a) des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité prétendument commis depuis le 1^{er} mai 2003 sur le territoire de l'Afghanistan, ainsi que

(b) des crimes de guerre étroitement liés à la situation en Afghanistan prétendument commis depuis le 1^{er} juillet 2002 sur le territoire d'autres États Parties au Statut de Rome.

La Chambre a demandé de l'information supplémentaire du Procureur le 5 décembre 2017. La demande du Procureur est en instance. Auparavant, le 9 novembre 2017, la Chambre avait émis une ordonnance à la Section de la participation des victimes et des réparations concernant la représentation des victimes dans le contexte de cette situation.

3. Section de première instance

18. Les audiences dans l'affaire *Le Procureur c. Gbagbo et Blé Goudé* se sont poursuivies tout au long de 2017. La Chambre de première instance I a entendu 96 témoins de l'Accusation et admis 15 témoignages précédemment enregistrés, conformément à la norme 68-2 du Règlement de procédure et de preuve. La présentation des moyens de l'Accusation se terminera au début de 2018. La représentante juridique des victimes a avisé la Chambre qu'elle n'a pas l'intention de demander l'autorisation d'appeler des témoins ou des victimes devant la Chambre, et a présenté une requête pour l'introduction d'un document de preuve.

19. Dans l'affaire *Le Procureur c. Ntaganda* devant la Chambre de première instance VI, l'Accusation a terminé sa présentation des moyens (71 témoins comparus en personne et 8 témoins comparus en vertu de la norme 68-2, tout comme les représentants juridiques des victimes (3 témoins comparus en personne et 5 personnes ayant exposé leurs vues et préoccupations). La présentation des moyens de l'Accusation a duré 18 mois. Avant de présenter sa preuve, la Défense a demandé l'autorisation de présenter une motion de non-lieu (« no case to answer »). Cette autorisation a été refusée, et la décision a été confirmée en appel. La présentation des moyens de la Défense est maintenant presque terminée. Les témoins de la Défense incluaient l'accusé, qui a témoigné sur 33 jours. Les plaidoiries finales devraient se terminer en mi-2018.

20. La présentation des moyens dans l'affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* devant la Chambre de première instance IX a commencé en janvier 2017. À la fin de 2017, la Chambre avait entendu 54 témoins de l'Accusation ayant comparu en personne, et admis 40 témoignages précédemment enregistrés conformément à la norme 68-2 du Règlement de procédure et de preuve. La Chambre a également admis le témoignage de sept témoins qui ont comparu devant la Chambre préliminaire en vertu de l'article 56 du Statut. Trois mille sept-cent quatre-vingt-dix-huit éléments de preuve ont été déposés, ce qui représente le plus important volume de preuves déposées dans le cadre d'une affaire de la Cour à ce jour. La présentation des moyens de l'Accusation devrait terminer au début de 2018. Une décision pour déterminer si le représentant juridique des victimes pourra appeler des témoins à comparaître est attendue pour février 2018.

21. La Chambre de première instance VII a délivré son jugement dans l'affaire *Le Procureur c. Bemba et consorts* (procédure en vertu de l'article 70) le 19 octobre 2016. Les cinq accusés, Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido, ont été déclarés coupables de diverses atteintes à l'administration de la justice concernant la subornation de témoins de la Défense dans l'affaire *Bemba* (preuve principale). Le 22 mars 2017, la Chambre a imposé des sanctions à M. Bemba (un an d'emprisonnement supplémentaire et une amende de 300 000 euros), à M. Kilolo (deux ans et six mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de 30 000 euros), à M. Mangenda (deux ans d'emprisonnement avec sursis), à M. Arido (11 mois d'emprisonnement, déduction faite du temps déjà passé en détention) et à M. Babala (six mois d'emprisonnement, déduction faite du temps déjà passé en détention). L'affaire est actuellement devant la Chambre d'appel.

Réparations

22. Le 6 avril 2017, dans l'affaire *Le Procureur c. Lubanga*, la Chambre de première instance II a approuvé le cadre de programmation des réparations collectives fondées sur le

service, tel que proposé par le Fonds au profit des victimes (ci-après « le Fonds ») dans son projet de plan de mise en œuvre soumis le 13 février 2016, et a autorisé le Fonds à entamer le processus de sélection des partenaires de mise en œuvre. Le 16 novembre 2017, dans son troisième rapport d'étape sur la mise en œuvre, le Fonds a informé la Chambre de première instance II que le processus de sélection était en cours. Le 15 décembre 2017, la Chambre de première instance II a fixé le montant de responsabilité de Thomas Lubanga Dyilo en réparations collectives à 10 millions de dollars américains. Cette décision complète et finalise l'ordonnance de réparation modifiée de la Chambre d'appel du 3 mars 2015. La Chambre a conclu que 425 des 473 demandes reçues répondaient aux exigences d'admissibilité aux réparations collectives, mais que la preuve témoignait de l'existence de centaines, voire de milliers d'autres victimes touchées par les crimes de Thomas Lubanga Dyilo.

23. Le 24 mars 2017, dans l'affaire *Le Procureur c. Katanga*, la Chambre de première instance II a délivré une ordonnance accordant des réparations individuelles et collectives aux victimes des crimes commis par Germain Katanga le 24 février 2003 pendant l'attaque contre le village de Bogoro, dans le district d'Ituri de la République démocratique du Congo. La Chambre de première instance II a conclu que 297 des 345 demandes en réparations reçues répondaient aux exigences d'admissibilité aux réparations. La Chambre de première instance II a estimé la valeur pécuniaire totale des préjudices subis par les 297 victimes à 3 752 620 dollars américains et fixé le montant de responsabilité de Germain Katanga à 1 000 000 de dollars américains. Au vu de l'indigence de M. Katanga, le Fonds a été invité à puiser dans ses ressources pour verser les réparations, et à présenter un plan de mise en œuvre le 27 juin 2017 au plus tard. Le 17 mai 2017, le Fonds a informé la Chambre que le Conseil de direction du Fonds bonifierait le montant des réparations individuelles et collectives aux 297 victimes d'une somme de 1 000 000 de dollars américains. Le 25 juin 2017, le Fonds a soumis son projet de plan de mise en œuvre et, le 11 septembre 2017, les parties ont présenté leurs observations sur ce plan. Des appels contre l'ordonnance du 24 mars 2017 sont en instance.

24. Dans l'affaire *Le Procureur c. Bemba* (preuve principale), la Chambre de première instance III a poursuivi ses activités de collecte de l'information nécessaire pour la procédure de réparation. Le 5 mai 2017, la Chambre a rejeté la demande de suspension de la Défense. Le 2 juin 2017, la Chambre a désigné quatre experts pour l'aider à déterminer, entre autres, les types et modalités de réparations devant être ordonnées, et a invité les parties et autres participants à déposer toute information complémentaire sur les réparations, ainsi que leurs mémoires finaux. Le rapport conjoint d'experts a été déposé le 20 novembre 2017. Le 1^{er} décembre 2017, le représentant juridique des victimes et le Bureau du conseil public pour les victimes a soumis de l'information complémentaire sur les réparations.

25. Le 17 août 2017, la Chambre de première instance VIII a rendu son ordonnance de réparation dans l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi*, la Chambre a fixé la responsabilité de M. Al Mahdi à 2,7 millions d'euros au titre de réparations individuelles et collectives à verser à la communauté de Tombouctou, pour avoir dirigé intentionnellement des attaques contre des édifices et monuments religieux et historiques dans cette ville. L'affaire est actuellement devant la Chambre d'appel, et des décisions complémentaires sur la mise en œuvre des réparations sont attendues en 2018.

4. Section des appels

26. En 2017, la Section des appels a été saisie de seize appels contre six décisions finales de la Chambre de première instance, dont huit étaient en instance à la fin de la période de référence précédente (2016), et une concernant la peine :

(a) trois appels contre deux décisions finales de la Chambre de première instance émanant de l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, M. Bemba en appelant de la décision de culpabilité, et M. Bemba et le Procureur en appelant de la peine ;

(b) neuf appels contre deux décisions finales de la Chambre de première instance émanant de l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo et consorts*, les cinq personnes condamnées en appelant de la décision de culpabilité et trois d'entre elles, ainsi que le Procureur, en appelant de la peine ;

(c) trois appels contre une décision finale de la Chambre de première instance émanant de l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga*, M. Katanga, le Bureau du conseil public pour les victimes et le représentant juridique des victimes en appelant de l'ordonnance de réparation ;

(d) un appel contre une décision finale de la Chambre de première instance émanant de l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi*, le représentant juridique des victimes en appelant de l'ordonnance de réparation ; et

(e) une procédure concernant la seconde révision de la peine dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*.

27. De plus, la Section des appels a été saisie de six appels interlocutoires, dont un était en instance à la fin de 2016.

28. La Section des appels a clos les sept appels interlocutoires et la procédure en révision de la peine en 2017 et a entamé le traitement de tous les autres appels en dernière instance.

29. En moyenne, les appels interlocutoires clos au cours de la période considérée de 2017 ont duré 107 jours, du dépôt du mémoire d'appel au prononcé de l'arrêt (89 jours à partir de la clôture des dépôts). En 2016, ces moyennes étaient respectivement de 107 et 88 jours.

(a) *Le Procureur c. Bosco Ntaganda (ICC-01/04-02/06)*

30. Le 8 mars 2017, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant l'appel de M. Ntaganda contre la décision du 18 août 2016 de la Chambre de première instance VI, intitulée *Decision on Prosecution requests to impose restrictions on Mr Ntaganda's contacts*. La Chambre d'appel a confirmé la décision contestée.

31. Le 15 juin 2017, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant l'appel de M. Ntaganda contre la décision du 4 janvier 2017, intitulée *Second decision on the Defence's challenge to the jurisdiction of the Court in respect of counts 6 and 9*. La Chambre d'appel a confirmé la décision contestée.

32. Le 5 septembre 2017, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant l'appel de M. Ntaganda contre la décision du 1^{er} juin 2017, intitulée *Decision on Defence request for leave to file a 'no case to answer' motion*. La Chambre d'appel a confirmé la décision contestée.

(b) *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Blé Goudé (ICC-02/11-01/15)*

33. Le 11 mai 2017, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant l'appel de M. Gbagbo contre la décision orale du 29 novembre 2016 de la Chambre de première instance I concernant les passages expurgés. La Chambre d'appel a infirmé la décision contestée et renvoyé la question à la Chambre de première instance afin qu'elle reçoive des observations et décide si ces expurgations devraient être maintenues.

34. Le 19 juillet 2017, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant l'appel de M. Gbagbo contre la décision de la Chambre de première instance I intitulée *Decision on Mr Gbagbo's Detention* du 10 mars 2017. La Chambre d'appel a infirmé la décision contestée et renvoyé la question à la Chambre de première instance afin qu'elle réexamine sa décision à savoir si M. Gbagbo devrait être maintenu en détention ou bien libéré, avec ou sans conditions.

35. Le 24 juillet 2017, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant les appels de M. Gbagbo et M. Blé Goudé contre la décision du 9 décembre 2016 de la Chambre de première instance I intitulée *Decision concerning the Prosecutor's submission of documentary evidence on 13 June, 14 July, 7 September and 19 September 2016*. La Chambre d'appel a confirmé la décision contestée.

36. Le 5 octobre 2017, la Chambre d'appel a rejeté *in limine* l'appel de M. Gbagbo contre la décision du 26 septembre 2017 de la Chambre de première instance I intitulée *Decision on Mr Gbagbo's Detention*.

- (c) *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido (ICC-01/05-01/13)*

37. À la suite de la décision de culpabilité des cinq accusés d'infractions en application de l'article 70 du Statut rendue par la Chambre de première instance VII le 19 octobre 2016, chacun des accusés en a appelé de la décision.

38. M. Babala, M. Arido, M. Bemba et le Procureur en ont appelé de la décision du 22 mars 2017 de la Chambre de première instance VII intitulée *Decision on Sentence pursuant to Article 76 of the Statute*.

39. Ces neuf appels en dernière instance sont en instance devant la Chambre d'appel, qui a émis plusieurs décisions procédurales relativement à cette affaire.

- (d) *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo (ICC-01/05-01/08)*

40. Le 19 septembre 2016, M. Bemba a interjeté appel contre le « Jugement rendu en application de l'article 74 du Statut » de la Chambre de première instance III.

41. Le 21 octobre 2016, le Procureur et M. Bemba ont interjeté appel contre le « Jugement rendu en application de l'article 76 du Statut » de la Chambre de première instance III.

42. Ces trois appels en dernière instance sont en instance devant la Chambre d'appel, qui a émis certaines décisions procédurales relativement à cette affaire.

- (e) *Le Procureur c. Germain Katanga (ICC-01/04-01/07)*

43. À la suite de la décision du 24 mars 2017 de la Chambre de première instance II intitulée *Order for Reparations pursuant to Article 75 of the Statute*, M. Katanga, le Bureau du conseil public pour les victimes et le représentant juridique des victimes ont interjeté des appels.

44. Ces trois appels en dernière instance sont en instance devant la Chambre d'appel, qui a émis certaines décisions procédurales relativement à cette affaire.

- (f) *Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi (ICC-01/12-01/15)*

45. Le représentant juridique des victimes en a appelé de l'« Ordonnance de réparation » de la Chambre de première instance VIII. L'appel est en instance devant la Chambre d'appel, qui a émis certaines décisions procédurales relativement à cette affaire.

- (g) *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo (ICC-01/04-01/06)*

46. Le 3 novembre 2017, la Chambre d'appel a rendu sa décision intitulée *Second Decision on the review concerning reduction of sentence of Mr Thomas Lubanga Dyilo*. La Chambre d'appel a décidé de ne pas réduire la peine de M. Lubanga Dyilo.

5. Bureaux de liaison

47. En 2017, le Bureau de liaison de New York a continué de soutenir les activités de la Cour auprès des Nations Unies en facilitant une communication efficace et des interactions quotidiennes entre la Cour et le Secrétariat, les programmes, les Fonds, les bureaux et les agences spécialisées de l'ONU. Le Bureau a également connu et assuré un suivi de demandes de coopération et de communications de la Cour à l'ONU et ses agences. Il a maintenu un contact continu avec les missions permanentes, les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales affiliées à l'ONU, en vue d'accroître le soutien diplomatique et politique à la Cour.

48. Le chef du Bureau de liaison de New York a représenté la Cour et a participé en qualité d'observateur à nombre de réunions au cours de la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité et a informé la Cour des développements à prendre en compte. Le Bureau a continué de sensibiliser la communauté

des Nations Unies aux travaux de la Cour en communiquant chaque semaine les dernières informations de la Cour, en participant à des réunions informelles, en organisant des séances d'information pour les États à New York et en promouvant l'intégration des travaux de la Cour aux activités de l'ONU. Le Bureau a facilité les visites de fonctionnaires de la Cour et assuré un appui fonctionnel et logistique, y compris des actions de suivi. Celles-ci incluaient la présentation du rapport annuel de la Présidente, quatre séances d'information annuelles du Procureur au Conseil de sécurité, et des réunions entre de hauts représentants de la Cour, de l'ONU et des gouvernements, des États Parties, de groupes régionaux et d'ONG. Le Bureau a également participé à l'organisation de la table ronde annuelle ONU-CPI tenue à New York les 6 et 7 décembre 2017.

49. Le Bureau de liaison de New York a transmis au Conseil de sécurité de l'ONU les communications de la Cour relatives aux manquements à l'obligation de coopération et a travaillé en permanence avec les membres du Conseil afin d'encourager une réaction du Conseil. Le chef du Bureau a maintenu des contacts permanents avec les ONG concernées en vue de cerner les points prioritaires, à la fois pour les Nations Unies et pour la préparation des débats lors de la seizième session de l'Assemblée des États Parties. Le Bureau a continué à apporter un soutien logistique au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties pour la préparation de la seizième session de l'Assemblée et à la délégation de la Cour pendant la session de l'Assemblée, qui s'est tenue à New York du 4 au 14 décembre 2017. Le Bureau a continué à apporter un soutien technique aux réunions du Bureau du Procureur et aux réunions du Groupe de travail de New York, à la demande du Secrétariat. Le chef du Bureau représentait la Cour à ces réunions, apportant les dernières informations concernant les travaux de la Cour et répondant aux questions des États Parties.

50. Le Bureau de liaison de New York a terminé l'emménagement dans ses nouveaux bureaux au 866, UN Plaza, bureau 566, à New York. Les plans de rénovation sont presque finalisés, et les travaux auront lieu en 2018.

B. Grand programme II – Bureau du Procureur²

1. Examens préliminaires

51. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur a terminé trois examens préliminaires. Deux de ces examens ont abouti à la décision de demander une autorisation judiciaire pour l'ouverture d'une enquête, et la troisième, à la conclusion que nulle action de la Cour ne s'imposait. Le 5 septembre 2017, le Bureau du Procureur a demandé l'autorisation de la Chambre préliminaire III d'ouvrir une enquête sur la situation en République du Burundi depuis le 26 avril 2015. L'autorisation a été émise le 25 octobre 2017. Le 20 novembre 2017, le Bureau du Procureur a demandé l'autorisation de la Chambre préliminaire III d'ouvrir une enquête dans la situation en République islamique d'Afghanistan depuis le 1^{er} juillet 2002. Au moment de la rédaction du présent document, la demande du Procureur était en instance devant la Chambre préliminaire. Le Bureau du Procureur a également achevé son examen de sa décision concernant la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge, et notifié la Chambre préliminaire I de la décision finale du Procureur le 29 novembre 2017.

52. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses examens préliminaires dans les situations en Colombie, en République gabonaise, en Guinée, en Irak/R.-U, au Nigéria, en Palestine et en Ukraine. Le Rapport sur les activités menées en 2017 en matière d'examen préliminaire, publié le 4 décembre 2017 et lancé le 8 décembre 2017 dans le cadre d'un événement du Bureau du Procureur en marge de la seizième session de l'Assemblée à New York, présente une vue détaillée des activités et réalisations du Bureau du Procureur dans le cadre de chaque situation sous examen préliminaire au cours de la période considérée.

53. Au cours de la période examinée, le Bureau a reçu 488 communications relatives à l'article 15 du Statut de Rome, dont 308 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour. Les analyses se sont poursuivies pour 54 de ces communications, 66 étaient

² Les informations relatives au nombre de missions, aux documents et aux pages déposées par le Procureur dans ces affaires en 2017 se trouvent à l'annexe III.

liées à une situation qui faisait déjà l'objet d'une analyse et 60 se rapportaient à une enquête ou à des poursuites en cours. Le Bureau a reçu un total de 12 684 communications relatives à l'article 15 depuis juillet 2002.

2. Enquêtes et poursuites

Enquêtes et poursuites devant les Chambres préliminaire et de première instance

(a) *Situations en République centrafricaine*

54. Dans sa deuxième enquête dans la situation en République centrafricaine, le Bureau du Procureur a continué de concentrer ses activités d'enquête sur les allégations de crimes relevant de la compétence de la Cour prétendument commis par les deux groupes armés parties au conflit, connus sous le nom de Séléka et d'anti-Balaka. Le Bureau enquête notamment sur des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, dont des meurtres, des viols, des déplacements forcés, des actes de persécution, des pillages et l'enrôlement d'enfants de moins de quinze ans pour qu'ils participent aux hostilités.

55. Le Bureau du Procureur a continué à suivre et à encourager la mise en œuvre de procédures nationales relativement à toutes les parties au conflit et à toutes les personnes potentiellement responsables de crimes relevant de sa compétence, et a suivi de près les progrès de la Cour pénale spéciale pour la RCA, en poursuivant les occasions de soutien mutuel, dans la mesure du possible.

(b) *Situations en République de Côte d'Ivoire*

56. Le Bureau du Procureur a poursuivi la présentation de ses moyens dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* (preuve principale). En 2017, le Bureau du Procureur a présenté un total de 52 témoins, dont 7 ont comparu par liaison audiovisuelle, tandis que 45 ont comparu en personne au siège de la Cour, pour un total de 97 jours d'audiences. L'appui aux enquêtes menées dans le cadre du procès a été assuré en 2017. La présentation de la preuve principale s'est terminée le 19 janvier 2018.

57. En parallèle, le Bureau du Procureur a poursuivi ses enquêtes sur les crimes relevant du Statut de Rome prétendument commis en Côte d'Ivoire dans le contexte des violences qui ont suivi les élections de 2010 et 2011 par les deux parties au conflit, sans égard à une quelconque affiliation politique. Les activités d'enquête ont progressé et se sont intensifiées en 2017.

(c) *Situation au Darfour, au Soudan*

58. En application de la résolution 1593 adoptée par le Conseil de sécurité en 2005, les 8 juin et 12 décembre 2017, le Procureur a présenté au Conseil ses vingt-cinquième et vingt-sixième rapports sur la situation au Darfour.

59. Si le Bureau du Procureur s'est vu entravé par la non-exécution continue de mandats d'arrêt, le manque de soutien du Conseil, et le manque de ressources, il a néanmoins continué à saisir chaque occasion de recueillir des preuves et de poursuivre les pistes d'enquête qui pourraient aboutir à des preuves, et à affiner ses systèmes de cueillette d'information, y compris relativement aux allégations de crimes qui seraient commis en continu au Darfour.

(d) *Situation en République démocratique du Congo*

60. Le 29 mars 2017, l'Accusation a officiellement conclu la présentation de sa preuve principale contre M. Bosco Ntaganda, ayant appelé un total de 71 témoins depuis le début du procès, le 2 septembre 2015. Le 29 mai 2017, la Défense a commencé la présentation de sa preuve, qui devrait se conclure en 2018. L'appui aux enquêtes menées pour le procès et les audiences a été assuré en 2017, des efforts particuliers ayant été consacrés à la préparation de l'équipe à la présentation des moyens de la Défense.

61. Des échanges et liaisons ont eu lieu concernant le mandat d'arrêt non exécuté du présumé commandant militaire des « Forces Démocratiques de Libération du Rwanda », M. Sylvestre Mudacumura. Le Bureau du Procureur a suivi l'évolution de la situation en République démocratique du Congo et dans la région, y compris le programme de désarmement, démobilisation et réintégration appuyé par l'ONU, pour favoriser l'arrestation et la remise de M. Mudacumura, comme suivi à ces occasions d'enquête.

62. Le 31 mars 2017, le Procureur a fait une déclaration relativement aux événements survenus dans les provinces de Kasai. Le Bureau du Procureur a ouvert un échange avec les autorités de la République démocratique du Congo sur l'abolition de l'impunité et l'obtention d'un appui pour des enquêtes nationales par la République démocratique du Congo et d'autres acteurs sur les crimes présumés.

(e) *Situation en Libye*

63. Conformément à la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité, les 8 mai et 8 novembre 2017, le Procureur a soumis ses treizième et quatorzième rapports au Conseil sur la situation en Libye.

64. Le 24 avril 2017, à la demande du Procureur, la Chambre préliminaire I a décidé de faire lever les scellés sur le mandat d'arrêt émis le 18 avril 2013 à l'encontre de M. Al-Tuhamy Mohamed Khaled, ancien chef de la *Libyan Internal Security Agency*, pour sa responsabilité criminelle présumée pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis sur le territoire de la Libye du 15 février au 24 août 2011.

65. Le 15 août 2017, la Chambre préliminaire I a émis un mandat d'arrêt à l'encontre de M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, commandant de la brigade Al-Saiqa, pour sa responsabilité criminelle présumée pour des crimes de guerre commis sur le territoire de la Libye du 3 juin 2016 au 17 juillet 2017.

66. Tout au long de 2017, le Bureau du Procureur a intensifié ses efforts pour enquêter les crimes relevant de la compétence de la Cour commis sur le territoire de la Libye, tout en évaluant la possibilité d'étendre ses enquêtes à de nouveaux crimes, comme ceux énumérés dans son rapport au Conseil de sécurité de l'ONU en mai 2017. Plus particulièrement, le Bureau du Procureur a échangé avec d'autres organes d'enquête et judiciaires qui mènent également des enquêtes dans le contexte du conflit de la Libye pour discuter des possibilités de synergies et de coordination des efforts d'enquête et de poursuites.

(f) *Situation au Mali*

67. À la suite de l'affaire *Al Mahdi*, et compte tenu, entre autres, de la demande soutenue pour l'intervention du Bureau du Procureur, de la mise en évidence d'occasions d'enquête imprévues et de la gravité des crimes présumément commis, le Bureau du Procureur a continué de mener des enquêtes, bien qu'à équipe réduite, sur une plus vaste gamme de crimes de guerre au Mali, dans le but de recueillir des preuves qui pourraient aboutir à de nouvelles affaires. Les enquêtes au Mali continueront en 2018.

(g) *Situation en Ouganda*

68. En 2017, l'Accusation a entamé la présentation de la preuve principale dans l'affaire *Ongwen*. La Cour a siégé pendant 113 jours au cours de l'année, et le Bureau du Procureur a présenté 53 témoins. L'Accusation devrait avoir conclu la présentation de ses moyens en mars 2018. L'appui aux enquêtes menées dans le cadre du procès a été assuré en 2017.

(h) *Situation en Géorgie*

69. Le Bureau du Procureur a continué d'enquêter sur les crimes qui auraient été commis en Ossétie du Sud ou dans les environs entre le 1^{er} juillet et le 10 octobre 2008, dont des crimes contre l'humanité (meurtre, transfert forcé de population et persécution) et des crimes de guerre (attaques contre la population civile, homicide intentionnel, attaques intentionnelles contre du personnel de maintien de la paix, et destruction de biens et pillages). Les activités d'enquête ont progressé et se sont intensifiées depuis le début de

2017. Le Bureau du Procureur a continué à examiner et analyser de nouvelles preuves en vue d'affiner une hypothèse de cas, cerner les incidents les plus graves et pertinents à des fins d'enquête, et cerner les besoins en matière de preuves.

70. Le Bureau du Procureur et le Greffe ont effectué deux missions interorganes d'information au public à Tbilisi, respectivement du 15 au 20 mai et du 2 au 7 octobre 2017. Il s'agissait d'activités conjointes de sensibilisation à la Cour et à ses travaux.

71. Le 25 juillet 2017, la Cour et le Gouvernement de Géorgie ont conclu un accord de coopération pour faciliter les activités de la Cour ainsi que les enquêtes dans ce pays. Fondé sur les dispositions pertinentes du Statut de Rome, l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale, et l'entente de coopération entre le Gouvernement de Géorgie et le Bureau du Procureur, cet accord représente un canal de communication direct aux fins de l'assistance et de la notification, ainsi que de la coopération, y compris pour ce qui est des mesures nécessaires pour la sécurité des personnes qui ont affaire avec la Cour.

(i) *Situation au Burundi*

72. Le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a rendu une décision sous scellés autorisant le Procureur à ouvrir une enquête dans la situation au Burundi. Le 9 novembre 2017, la Chambre a émis une version expurgée publique de cette décision.

73. La Chambre a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête relativement à des crimes relevant de la compétence de la Cour prétendument commis sur le territoire du Burundi ou en dehors du Burundi par des ressortissants du Burundi du 26 avril 2015 au 26 octobre 2017. Le Procureur pourra étendre son enquête à des crimes commis avant le 26 avril 2015 ou qui ont continué après le 26 octobre 2017 pour peu que certaines exigences légales soient satisfaites.

74. La décision a été émise sous scellés pour atténuer les risques à la vie et au bien-être des victimes et témoins potentiels.

75. À la suite de la décision de la Chambre préliminaire III, diverses activités préparatoires et certaines mesures d'enquête ont été entreprises.

(j) *Section des appels*

76. L'année 2017 a été occupée et productive pour la Section des appels de la Division des poursuites. Ce qui suit est un bref résumé des principales activités de l'année.

77. Au début de février 2017, l'Accusation a conclu le dépôt de mémoires dans les trois appels contre la condamnation et la peine de M. Bemba (preuve principale) (ICC-01/05-01/08). Cette affaire fait jurisprudence, puisqu'il s'agit du premier jugement en première instance de la Cour à porter sur la responsabilité des supérieurs hiérarchiques (article 28) et à inclure des condamnations pour les crimes de viol et de pillage. Au début de novembre 2017, la Chambre d'appel a rendu une ordonnance portant calendrier pour l'audition des appels pendant la première semaine du mois de janvier 2018 et, à la fin-novembre, une liste de 20 questions auxquelles devront répondre les parties et les participants à l'audience. Ayant préparé l'audience d'appel au cours des derniers mois de 2017, l'équipe chargée de l'appel a présenté ses arguments pendant la première semaine de janvier 2018. Pendant l'audience d'appel de trois jours, l'Accusation a présenté des arguments et répondu aux 20 questions écrites de la Chambre d'appel, ainsi qu'à de nombreuses questions orales posées par les juges. L'Accusation attend maintenant la décision de la Chambre d'appel. Cette année également, des litiges relativement à diverses autres questions concernant la sauvegarde des biens de M. Bemba, la divulgation et les témoins se sont poursuivis.

78. En 2017, l'Accusation a également conclu le dépôt de mémoires des multiples appels dans l'affaire *Bemba et consorts* (article 70) (ICC-01/05-01/13). Cette affaire est inédite puisqu'il s'agit du premier jugement en première instance à la Cour où plusieurs accusés sont jugés conjointement et où des condamnations pour infractions contre l'administration de la justice sont enregistrées. La décision porte également les premières condamnations pour diverses formes de responsabilité, comme la sollicitation (article 25-3-b) et l'aide et le concours (article 25-3-c). Les cinq condamnés en ont appelé de leur

condamnation, et trois d'entre eux ainsi que l'Accusation en ont appelé de leur peine. La phase de dépôt de mémoires sur le bien-fondé des appels a conclu en octobre 2017. L'Accusation a déposé son propre mémoire d'appel contre la peine (91 pages), un mémoire global en réponse à cinq appels contre la condamnation (362 pages), et un mémoire global en réponse à trois appels contre la peine (125 pages). À eux seuls, ces trois mémoires représentent 578 pages d'arguments juridiques, en plus des 958 pages d'arguments juridiques déposés par la Défense sur ces mêmes questions. Cette dernière année, l'Accusation a également déposé des dizaines de documents contestant diverses autres questions liées à l'admissibilité de documents supplémentaires concernant les avis d'appel, la connaissance d'office, la divulgation, la liberté provisoire, et la procédure d'appel.

79. Après plusieurs années de litige devant les Chambres préliminaire, de première instance et d'appel de la Cour, l'Accusation a gagné un important appel interlocutoire dans l'affaire *Ntaganda* (ICC-01/04-02/06-1962 OA5) confirmant le champ des crimes de guerre. La décision de la Chambre d'appel confirmait et approfondissait une décision similaire de la Chambre de première instance (ICC-01/04-02/06-1707). La Chambre d'appel a convenu, à l'unanimité, qu'il n'existe nulle règle générale en droit international voulant que les victimes de crimes de guerre appartiennent nécessairement à une partie au conflit autre que celle des auteurs de ces crimes. Il était donc confirmé qu'aux termes de l'article 8, constitue un crime de guerre, pour un membre d'un groupe armé, le fait de commettre des viols et d'autres formes de violence sexuelle contre un membre du même groupe, pourvu qu'il existe un lien suffisant au conflit armé. Dans sa décision, la Chambre d'appel a également clarifié d'importants aspects du champ de protection en vertu de l'article 3 commun des Conventions de Genève I et II. Il s'agira donc d'une décision historique des premières années de la Cour, qui présentera un intérêt pour d'autres tribunaux, les États, et les organes internationaux. Le succès de l'Accusation est le fruit d'efforts conjoints entre plusieurs sections du Bureau du Procureur, coordonnés aux cours des deux dernières années par la Section des appels, et appuyés par le conseiller spécial du Procureur sur le droit international humanitaire.

80. En plus de cette décision importante, l'Accusation a reçu cinq autres décisions relativement à des appels interlocutoires concernant des questions de procédure judiciaire en 2016 et 2017, dont :

(a) dans l'affaire *Ntaganda*, confirmation que la Chambre de première instance n'avait pas fait erreur en rejetant la demande de non-lieu présentée par la Défense (ICC-01/04-02/06-2026 OA6) ;

(b) dans l'affaire *Ntaganda*, confirmation que la Chambre de première instance n'avait pas fait erreur dans sa décision concernant les restrictions sur les contacts de M. Ntaganda au quartier pénitentiaire de la Cour (ICC-01/04-02/06-1817-Red OA4) ;

(c) dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, confirmation que la Chambre de première instance n'avait pas fait erreur dans son approche à l'admission de preuves documentaires (ICC-02/11-01/15-995 OA11 OA12) ;

(d) dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, accueil de l'appel de M. Gbagbo contre la décision concernant sa détention (ICC-02/11-01/15-992-Red OA10), et ordonnance à la Chambre de première instance portant révision de ladite décision (la Chambre de première instance s'est exécutée et a à nouveau rejeté sa demande de mise en liberté provisoire) ;

(e) dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, renversement de la décision de la Chambre de première instance concernant les expurgations de matériel divulgué (ICC-02/11-01/15-915-Red OA9), et renvoi à la Chambre de première instance pour une nouvelle décision.

81. En 2017, l'Accusation a également répondu à 19 requêtes d'autorisation d'interjeter appel présentées par la Défense, ayant gain de cause dans 15 de ces affaires (soit 80 pour cent) :

(a) Cinq dans l'affaire *Ongwen*, toutes décidées dans le sens de l'Accusation : ICC-02/04-01/15-645 (concernant la compréhension des charges par l'accusé) ; ICC-02/04-01/15-650 (concernant l'examen médical de l'accusé) ; ICC-02/04-01/15-744 (concernant la divulgation des dossiers médicaux) ; ICC-02/04-01/15-971 (concernant un

ajout à la liste des preuves); et ICC-02/04-01/15-1126 (concernant les ressources de la Défense).

(b) Huit dans l'affaire *Ntaganda*, dont six décidées dans le sens de l'Accusation : ICC-01/04-02/06-1765 (concernant l'introduction d'un témoignage précédemment enregistré – P-39); ICC-01/04-02/06-1779 (concernant l'introduction de témoignages précédemment enregistrés – P-20, P-57, et P-932); ICC-01/04-02/06-1784 (concernant un rapport médical – P-790); ICC-01/04-02/06-1852 (concernant l'introduction d'un témoignage précédemment enregistré – P-16); ICC-01/04-02/06-1860 (concernant une prorogation de délai); ICC-01/04-02/06-1955 (concernant une suspension de la procédure); ICC-01/04-02/06-T-209-Red, pp. 24-26 (concernant requête d'autorisation de dépôt d'une motion de non-lieu); ICC-01/04-02/06-1973 (concernant l'utilisation de matériel dans le témoignage de M. Ntaganda).

(c) Six dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, dont quatre décidées dans le sens de l'Accusation : ICC-02/11-01/15-790-Conf (concernant des expurgations de documents); ICC-02/11-01/15-901 (concernant la présentation de preuves); ICC-02/11-01/15-959 (concernant une décision orale – P-109); ICC-02/11-01/15-960-Red (concernant deux décisions orales); ICC-02/11-01/15-1023 (concernant l'introduction de témoignages précédemment enregistrés de plusieurs témoins) et ICC-02/11-01/15-1051 (concernant une décision orale – P-583).

82. Tout au long de l'année, en plus de s'acquitter de son mandat principal, qui est d'appuyer les procédures en appel et de fournir des mémoires et conseils oraux aux équipes de procès sur les questions légales et procédurales complexes, la Section des appels a continué à appuyer au moins cinq examens préliminaires en instance pilotés par la Section de l'analyse de situations de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération, sur demande, ainsi que diverses enquêtes actives des divisions des Poursuites et des Enquêtes. Des représentants de la Section ont également participé à diverses missions, conférences et événements officiels, et fourni une formation à l'interne sur la plaidoirie écrite et en appel, des recherches et avis juridiques, des conseils sur des projets d'amendements au Règlement de la Cour, et assuré d'autres tâches à l'appui du fonctionnement du Bureau du Procureur dans son ensemble.

3. Coopération internationale et aide judiciaire

83. Dans le cadre de ses activités en matière d'enquête et de poursuites, en 2017, le Bureau du Procureur a signifié un total de 465 demandes d'assistance (y compris des avis de missions d'enquête) à 73 partenaires différents représentant 40 États Parties, cinq États non parties et des organisations internationales, régionales et non-gouvernementales, ainsi que des institutions privées, en plus d'assurer un suivi de l'exécution de demandes en instance, pour une augmentation de plus de 21 pour cent du nombre de demandes signifiées à un réseau de partenaires qui ne cesse de croître.

84. En effet, en 2017, le Bureau du Procureur a continué de développer son robuste réseau de partenaires de coopération judiciaire, d'unités de crimes de guerre, d'unités d'enquête financière et d'autres intervenants en matière judiciaire et d'application de la loi à l'échelon national, régional et international. Dans le cadre de l'objectif 9, le Bureau a continué à encourager les autorités judiciaires nationales à se prévaloir de ses ressources pour contribuer à l'abolition de l'impunité en secondant les autorités judiciaires nationales dans la mesure du possible. En 2017, le Bureau a communiqué du matériel aux autorités judiciaires nationales en réponse à 10 demandes relatives à l'article 93-10 et a continué de seconder les autorités judiciaires nationales dans leurs enquêtes, dans la mesure du possible.

85. Le Bureau du Procureur continue de rappeler aux États et autres partenaires l'importance des réponses promptes et positives à ses demandes d'assistance en vue de la préparation des enquêtes et des procédures. Le Bureau note également l'effet néfaste sur son efficacité et efficience des réponses tardives ou incomplètes à ses demandes d'assistance. De plus, le Bureau souligne l'importance de cerner des points focaux et des points centraux de contact pour assurer le traitement et le suivi de ses demandes, y compris relativement aux enquêtes financières, et rappelle que le défaut d'exécution des mandats d'arrêt de la Cour, certains desquels demeurent non exécutés depuis 10 ans, porte atteinte à

la légitimité et à la crédibilité de la Cour, et donc de la communauté internationale dans son ensemble.

4. Relations extérieures

86. Tout au long de l'année, le Bureau du Procureur a organisé des activités diplomatiques pertinentes et y a pris part. Il a notamment pris une partie active à des réunions et consultations dans le contexte de l'Assemblée et de ses groupes de travail afin de fournir de l'information et de diffuser les messages clés du Bureau, y compris, lorsque c'était approprié, à l'appui du travail des facilitateurs, par exemple dans le contexte de discussions et du séminaire sur les enquêtes financières et le recouvrement des actifs tenu à Paris en octobre. Le Bureau a également organisé divers événements au cours de la seizième session de l'Assemblée et y a participé, dont le lancement de son Rapport annuel sur les activités menées en 2017 en matière d'examen préliminaire.

87. En 2017, le Bureau du Procureur a organisé des séances d'information diplomatiques pour tous les groupes régionaux au siège de la Cour et ailleurs à l'intention des ambassadeurs et représentants d'États Parties à La Haye et à Bruxelles, et participé à une séance d'information diplomatique et de formation d'orientation de la Cour pour les nouveaux diplomates. De plus, le Bureau a accueilli et préparé de nombreuses visites de haut niveau aux locaux de la Cour par des représentants de gouvernements, d'organisations internationales et de la société civile. Enfin, il a organisé et participé à des réunions en table ronde avec la société civile, y compris de pays de situation ou faisant l'objet d'examen préliminaires.

88. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur a participé à divers forums et événements multilatéraux, dont la conférence de Munich sur la sécurité, le débat de haut niveau de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que des événements à Genève et à Bruxelles, en vue de créer et de renforcer des contacts stratégiques et opérationnels grâce à des réunions bilatérales, de rehausser les connaissances et de diffuser les messages clés du Bureau grâce à des discours et interventions. Le Bureau a également participé à des séminaires régionaux sur la coopération, organisés en coopération avec d'autres organes de la Cour, à Séoul et à Niamey.

89. Le Bureau du Procureur a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie pour resserrer ses dialogues et interactions avec l'Union africaine et les États Parties d'Afrique. Il a participé au séminaire conjoint Union africaine-Cour pénale internationale à Addis-Abeba, au séminaire à l'intention des points focaux au siège de la Cour, et à des conférences et formations tenues en Afrique sur la Cour et la justice pénale internationale en général. Enfin, le Procureur, ainsi que de hauts fonctionnaires de son Bureau, ont participé à des réunions bilatérales avec des représentants de Gouvernements et d'organisations régionales et internationales à La Haye, dans la région et ailleurs, pour faire rayonner le Bureau du Procureur, son mandat et ses travaux, comme suite à des discussions opérationnelles sur ses activités d'enquête et de poursuite.

C. Grand programme III – Greffe

90. Le Greffe a continué d'appuyer les parties et participants aux procédures devant la Cour. L'activité de la Cour aux étapes préliminaire, de première instance, d'appel et de réparations s'est traduite par une augmentation de la charge de travail du Greffe. Ce dernier a notamment continué de fournir un appui et du soutien aux procédures de première instance dans les affaires *Ntaganda*, *Gbagbo et Blé Goudé* et *Ongwen*. En 2017, le Greffe a aussi joué un rôle clé à l'étape des réparations dans les affaires *Lubanga*, *Bemba* et *Al Mahdi*.

1. Administration judiciaire

(a) Activité judiciaire

91. En 2017, 4 692 documents et 1 256 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Ces chiffres comprennent les documents enregistrés et/ou notifiés dans le cadre de l'ensemble des affaires et situations tel que décrit ci-dessous, et 4 680 et 12 documents enregistrés et/ou notifiés conformément au Règlement de la Cour ou au Règlement du Greffe (lesquels ne portent pas nécessairement sur une situation ou une affaire donnée).

92. Dans la situation en Ouganda, 710 documents et 433 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 113 audiences dans l'affaire *Ongwen*.

93. Dans la situation en République démocratique du Congo, 1 962 documents et 332 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 80 audiences : 78 audiences dans l'affaire *Ntaganda*, une journée d'audience pour le prononcé de la décision sur les réparations dans l'affaire *Katanga*, et une journée d'audience pour le prononcé de la décision sur les réparations dans l'affaire *Lubanga*.

94. Dans la situation en République centrafricaine, 670 documents et 2 transcriptions ont été enregistrés et notifiés.

95. Dans la situation au Darfour, 71 documents et 4 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 2 audiences.

96. Dans la situation au Kenya, 76 documents ont été enregistrés et notifiés.

97. Dans la situation en Libye, 50 documents ont été enregistrés et notifiés.

98. Dans la situation en République de Côte d'Ivoire, 664 documents et 483 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 102 audiences dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*.

99. Dans la situation au Mali, 394 documents et 2 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour une audience dans l'affaire *Al Mahdi* pour le prononcé d'une ordonnance de réparation.

100. Dans la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge, 7 documents ont été enregistrés et notifiés.

101. Dans la situation en République centrafricaine II, 3 documents ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour une audience dans l'affaire *Bemba et consorts*, pour le prononcé de la décision concernant la peine.

102. Dans la situation en Géorgie, aucun document n'a été enregistré ou notifié.

103. Dans la situation au Burundi, 32 documents ont été enregistrés et notifiés.

104. Dans la situation en Afghanistan, 41 documents ont été enregistrés et notifiés.

105. En 2017, le nombre de documents a diminué de 58 pour cent par rapport à 2016, tandis que le nombre de transcriptions enregistrées et notifiées toutes situations et affaires confondues a augmenté de 0,31 pour cent. La diminution du nombre de documents se doit à une chute du nombre de demandes de participation des victimes présentées à la Section de la participation des victimes et des réparations pendant la période considérée : en 2016, 4 500 demandes ont été enregistrées.

106. En 2017, le recours à la liaison audio ou vidéo pour faciliter les dépositions des témoins a continué. Deux juristes adjoints/fonctionnaires chargés de l'appui technique aux audiences ont organisé des liaisons vidéo pour les audiences : l'un dans la salle d'audience à La Haye et l'autre au lieu où se trouvait le témoin. Trente-et-un témoins et six victimes ont été entendus par liaison vidéo sur 57 jours, comme suit :

(a) *Ntaganda* : 12 témoins et 6 victimes (23 jours) ; tous les témoignages ont été appuyés par du personnel des bureaux extérieurs.

(b) *Ongwen* : 12 témoins (21 jours) ; tous les témoignages ont été appuyés par du personnel du siège en raison du manque de personnel formé dans les bureaux extérieurs.

(c) *Gbagbo et Blé Goudé* : 7 témoins (21 jours) ; 13 jours de témoignages ont été appuyés par un fonctionnaire du siège, qui a formé le personnel des bureaux extérieurs ; ceux-ci ont à leur tour appuyé 8 jours de témoignages.

Il est important de noter que les témoignages par liaison vidéo ont augmenté de :

- (a) 146 pour cent en termes du nombre de témoins
- (b) 54 pour cent en termes de jours de travail.

107. Pour supporter la charge de travail de trois affaires actives à l'étape de première instance et deux audiences simultanées, un minimum de trois juristes adjoints/fonctionnaires chargés de l'appui technique aux audiences est nécessaire. En plus d'appuyer les témoignages par liaison vidéo, ces fonctionnaires assument également d'autres tâches pour assurer le bon déroulement des audiences.

108. En marge des activités habituelles liées aux audiences et à l'enregistrement, la Section de l'administration judiciaire participe en continu aux projets ci-après et son personnel a suivi une formation croisée et s'est vu assigner des tâches pour appuyer les activités des sous-unités sœurs :

(a) Documents déposés au Greffe : le dernier module (Notifications) du système de dépôt électronique a été mis en œuvre en 2016. Environ 99,9 pour cent des documents ont été déposés par l'entremise du système ;

(b) Tout au long de 2017, les coordonnateurs de transcriptions et le bureau des assistants aux dossiers de la Cour ont travaillé sur la reclassification et la correction des transcriptions. Des transcriptions énumérées ci-dessus, 224 étaient corrigées et 71 reclassées. Cette tâche représente un travail extrêmement difficile qui exige un haut degré de précision en raison des lourdes conséquences que pourraient entraîner d'hypothétiques erreurs.

109. Gestion des éléments de preuve : la Section de l'administration judiciaire reçoit et est chargée de traiter les pièces et les éléments de preuve électroniques qui doivent être importés et enregistrés dans le système de prétoire électronique, et ce, pour toutes les affaires et toutes les situations que connaît la Cour. En 2017, 8 813 documents ou pièces ont été importés, traités et archivés dans le système de prétoire électronique de la Cour : 1 715 dans l'affaire *Ntaganda* ; 43 dans l'affaire *Bemba et consorts* ; 5 211 dans l'affaire *Ongwen* et 1 844 dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*.

(b) *Cour électronique*

110. Les améliorations suivantes ont été apportées aux systèmes de Cour électronique :

(a) Présentation d'éléments de preuve dans les salles d'audience : grâce à l'amélioration des infrastructures, et à la demande des parties, les outils d'importation et de présentation des éléments de preuve ont été améliorés afin de faciliter ces démarches pour les chargés de dossiers des diverses parties.

(b) Transcriptions : divers problèmes grevaient la stabilité et la capacité de la famille d'outils de gestion des transcriptions, qui se voulait un système de transcription, de dépôt et d'analyse de transcriptions en temps réel. Aussi, des améliorations y ont été apportées en coopération avec le fournisseur de l'outil. Les tests préliminaires permettent de conclure que les principaux problèmes ont été réglés.

(c) Capacité de formation spécialisée : à la suite de l'amélioration des applications clés du système de Cour électronique – soit les outils de gestion des éléments de preuve suite et de gestion des transcriptions – une capacité de formation spécialisée interne est en cours d'élaboration, et du matériel de formation en production pour les super-utilisateurs. La formation, qui vise les utilisateurs finaux experts, vise à rehausser l'efficacité et l'efficacité des utilisateurs, et à favoriser les bonnes pratiques de gestion de l'information.

(d) Calendrier de la Cour : des améliorations y ont été apportées pour autoriser la capture de statistiques à des fins de présentation de rapports.

111. Forum des technologies judiciaires : la première session du Forum des technologies judiciaires, dont le mandat est convenu, devrait avoir lieu au premier trimestre de 2018. Le Forum est établi en tant que comité consultatif responsable de la formulation des besoins des utilisateurs. Son principal objectif est de faciliter la collaboration et la coopération entre tous les participants aux procédures judiciaires et activités d'enquête qui utilisent les technologies de la Cour, afin d'assurer la compilation et le partage des connaissances, et cerner les pratiques exemplaires et enseignements tirés.

112. Plateforme de gestion des tâches judiciaires de la Cour électronique : le gestionnaire de projet de la Cour électronique s'est joint à la Section de l'administration judiciaire afin de lancer le projet visant à transformer le lourd et complexe appareil de systèmes judiciaires (Cour électronique) actuellement employé comme appui électronique aux procédures, en un seul système intégré de traitement, gestion, échange, analyse et présentation des dossiers de situations et d'affaires. La première étape était d'organiser des ateliers et réunions mixtes partout à la Cour pour cerner les problèmes.

2. Détention

113. Tout au long de 2017, le quartier pénitentiaire a hébergé six détenus. La Cour avait demandé des crédits pour six cellules en 2017.

114. En 2017, environ 30 500 euros ont été prélevés du Fonds consacré au financement des visites familiales des détenus indigents pour organiser quatre visites familiales pour quatorze personnes au total.

115. En octobre 2017, un fonctionnaire de la Cour a versé 300 euros au profit du Fonds.

116. Ainsi, à la fin de 2017 le Fonds contenait environ 2 000 euros pour les visites aux détenus indigents.

3. Traduction et interprétation

(a) Traduction

117. En juin 2017, l'Unité de traduction anglaise a pourvu le dernier poste vacant de traducteur P-3. L'Unité a déployé plusieurs traducteurs/réviseurs pigistes et imparti des traductions pour satisfaire la demande dans les langues de situation ; à l'interne, l'Unité a produit des traductions de l'acholi, du néerlandais, du géorgien, du portugais, du russe et de l'espagnol, en plus du français. Les témoignages et leur transcription ont été traduits pour les Chambres de première instance. L'Unité a continué à offrir un service de révision, par exemple pour la décision sur la peine dans l'affaire *Bemba et consorts*, et l'ordonnance de réparation dans l'affaire *Al Mahdi* ; les principaux documents budgétaires de la Cour ont également été révisés. En collaboration avec le Section des avis juridiques, l'Unité a finalisé et publié, en septembre, la première édition du manuel *The Registry's Drafting Rules and Style Manual*, visant à assurer que tous les documents rédigés en anglais respectent les normes stylistiques de la Cour.

118. En 2017, les ressources internes de l'Unité de traduction française ont été affectées à des projets judiciaires prioritaires, dont la décision en vertu de l'article 76 (jugement portant condamnation) dans l'affaire *Bemba et consorts*, l'ordonnance de réparation dans l'affaire *Al Mahdi*, le plan de mise en œuvre des réparations du Fonds au profit des victimes dans l'affaire *Katanga*, et le mémoire d'appel de l'Accusation dans l'affaire *Bemba et consorts*, parmi d'autres documents judiciaires urgents devant être notifiés en français aux parties ou aux États. L'Unité a également traduit nombre de documents juridiques, dont des rapports du Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques sur les amendements au Règlement de la Cour et la nouvelle version du Guide pratique de procédure pour les Chambres, qui comprend un nouveau chapitre sur les règles de procédure dans le contexte des appels. L'Unité a continué à satisfaire les besoins en traduction de la Cour comme organisation internationale en produisant des traductions des

avis de vacance, des textes administratifs et des documents de coopération et de sensibilisation, entre autres.

119. L'Unité de traduction des langues de situation a fourni des services de traduction en 14 langues de situation, à savoir l'arabe, l'acholi, le swahili (congolais et standard), le lingala, le kinyarwanda (à l'interne) et le bambara, le songhay, le tamasheq, le dyula, le géorgien, le russe, le dari, le pashtou et le kirundi (à l'externe). L'Unité offre des services de traduction à l'Unité des services linguistiques, pour laquelle elle trouve des traducteurs de langues de situation, vérifie leurs connaissances et maintient une liste de tels traducteurs, et cherche à réaliser des efficiences en exploitant pleinement les ressources à l'interne, dans la mesure du possible. Quelques exemples de services de traduction fournis par l'Unité incluent la traduction en arabe de l'ordonnance de réparation dans l'affaire *Al Mahdi*, la traduction en acholi de la décision de confirmation des charges dans l'affaire *Ongwen*, la traduction en swahili congolais/standard et français des déclarations de témoins dans l'affaire *Ntaganda* et la traduction des excuses publiques de M. Al Mahdi en tamasheq, en songhay et en bambara.

120. L'Unité de soutien en traduction et terminologie a appuyé les trois unités de traduction en contrôlant le budget, en participant au recrutement de traducteurs indépendants, et en gérant les activités d'impartition et les flux de travail de traduction depuis la demande initiale jusqu'à la traduction finale. L'Unité a également contrôlé le budget de la Section tout au long de l'année. En collaboration avec l'Unité de traduction des langues de situation et l'Unité des services linguistiques du Bureau du Procureur, l'Unité a organisé un panel d'experts de suivi sur la langue géorgienne qui a validé une liste de termes et révisé la traduction du Statut de Rome en géorgien. Un autre panel d'experts a été créé pour la langue acholi, en collaboration avec l'Unité de traduction des langues de situation et l'Unité d'interprétation. Le panel pour la langue acholi était chargé de revoir et de valider la liste de termes légaux et des formulations légales élaborées par les interprètes acholi de la Cour, et d'examiner toute autre question linguistique concernant le travail des interprètes et traducteurs acholi de la Cour dans l'affaire *Ongwen* (par exemple, les termes décrivant des concepts géographiques).

121. L'Unité de soutien en traduction et terminologie a également organisé et accueilli la Réunion internationale annuelle sur la traduction et la terminologie assistées par ordinateur au siège de la Cour du 10 au 12 mai 2017. Cette réunion a rassemblé 69 organisations et 170 participants des Nations Unies, de l'Union européenne, de la Cour, d'organisations internationales et de groupes gouvernementaux, ainsi que des membres du milieu universitaire, qui ont profité de l'événement pour parler de leur expérience et échanger de l'information sur les services linguistiques et pratiques exemplaires, et pour découvrir les nouveautés dans les domaines de la traduction et la terminologie, l'interprétation et la récupération de documents assistées par ordinateur. Un petit groupe de fournisseurs a été invité à présenter leurs outils informatisés en marge de l'événement.

(b) *Interprétation*

122. En 2017, l'Unité d'interprétation a appuyé les activités d'audience en 10 langues. L'Unité a traité 267 demandes d'interprétation, pour un total de 2 481 journées d'interprétation dans le cadre d'événements judiciaires (Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ouganda, réunions de juges et audiences à la Chambre d'appel) et 355 journées d'interprétation dans le cadre d'événements non judiciaires (retraites des juges, séminaires, ateliers, visites officielles, réunions du Bureau de l'Assemblée des États Parties et demandes du quartier pénitentiaire). Pendant la période considérée, les interprètes externes ont assuré 829 journées d'interprétation d'événements judiciaires et non judiciaires. Pendant le dernier trimestre, 479 journées d'interprétation (138 d'interprètes externes et 341 d'internes) ont été annulées en raison de changements au calendrier d'audiences.

123. En-dehors des audiences, les interprètes permanents ont effectué des vérifications de transcriptions, en coopération avec les sténographes.

124. L'Unité d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations a assuré l'interprétation de réunions sur le terrain et au siège dans 17 combinaisons de langues et pour huit situations, pour un total de 1 006 journées d'interprétation sur le terrain. Ces

services ont été assurés, entre autres, pour les réunions et entretiens téléphoniques des conseils pour la Défense ; la familiarisation des témoins ; les lectures de déclarations ; la certification de déclarations en vertu de la norme 68 ; les évaluations psychologiques, de vulnérabilité et de protection ; la traduction de transcriptions audiovisuelles ; les consultations communautaires sur les réparations. Les missions sur le terrain accompagnées d'interprètes incluaient celles des conseils aux victimes, des conseils pour la Défense, de la Section des avis juridiques du Greffe, de la Section de la participation des victimes et des réparations, du Bureau du conseil public pour les victimes, de la Section de l'information et de la sensibilisation et de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins en Côte d'Ivoire, au Mali, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Géorgie et ailleurs. Au total, 174 demandes de services d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations ont été reçues.

125. Tout au long de l'année, le programme de recrutement et d'accréditation d'interprètes de terrain a été exécuté en recrutant et en formant des interprètes de terrain pour les langues de situation dans les situations au Mali et en Géorgie et en étoffant la liste des interprètes de terrain à l'appui des exigences nouvelles et continues des situations en République démocratique du Congo, en Ouganda, en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine.

126. Également en 2017, des interprètes permanents et sur le terrain ont assuré des services réguliers au quartier pénitentiaire. En plus de services d'interprétation opérationnelle, ils ont fourni des services de suivi à l'égard de deux détenus, pour un total de 243 journées d'interprétation entre janvier et décembre 2017.

4. Questions concernant l'aide judiciaire et les conseils

(a) Section d'appui aux conseils

127. Les hypothèses sur la base desquelles le budget a été établi pour 2017 prévoyaient qu'une aide devrait être fournie à quatorze accusés indigents et à sept équipes de représentants juridiques des victimes.

128. Comme les années précédentes, conformément à l'ordonnance de la Chambre, le Greffe a avancé les fonds nécessaires pour couvrir la représentation juridique de M. Bemba Gombo qui, bien qu'ayant été déclaré non indigent par le Greffier, éprouve encore des difficultés à recouvrer ses avoirs (par exemple, accès aux avoirs gelés, manque de progrès s'agissant d'autres avoirs).

129. Le Greffe a fourni un appui administratif et logistique à toutes les équipes de conseils représentant les suspects, les accusés, les victimes et les représentants juridiques d'États participant aux procédures devant la Cour. À la fin de 2017, la Section fournissait une assistance à 243 membres des équipes de conseils, y compris les membres *pro bono* et les stagiaires, dont les rémunérations étaient exclusivement versées par le système d'aide judiciaire de la Cour. Ce chiffre s'élève à 278 si on compte les conseils qui participent à la représentation des personnes non indigentes devant la Cour, et auxquels la Section fournit également des services. La Section a également fourni une aide aux membres de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI) qui travaillent dans les locaux de la Cour, ainsi qu'aux membres des divers comités participant aux réunions de l'ABCPI.

130. Le projet d'examen du régime d'aide juridique a été déterminant pour le travail de la Section d'appui aux conseils en 2017. Le personnel de la Section a participé à de vastes consultations couvrant les enquêtes sur les avoirs, la coopération et les obligations financières des accusés, la composition des équipes et les questions budgétaires. La Section a contribué sa perspective unique sur la mise en œuvre de la politique d'aide juridique d'un point de vue pratique, fondée sur son expérience institutionnelle en matière d'administration d'aide juridique, et débattu de recommandations qui ont abouti à un rapport professionnel et indépendant.

131. En 2017, le Greffe a reçu 49 nouvelles demandes d'inscription à la liste des conseils et 21 demandes d'inscription à la liste des conseils adjoints. En fin d'exercice, 43 conseils avaient été ajoutés à la liste des conseils agréés, portant le nombre total de conseils à 731.

Le nombre total de conseils adjoints agréés à la fin de 2017 était de 319. La liste d'enquêteurs professionnels a peu changé en 2017, puisque deux demandes incomplètes ont été reçues et qu'aucun nouveau nom n'a été ajouté à la liste. Elle compte donc 34 membres.

(b) *Bureau du conseil public pour la Défense*

132. En 2017, le Bureau du conseil public pour la Défense s'est concentré sur l'amélioration de la qualité du service aux équipes de la Défense et à la Cour en optimisant les ressources disponibles. Sur la base des résultats d'un sondage administré aux équipes au début de l'année, le Bureau a revu son catalogue d'outils, développé les outils les plus utiles et remis en cause les moins utiles. En parallèle, le nombre de demandes d'assistance s'est maintenu tout en augmentant en termes de complexité, puisque six équipes sont actives dans des procédures d'appel et quatre affaires simultanées progressent de la présentation des moyens de l'Accusation aux préparations pour la présentation des moyens de la Défense. De plus, dans une affaire, un conseil du Bureau a été affecté à la fonction limitée d'aide à un témoin, conformément à la règle 74. Le Bureau a également organisé des réunions pour établir des relations de travail avec l'ABCPI. Enfin, le Bureau a contribué au progrès de l'examen du régime d'aide juridique. En 2017, le Bureau a :

(a) créé et distribué des mémorandums juridiques spécialisés à 15 équipes de la Défense, soit à la demande d'une équipe soit de toutes les équipes collectivement : *Lubanga, Katanga, Simone Gbagbo, Laurent Gbagbo, Blé Goudé, Ntaganda, Bemba, Bemba (affaire relevant de l'article 70), Mangenda, Arido, Babala, Kilolo, Ongwen, Al Mahdi, et Gaddafi* ;

(b) publié et distribué des versions actualisées de la trousse d'orientation à l'intention des conseils ; la série de conseils pratiques et la série de mises à jour hebdomadaires et trimestrielles ;

(c) examiné, créé et mis en œuvre un nouveau système de gestion des manuels de jurisprudence du Bureau du conseil public pour la Défense afin d'appuyer leur mise à jour en temps opportun et de mieux suivre les procédures employées par les Chambres ;

(d) appuyé les équipes en audience en assurant un accès en temps réel aux transcriptions ;

(e) appuyé toutes les équipes pour l'importation et l'exportation d'éléments de preuve, l'accès aux documents et la gestion des cas ; et dispensé une formation aux équipes de la Défense, à leur demande, sur des logiciels comme *Ringtail Legal, LegalCraft, i-Transcend* et *CaseMap* ;

(f) participé à divers groupes de travail de la Cour, dont les groupes de technologies ponctuels, le projet de base de données de jurisprudence, le groupe de travail sur la bibliothèque et le Groupe de travail de La Haye (pour certaines questions) ;

(g) émis des observations sur des projets du Greffe, dont ceux liés aux accords de coopération et au Fonds au profit des victimes, et fourni de la formation à la Section de l'aide aux victimes et aux témoins et du matériel aux équipes de la Défense et à la Section de l'information et de la sensibilisation ;

(h) collaboré avec la Présidence et des membres du Conseil de direction de l'ABCPI en vue de nouer un partenariat pour aider la Défense devant la Cour ;

(i) présenté ses observations sur le Rapport sur l'aide judiciaire et participé activement au séminaire sur l'aide judiciaire et aux discussions sur la mission d'évaluation de l'aide judiciaire de la Cour ;

(j) continué de s'employer à protéger les droits des suspects et accusés par des efforts de sensibilisation sur les questions relatives à la Défense, notamment en faisant des exposés à des groupes en visite, en participant à des conférences et des séminaires avec d'autres fonctionnaires de la Cour et en apportant sa contribution à des publications.

(c) *Bureau du conseil public pour les victimes*

133. Les conseils du Bureau du conseil public pour les victimes sont nommés par les Chambres à titre de représentants juridiques des victimes dans le cadre de trois procédures en phase de première instance. Aussi, comme en 2016, alors que la charge de travail liée à la prestation de soutien et d'assistance aux conseils externes a diminué, celle de représentation juridique des victimes constitue maintenant l'essentiel du travail du Bureau. Cette responsabilité requiert sa présence quotidienne dans la salle d'audience.

134. Au cours de 2017, le Bureau du conseil public pour les victimes a fourni une assistance quotidienne au représentant juridique externe dans les affaires *Banda, Katanga, Ongwen, Bemba* et *Lubanga* en fournissant des avis sur toutes sortes de questions juridiques, y compris des questions inédites liées aux réparations et aux appels, à la préparation des procès et aux audiences.

135. Tout au long de 2017, deux conseils du Bureau du conseil public pour les victimes ont continué de représenter les victimes dans l'affaire *Ntaganda* (un conseil représente les 1 859 victimes des attaques et l'autre représente les 283 anciens enfants soldats) ; un conseil du Bureau a continué de représenter les 728 victimes dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* ; et ce même conseil représente également les 1 516 victimes dans l'affaire *Ongwen*. De plus, des conseils du Bureau représentent 379 victimes auxquelles des réparations ont été accordées, 50 demandeurs de réparations dans l'affaire *Lubanga* et 488 dans l'affaire *Bemba*, et 37 victimes auxquelles des réparations ont été accordées dans l'affaire *Katanga*. Dans le cadre de son mandat de représentation légale des victimes, le Bureau a déposé de nombreuses observations écrites et entrepris 30 missions sur le terrain afin de rencontrer les victimes et de représenter de façon efficace leurs intérêts dans le cadre des procédures devant la Cour. À cet égard, il convient de relever que les victimes représentées par le Bureau se trouvent non seulement dans les pays de situation, mais aussi ailleurs en Afrique ainsi qu'en Europe.

136. En plus des affaires citées ci-dessus, le Bureau du conseil public pour les victimes continue de protéger les droits et les intérêts des victimes ayant communiqué avec la Cour dans le cadre de la procédure menée en vertu de l'article 19 du Statut de Rome dans les affaires *Qadhafi* et *Simone Gbagbo*, et comme représentant juridique dans l'affaire *Kony et consorts*, et dans la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge.

137. Le Bureau du conseil public pour les victimes a continué de s'employer à protéger les intérêts des victimes par des efforts de sensibilisation sur les questions relatives aux victimes, notamment en participant à des conférences et des séminaires avec d'autres fonctionnaires de la Cour et en apportant sa contribution à des publications.

5. Participation des victimes et réparations

138. La Section de la participation des victimes et des réparations est le premier point de contact des victimes souhaitant participer aux procédures et au processus de réparations. La Section est responsable de l'évaluation et du traitement des informations des victimes, et agit comme liaison avec les Chambres sur ces questions et toute autre question liée à la participation des victimes.

139. *Participation.* Au cours de la période considérée, la Section a reçu un total de 2 271 demandes de participation à la procédure. La plupart de ces demandes portait sur la situation en Côte d'Ivoire (1 755 demandes).

140. *Réparations.* En 2017, 1 430 demandes de réparations ont été reçues pour toutes les procédures confondues, y compris les demandes relatives à la procédure de réparation dans les affaires *Al Mahdi* et *Lubanga*. Au total, 721 victimes se sont vu accorder des réparations, soit 297 dans l'affaire *Katanga* et 425 dans l'affaire *Lubanga*³. Dans l'affaire

³ Pour *Lubanga*, voir *Chambre de première instance II. "Décision fixant le montant des réparations auxquelles Thomas Lubanga Dyilo est tenu"*, ICC-01/04-01/06-3379-Red, 15 décembre 2017.

Al Mahdi, la Chambre n'a pas cerné de personnes individuelles admissibles à des réparations.⁴

141. *Représentation en vertu de l'article 15-3.* La Section a traité des demandes de représentation en vertu de l'article 15-3 pour la situation potentielle en Afghanistan⁵. La Section a offert des formations dans divers pays et endroits afin d'atteindre et d'informer les leaders communautaires des groupes touchés qui souhaiteraient faire des observations. En 2017, 1 831 observations ont été reçues.

142. *Appui technique et activités sur le terrain.* Au cours de la période considérée, la Section de la participation des victimes et des réparations a déposé 82 rapports, dont des demandes de participation et de représentation de victimes, des versions expurgées de demandes et d'autres rapports et documents devant les Chambres. Ceci représente une importante augmentation d'environ 50 pour cent en chiffres absolus et en charge de travail comparativement au nombre de rapports déposés en 2016 (55). De plus, la Section a rédigé 650 autres communications pertinentes sur les procédures, autres que les rapports formels, à l'intention des Chambres, des représentants juridiques des victimes, des parties et d'autres personnes⁶. Ce nombre est le double de ce qu'il était en 2016 (253).

143. Au cours de l'année, la Section a également organisé des séances de formation et d'information sur la façon de remplir les demandes des victimes, et préparé, facilité et appuyé deux équipes d'experts dans le cadre des affaires *Bemba* et *Al Mahdi* en vue d'aider les Chambres de première instance à gérer des questions touchant la procédure de réparation, dont la facilitation de missions sur le terrain et le dépôt de documentation pertinente.

144. Tout au long de 2017, la Section de la participation des victimes et des réparations a également organisé ou participé à des activités sur le terrain concernant les victimes en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Ouganda et en Géorgie. Ces activités visaient à fournir des informations exactes sur les réparations et la participation des victimes devant la Cour, à gérer le processus de demande des victimes à l'aide du nouveau formulaire de participation standard de deux pages, à recueillir les demandes dûment remplies et assurer le suivi des demandes incomplètes, à mener des consultations auprès des victimes et des acteurs clés de la société civile sur diverses questions à la demande des Chambres, à appuyer les activités sur le terrain, à apporter un appui au Fonds au profit des victimes et aux représentants juridiques des victimes, et à offrir de l'information et des observations aux Chambres en réponse aux ordonnances des Chambres et aux nouveaux faits judiciaires.

145. La Section de la participation des victimes et des réparations a également continué de mener à bien ses activités habituelles relativement aux procédures, dont un exercice d'enseignements tirés de l'expérience à ce jour sur l'affectation des experts en réparations ; un manuel de communication pour les bureaux extérieurs ; un exercice de cartographie des phases, actions et acteurs liés aux réparations ; et la finalisation de divers formulaires de demandes de victimes et de réparations. La Section a également continué à améliorer l'efficacité et la facilité d'utilisation de sa base de données.

146. Enfin, la Section de la participation des victimes et des réparations a lancé un projet de système électronique de dépôt de demandes de participation des victimes pouvant être employé dans des situations futures. Le système, qui sera mis en œuvre pendant le premier semestre de 2018, autorisera la réception des demandes de participation des victimes par voie électronique depuis le terrain, éliminant du coup les formulaires papier et rehaussant l'efficacité, l'accessibilité et la transparence.

⁴ Toutefois, elle prévoyait des critères d'admissibilité généraux pour la détermination de bénéficiaires.

⁵ En vertu de l'article 15-3 du Statut de Rome, à la suite de la demande déposée par le Procureur auprès de la Chambre préliminaire III en novembre 2017 pour l'ouverture d'une enquête *proprio motu* en Afghanistan.

⁶ Les communications « pertinentes » sont celles qui contiennent de l'information procédurale ou matérielle nécessaire à la procédure judiciaire et administrative. Elles exigent un examen et une approbation interne mais ne font pas l'objet d'un dépôt officiel au dossier.

6. Victimes et témoins

147. En 2017, une année qui a posé de nombreux défis, 134 témoins ont comparu devant les Chambres.

148. Des 134 témoins ayant comparu en 2017, 114 étaient des témoins de l'Accusation et onze étaient des témoins de la Défense (124 témoins des faits et 10 témoins experts). Les Chambres ont également entendu neuf victimes. Trente-huit témoins ont comparu par liaison vidéo depuis divers endroits, tandis que 96 témoins ont comparu en personne au siège.

149. La Section de l'aide aux victimes et aux témoins a fourni un appui logistique aux services de voyage et d'hébergement, ainsi que des services psychosociaux et d'autres services de soutien aux 134 témoins appelés à comparaître devant la Cour. Ceci incluait la préparation du déplacement jusqu'à La Haye pour comparaître, la préparation de la déposition et la familiarisation avec la procédure. À la Cour, la Section a effectué des évaluations psychologiques et de protection afin de conseiller les Chambres sur le besoin de mesures de protection en audience en vertu de la règle 87 ou d'autres mesures spéciales en vertu de la règle 88 du Règlement de procédure et de preuve.

150. En 2017, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a fourni 203 rapports aux Chambres. Ces rapports incluaient 114 évaluations du besoin de mesures de protection en audience, 53 évaluations de la vulnérabilité et 36 rapports concernant de l'information spécifique aux témoins. Ces documents ont été soumis soit par voie de communication électronique soit par dépôt officiel. Par ailleurs, les évaluations de la vulnérabilité menées par les psychologues de la Section auprès de 62 témoins ont abouti à des rapports aux Chambres sur le besoin d'appliquer des mesures spéciales (règle 88 du Règlement de procédure et de preuve). La Section a également assisté à deux audiences.

151. En plus de ces activités judiciaires, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a prodigué attention et protection continues aux personnes placées sous sa responsabilité. En 2017, la Section a pris des mesures de protection pour presque 520 personnes (témoins, victimes, autres personnes à risque en raison de dépositions et personnes à charge des personnes protégées). La Section a également poursuivi ses efforts de mise en œuvre de mesures de réduction du risque pour aider les bénéficiaires de la protection du Greffe à s'affranchir de cette protection et à reprendre leur vie quotidienne. La Section a également fourni un soutien psychosocial au terme d'une évaluation à 20 témoins et victimes. Ces témoins et victimes ont bénéficié de services médicaux, psychosociaux et autres en vertu de la norme 83 du Règlement du Greffe.

152. Dans la foulée de l'objectif du Greffe de rehausser le niveau de coopération externe et interne à l'égard de la protection des témoins, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a poursuivi ses activités pour renforcer la coopération des États en matière de protection des témoins et conclu deux nouvelles ententes de réinstallation. Des progrès appréciables ont été réalisés pour ce qui est des demandes ponctuelles de coopération, sept États ayant exprimé leur intérêt à accueillir des demandes de la Cour en vue de la réinstallation de témoins ou de victimes sur leur territoire. En janvier, février et mai 2017, la Section a contribué à trois séminaires de la Cour sur les questions de coopération et de protection des témoins, auquel ont participé des experts en protection des témoins de 20 pays. En mai 2017, la Section a accueilli et coprésidé l'*Europol Psychosocial Network Conference*, un événement annuel sur la protection de groupes vulnérables sous protection.

7. Information et sensibilisation

153. La Section de l'information et de la sensibilisation, en étroite coordination avec les bureaux extérieurs, a poursuivi ses efforts de sensibilisation et continué de veiller à l'accessibilité des procédures de la Cour pour le public. Ces efforts visaient à rehausser la bonne connaissance de la Cour, de son mandat et de ses activités en vue de consolider son appui international. Ses activités ciblaient divers publics, y compris des auditoires internationaux, notamment la presse et les médias internationaux, les victimes et les communautés touchées par les crimes relevant de la compétence de la Cour, et des intervenants clés comme les milieux juridiques, universitaires et non-gouvernementaux.

154. En Ouganda, la Cour a intensifié ses efforts de communication pour faire connaître la tenue de procédures dans l'affaire *Ongwen*. Grâce à des réunions publiques, la diffusion de vidéos et de programmes radiophoniques, des points de presse et diverses initiatives médiatiques, le bureau extérieur en Ouganda a rayonné jusque dans les régions isolées pour joindre les victimes et communautés touchées, les maintenir à jour et gérer leurs attentes quant au procès. La Cour a renforcé ses partenariats avec les leaders locaux – dont des chefs religieux et culturels qui ont visité les communautés pour les encourager à continuer de suivre le procès – et des représentants d'organisations de la société civile et des médias, pour promouvoir et appuyer les travaux de la Cour. Les points focaux sur le terrain ont été formés pour assurer la projection de vidéos et répondre aux questions, ceci afin de stimuler l'intérêt des communautés et leur sentiment de participation à la procédure. Une nouvelle plateforme SMS gratuite accessible en trois langues locales a été créée pour faciliter l'interaction avec la population et répondre aux questions. Plus de 11 000 personnes s'y sont inscrites.

155. En République démocratique du Congo, les activités de sensibilisation se sont concentrées sur la diffusion des audiences dans l'affaire *Ntaganda* en Ituri, grâce à des projections de programmes audiovisuels dans le cadre de sessions interactives, et la diffusion de programmes radiophoniques sur un réseau de radios communautaires en langue locale. De plus, des activités ont été organisées afin d'améliorer la compréhension des communautés et gérer leurs attentes pour ce qui est de la procédure de réparation dans les affaires *Katanga* et *Lubanga*, grâce à la diffusion de messages clés par voie radiophonique (pour plus de 81 heures d'émissions) et des séances d'information. De l'information au sujet des décisions judiciaires dans *Bemba* et *Bemba et consorts* a également été diffusée en raison de l'intérêt qu'elles suscitent en République démocratique du Congo. De plus, certaines activités d'information visant tout particulièrement les étudiants et les juristes ont permis de renforcer la compréhension du mandat et des procédures judiciaires de la Cour. Au total, plus de 5 500 personnes ont été jointes grâce à 86 sessions interactives.

156. En République centrafricaine, des activités de sensibilisation ont été entreprises pour préparer le terrain pour l'imminente décision de réparation dans l'affaire *Bemba* et pour informer la population et gérer les attentes relativement aux enquêtes en cours du Bureau du Procureur. En raison du climat de sécurité et de la capacité structurelle du bureau extérieur, les réunions avec les communautés touchées en-dehors de Bangui ont été limitées, mais commencent à reprendre, en collaboration avec d'autres entités indépendantes œuvrant dans le domaine de la justice. À Bangui, des activités ont été menées en collaboration avec les universités de la communauté internationale (et diplomatique), les ONG et les journalistes. Grâce à des partenariats avec l'Association des victimes de la LRA et des radios communautaires, de l'information sur l'affaire *Ongwen* (qui suscite beaucoup d'intérêt en République centrafricaine) a été diffusée régulièrement. Presque 700 personnes ont été jointes dans le cadre de 24 sessions interactives. Une série de programmes radiophoniques produits localement en langue sango a été distribuée aux médias centrafricains, pour un total d'une centaine d'heures d'émissions.

157. En Côte d'Ivoire, les efforts se sont concentrés sur l'ouverture d'un bureau extérieur pleinement opérationnel tout en assurant la coopération du Gouvernement pour les activités judiciaires de la Cour. Un partenariat a été noué avec *Coordination Africaine des droits de l'homme pour les Armées* (CADHA) pour la création d'un programme de formation et de sensibilisation sur le Statut de Rome pour l'armée ivoirienne. De plus, la Section de l'information et de la sensibilisation a continué à faire rayonner les audiences dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, ainsi que l'enquête en cours en Côte d'Ivoire II, notamment à Abidjan, où elle distribue des émissions radiophoniques et télévisées qu'elle produit régulièrement. La Section a également appuyé les activités d'ONG partenaires liées au suivi des audiences, lui offrant une formation sur la Cour et ses processus judiciaires. Elle a également mené des activités auprès des communautés touchées, des journalistes, des membres d'ONG, des militants pour les droits de la personne, des autorités locales, des leaders communautaires, des juristes, des diplomates, des groupes de jeunesse et des associations de victimes.

158. Au Mali, en raison de problèmes de sécurité, l'information sur l'affaire *Al Mahdi* (jugement de première instance et ordonnance de réparation) a été diffusée depuis La Haye.

Des programmes télévisés et radiophoniques sur le jugement et l'ordonnance de réparation ont été produits et diffusés sur les médias locaux et mis à la disposition des ONG à des fins de redistribution. Des journalistes et représentants d'ONG maliens ont été invités à assister à l'audience de l'ordonnance de réparation au siège, de façon à assurer sa couverture par les médias du Mali, y compris à Tombouctou.

159. Depuis l'ouverture de l'enquête dans la situation en Géorgie, les efforts de sensibilisation se sont intensifiés pour améliorer la compréhension générale de la Cour, de son mandat et de son fonctionnement au sein de la société civile, des ONG et des associations de victimes, ainsi que parmi les représentants des médias, les universitaires et l'Association du Barreau. L'objectif est d'expliquer les processus judiciaires et d'éviter de nourrir des attentes irréalistes. Grâce à des missions, et en saisissant chaque occasion d'échanger avec la société civile géorgienne, les professeurs et les étudiants en visite à La Haye, la Section a pu consolider un réseau de partenaires locaux de toute confiance. En 2017, 300 personnes ont été jointes grâce à quatorze sessions interactives.

160. En 2017, la Cour a renforcé son utilisation des médias sociaux. Le compte Twitter de la Cour est une référence en la matière : le nombre d'adhérents a bondi de 25 pour cent l'année dernière, franchissant le cap des 250 000 adhérents, soit plus que tous les autres tribunaux internationaux confondus. Alors que la Cour utilisait Facebook comme outil de campagne temporaire pour le 17 juillet chaque année, en juillet 2017, la Cour a lancé une page Facebook permanente en vue de créer une communauté permanente. La page a déjà recueilli 81 925 « likes » en anglais et 1 447 en français, pour un total de 83 372.

161. Flickr, Tumblr et YouTube demeurent les plateformes privilégiées de partage de photos, vidéos et nouvelles des activités de la Cour. En 2017, la chaîne YouTube de la Cour a gagné 1 897 abonnés, atteignant 13 165 abonnés (comparativement à 11 268 abonnés à la fin de 2016) et plus de 250 000 nouveaux visionnements en 2017, pour un total de 2 952 636 visionnements (2 709 059 visionnements à la fin de 2016).

162. Avec 4 789 610 pages consultées et 1 573 010 visiteurs en 2017, le site Web de la Cour est la vitrine et plateforme de diffusion Web des audiences publiques de la Cour. Les diffusions Web ont été visionnées par 4 809 385 utilisateurs individuels en 2017. Elles ont été visionnées 7 498 651 fois dans 184 pays ; soixante-deux pour cent de ces visionnements (soit plus de 4,5 millions) étaient en Côte d'Ivoire.

163. En 2017, un total de 131 communiqués de presse ont été distribués à plus de 5 000 journalistes figurant sur la liste de diffusion et à d'autres parties prenantes partout dans le monde. Près de 400 entretiens ont été réalisés avec les représentants de la Cour au siège seulement. Ainsi, les informations fournies par la Cour ont été largement reproduites dans des journaux et magazines, et diffusées à la télévision et à la radio, au niveau national dans les pays concernés et par des centres de presse internationaux, en particulier en ce qui concerne l'actualité judiciaire dans les pays de situation.

164. Les produits audiovisuels ont continué de jouer un rôle important en appui du travail des journalistes mais aussi dans le rayonnement de la procédure judiciaire auprès du public international et des communautés touchées sur le terrain. En 2017, 170 programmes radiophoniques et télévisés ont été produits et distribués à des fins de diffusion sur Internet (téléchargés 30 000 fois) aux stations de radio et de télévision, agences de presse et médias sociaux (Twitter et YouTube).

165. Tout au long de 2017, l'Unité du protocole, des événements et des visites a appuyé 231 visites de personnalités de premier plan, accompagnées de délégations de haut niveau et d'autres parties prenantes, pour échanger avec les fonctionnaires de la Cour. Le nombre de visites de personnalités de premier plan a quelque peu baissé par rapport à 2016 (-10 pour cent) ; le nombre de délégations en visite était de 77 en 2017, alors que le nombre de visites de parties prenantes est passé à 154 (+25 pour cent par rapport à 2016).

166. Au total, 613 groupes ont visité le Centre des visiteurs de la Cour en 2017, une augmentation de 22 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Le Centre des visiteurs est ouvert au grand public pendant les heures ouvrables et représente une alternative intéressante pour les groupes pour lesquels une visite guidée ne peut être organisée.

167. Au total, la Section de l'information et de la sensibilisation a accueilli 844 groupes en visite en 2017. Ces groupes, en plus des membres du grand public assistant aux audiences de la Cour, représentent plus de 20 000 visites à la Cour en 2017.

8. Relations extérieures et coopération

168. Tout au long de l'année, la Section de l'appui aux relations extérieures a assuré son rôle de coordination clé dans ses trois principaux domaines d'activités : relations extérieures et coopération avec les États ; cueillette et analyse d'information ; et planification des missions, appui aux bureaux extérieurs et appui à la gestion des crises.

169. En 2017, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États a rédigé ou révisé 282 demandes de coopération à l'intention d'États et d'organisations internationales pour le compte des Chambres, de la Défense ou en son nom propre. Sur le plan stratégique, l'Unité a organisé plusieurs séminaires de haut niveau sur la coopération ainsi que des événements spécialisés afin de renforcer la coopération, la compréhension et l'appui aux activités et au mandat de la Cour, en coordination avec les autres organes. Ces séminaires ont produit d'utiles recommandations relativement à certains domaines spécifiques de coopération judiciaire et générale, qui font l'objet d'un suivi par l'Unité dans le cadre de son mandat.

170. Sur le plan technique, l'Unité des relations extérieures et de la coopération a continué à se consacrer à des domaines clés cernés comme étant prioritaires, comme les enquêtes financières et les accords de coopération. L'Unité a élaboré et mis en œuvre des plans d'action concrets visant à renforcer la coopération dans ces domaines clés, y compris en mobilisant les États intéressés et autres parties prenantes, en multipliant les collaborations avec les nouvelles organisations et nouveaux réseaux régionaux ou spécialisés, en intégrant les mandats et besoins en matière de coopération du Greffe aux forums d'experts et de praticiens internationaux et spécialisés, et en créant des fascicules de communication et techniques, grâce à l'appui de la Commission européenne et, en coordination avec d'autres organes, rehausser la sensibilisation à ces domaines clés. Ces efforts sont présentés dans le détail dans les rapports annuels de la Cour sur ses activités et sur la coopération, soumis à l'Assemblée des États Parties.

171. L'Unité d'analyse par pays a continué à consolider ses fondements organisationnels et à affiner sa méthodologie d'analyse, sa gestion de l'information et ses capacités linguistiques. L'Unité a continué à agir comme centrale de cueillette et d'analyse d'information critique aux activités de la Cour. Elle continue de consolider ses réseaux externes pour le bénéfice du Greffe.

172. L'Unité d'analyse par pays continue d'améliorer son offre d'analyses opportunes, pertinentes et fiables dans les quatre grands domaines de son mandat et tout au long de chaque étape judiciaire. Plus précisément, l'Unité a donné suite à dix ordonnances de la Présidence et des Chambres, offrant une analyse de quatre pays de situation, soit la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Mali et l'Ouganda. À l'appui d'acteurs de Relations extérieures et de Coopération du Greffe, l'Unité a fourni quatorze évaluations, notes ou mémoires, y compris sur l'ouverture de la nouvelle situation en République du Burundi et sur plusieurs pays de non-situation. De plus, l'Unité a continué à agir comme centrale de collecte et d'analyse d'information du Greffe sur les suspects en fuite et a contribué aux stratégies interorganes pour l'arrestation de suspects. Dans son rôle de composante des mécanismes d'alerte rapide et de gestion de crise du Greffe, l'Unité a produit des rapports mensuels d'analyse de menace et d'alerte rapide en plus de 74 rapports de situation sur huit pays de situation.

173. L'Unité de coordination et de planification a continué à agir comme centrale pour toutes les missions officielles dans les pays de situation et de non-situation, veillant à ce que les missions respectent les règles et procédures de sécurité, médicales et diplomatiques. Le suivi incluait l'examen des plans de mission, la liaison avec les bureaux extérieurs de la Cour, les parties prenantes au siège concernées par le processus de planification des missions, et le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, selon le cas. De même, en coopération avec la Section des services de gestion de l'information, l'Unité a lancé la première phase de développement d'un logiciel de planification de mission visant à améliorer encore davantage la coordination des missions de la Cour. L'Unité a également

continué à assurer un appui opérationnel et fonctionnel à tous les bureaux extérieurs, notamment en appréhendant correctement et en canalisant les besoins, en organisant des séances d'orientation pour les nouveaux employés des bureaux extérieurs, et en organisant des activités de coordination ponctuelles et des réunions périodiques par visioconférence.

174. Tout au long de 2017, l'Unité de coordination et de planification a continué à appuyer la haute direction dans le développement et la mise en œuvre d'un cadre de gestion de crise pour la Cour. La sécurité sur le terrain continue d'être pleinement intégrée aux activités de l'Unité ; en plus de son soutien habituel, elle offre une assistance pour toutes les missions sur le terrain.

9. Opérations hors siège

175. Au total, 1 622 missions ont été enregistrées et suivies, soit 957 dans des pays de situation et 665 dans des pays de non-situation.

176. En 2017, les bureaux extérieurs en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, au Mali, en République centrafricaine et en Géorgie sont devenus pleinement opérationnels, grâce à la nomination de leurs chefs de bureau respectifs en janvier (République démocratique du Congo), février (Côte d'Ivoire/Mali), mars (République centrafricaine) et décembre (Géorgie).

177. En 2017, les bureaux extérieurs en République démocratique du Congo ont continué d'appuyer les procédures judiciaires dans les affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Ntaganda*. Les affaires *Bemba* et *Bemba et consorts*, dans lesquelles les jugements ont été prononcés respectivement en 2016 et 2017, ont également retenu l'intérêt de la population et des intervenants en République démocratique du Congo. La préparation de la phase des réparations dans l'affaire *Katanga* a exigé une étroite collaboration et une robuste coordination entre le Bureau du conseil public pour les victimes, le Fonds au profit des victimes et les représentants juridiques des victimes, grâce auxquelles la mise en œuvre des réparations en novembre 2017 dans la province de l'Ituri sont parties du bon pied. Les activités de participation des victimes et de réparation en République démocratique du Congo ont joint plus de 950 personnes.

178. En 2017, les bureaux extérieurs en République démocratique du Congo ont appuyé un total de 308 missions (29,5 pour cent de plus qu'en 2016), ou 32 pour cent du nombre total de missions menées dans les pays de situation. Ces bureaux extérieurs ont assuré un total de 198 séances d'information sur la sécurité sur le terrain, et appuyé un total de 25 jours d'audiences judiciaires par liaison vidéo dans l'affaire *Ntaganda*. Cet appui incluait le dispositif logistique et de sécurité, le soutien TI et la participation d'employés en République démocratique du Congo agissant comme fonctionnaires de la Cour.

179. En République démocratique du Congo, des efforts ont été consacrés au renforcement des relations avec les autorités et parties prenantes nationales et internationales. Plus de 200 réunions et interactions avec le Gouvernement, des entités de l'ONU et missions diplomatiques ont eu lieu en République démocratique du Congo en 2017.

180. Le bureau extérieur en Ouganda est pleinement opérationnel depuis 2015. Il a continué à faciliter les activités judiciaires de la Cour dans la région, appuyant les missions internes et externes, y compris les visites de haut niveau d'élus de la Cour. Un total de 295 missions ont été appuyées pendant la période considérée : 62 du Bureau du Procureur, 196 du Greffe, sept du Fonds au profit des victimes, 28 de conseils et deux du Mécanisme de contrôle indépendant.

181. Le bureau extérieur en Ouganda a également facilité les dépositions de 13 témoins par liaison vidéo, et appuyé la certification de témoignages précédemment enregistrés de 41 témoins. De plus, le Bureau du Procureur a appuyé trois visites familiales à des détenus au quartier pénitentiaire de la Cour.

182. En 2017, le bureau extérieur en Côte d'Ivoire a continué à appuyer les procédures judiciaires dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, ainsi que la poursuite des activités d'enquête menées par le Bureau du Procureur. Le bureau a appuyé 109 missions externes et internes, comparativement à 73 missions en 2016. Un appui sur le terrain a été assuré aux

activités du Bureau du Procureur, du Greffe et du Fonds au profit des victimes, ainsi que des activités médicales. Le bureau extérieur a également facilité trois témoignages par liaison vidéo.

183. En mars 2017, le bureau extérieur a appuyé une mission de sensibilisation conjointe, pilotée par la Section de l'information et de la sensibilisation et le Bureau du Procureur, sur les activités de la Cour en Côte d'Ivoire, à l'intention des diplomates accrédités, d'organisations de la société civile ivoirienne et de la presse.

184. En 2017, le bureau extérieur au Mali a achevé l'ouverture de ses locaux à Bamako et a continué à appuyer les procédures judiciaires dans l'affaire *Al Mahdi*. Le bureau extérieur a appuyé 78 missions externes, comparativement à 34 en 2016. Il a offert son appui essentiellement au Bureau du Procureur, à la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, aux représentants légaux des victimes, au Fonds au profit des victimes et à l'Unité des services linguistiques.

185. Le bureau extérieur au Mali et la Section de l'appui aux relations extérieures, par le truchement de l'Unité de coordination et de planification, ont fourni un appui administratif, logistique et de sécurité à la mission au Mali (Bamako et Tombouctou) menées par les experts en réparations nommés par la Chambre dans l'affaire *Al Mahdi* et mandatés de rédiger un rapport pour appuyer la Chambre à la phase des réparations.

186. En République centrafricaine, après plusieurs années de capacités très limitées, en 2017, le bureau extérieur a décuplé sa capacité à appuyer les activités opérationnelles. De nouveaux locaux ont été trouvés et occupés, les travaux de rénovation et d'aménagement devant être entrepris en 2018. La capacité opérationnelle de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins sur le terrain s'est nettement améliorée.

187. Parallèlement à ce processus de transition, et malgré des conditions opérationnelles difficiles, le bureau extérieur en République centrafricaine a appuyé ou mené des activités liées à quatre procédures judiciaires dans les affaires *Bemba*, *Bemba et consorts*, *Ongwen* et la situation en République centrafricaine II, dont les activités d'appui opérationnel liées aux réparations dans l'affaire *Bemba*. Le bureau extérieur a appuyé un total de 119 missions, pour un total de 318 voyages individuels, soit environ 21 pour cent du total des « journées de travail de mission » en pays de situation.

188. Le bureau extérieur en République centrafricaine et la Section de l'appui aux relations extérieures, par le truchement de l'Unité de coordination et de planification, ont fourni un appui administratif, logistique et de sécurité à la mission en République centrafricaine (Bangui et Bossembele) menées par les experts en réparations nommés par la Chambre dans l'affaire *Bemba* et mandatés de rédiger un rapport pour appuyer la Chambre à la phase des réparations.

189. Pendant la seconde moitié de 2017, le bureau extérieur au Kenya a fonctionné avec des ressources minimales jusqu'à la fermeture du bureau, le 31 décembre 2017.

190. Depuis la nomination du chef de bureau extérieur en Géorgie en décembre 2017, le bureau extérieur en Géorgie est maintenant pleinement opérationnel.

10. Ressources humaines

191. En 2017, la Cour a pourvu un total de 200 postes permanents, dont 72 ont été pourvus à l'externe, 73 ont été convertis de postes temporaires, 105 ont été pourvus au terme d'une mutation interne depuis un poste temporaire, et 23 ont été pourvus au terme d'une mutation interne entre deux postes permanents. Le tableau 1 ci-dessous résume les activités de recrutement par Grand programme.

Tableau 1 : Liste des activités de recrutement en 2017

<i>Grand programme</i>	<i>Postes approuvés en 2017</i>	<i>Postes pourvus en 2017</i>	<i>Postes pourvus au 31/12/2017</i>	<i>Nombre de postes libérés en 2017 en raison de départs de la Cour</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/01/2017</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/12/2017</i>
Grand programme I - Branche judiciaire	52	9	49	4	12 %	6 %
Grand programme II - Bureau du Procureur	315	109 ⁷	299	21	8 %	5 %
Grand programme III - Greffe	573	75	519	38	13 %	9 %
Grands programmes IV-VII Secrétariat de l'Assemblée, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, Mécanisme de contrôle indépendant et Bureau de l'audit interne	27	7	21		50 %, 33 %, 25 % et 30 %, respectivement	0 %, 56 %, 25 % et 0 %, respectivement
Total	967	200	888	66	12 %	10 %

192. En 2017, la Cour a mis en œuvre le nouveau régime de rémunération du personnel des catégories d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur selon les changements approuvés par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015.

193. La Cour a entrepris diverses activités prioritaires en ressources humaines, comme le perfectionnement et la formation du personnel à La Haye et dans les bureaux extérieurs, l'amélioration de la représentation géographique et l'égalité entre les sexes, l'accueil de nouveau personnel et la gestion de la performance. De plus, la Cour a mis en licitation son contrat d'assurance médicale, accueilli ses premiers administrateurs auxiliaires et poursuivi ses efforts d'automatisation de ses processus de ressources humaines. Des informations sur les activités liées aux ressources humaines sont fournies séparément dans le Rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines pour 2017.

11. Équipe SAP

194. En 2017, l'équipe SAP a fourni à la Cour un appui opérationnel quotidien pour l'utilisation de son système administratif de base, SAP. L'équipe SAP a traité toutes les demandes de service liées à SAP, depuis les remises à zéro de mots de passe jusqu'aux demandes complexes d'amélioration et d'automatisation des processus administratifs.

195. L'équipe SAP a participé à divers projets d'amélioration de l'efficacité et de la conformité des processus administratifs de la Cour. Par exemple, les demandes de congé sont désormais traitées de façon électronique ; les systèmes des ressources humaines et de feuille de paie de la Cour ont été modifiés pour tenir compte des changements apportés au régime commun des Nations Unies en matière de traitements et indemnités. De plus, l'équipe SAP a continué à participer à deux projets lancés par la Section du budget pour rehausser l'efficacité de l'administration de la planification et exécution budgétaire de la Cour. En étroite coopération avec la Section des services de gestion de l'information, les systèmes SAP ont été mis à niveau et préparés pour appuyer de nouvelles initiatives d'automatisation et de numérisation de l'administration de la Cour.

12. Sécurité

196. En 2017, la Section de la sécurité a continué de se concentrer sur la sécurité, la gestion des risques et l'appui aux activités de la Cour au siège. La Section a continué d'appuyer la gestion des risques à la sécurité et la sûreté du personnel et des avoirs de la Cour sur le terrain. La Section a assuré la sécurité et la sûreté des audiences de la Cour,

⁷ Dont 73 conversions de postes temporaires à des postes permanents dans le cadre du budget du Bureau du Procureur approuvé pour 2017.

conformément au calendrier des audiences et aux décisions des Chambres. Le Bureau des enquêtes et habilitations de sécurité a traité 877 dossiers en vue de délivrer des habilitations de sécurité, ce qui représente une augmentation de six pour cent sur l'exercice précédent. Cette procédure a été appliquée à tous les nouveaux fonctionnaires, y compris les stagiaires, affectés à des postes permanents et temporaires à la Cour, conformément à l'Instruction administrative relative aux habilitations de sécurité. Le Bureau a également mené deux enquêtes préliminaires et déposé deux rapports d'incident. De plus, le Bureau a révisé le processus d'habilitation de la Cour et élaboré une nouvelle approche fondée sur le risque, qui doit être mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2018.

197. Sur le terrain, la Section a continué d'assurer une gestion appropriée, conformément aux protocoles et aux politiques de sécurité de la Cour, de tous les risques auxquels sont exposés le personnel, les biens et les locaux de la Cour. Un appui en matière de sécurité a été fourni à 1 622 missions (957 dans des pays de situation et 665 dans des pays de non-situation), dont trois séminaires et deux comparutions par liaison vidéo sur le terrain. Des services de protection rapprochée et de liaison ont été fournis à de hauts fonctionnaires de la Cour à l'occasion de 13 missions. De plus, la Section a assuré un appui de sécurité dans le cadre de trois séminaires organisés par la Cour en-dehors du siège de la Cour. En collaboration avec l'armée des Pays-Bas, la Section organise des formations intitulées « Sécurité et sûreté en mission » qui font désormais partie intégrante du programme régulier et complet de sensibilisation du personnel en matière de sécurité.

198. En 2017, en plus d'assurer un appui direct à la sécurité des activités de la Cour, le personnel de la Section de la sécurité a contribué activement au succès de plusieurs événements majeurs et séminaires organisés dans les locaux de la Cour auxquels ont assisté un grand nombre de hauts fonctionnaires et dignitaires (un total de 51 jours, 77 visites de personnalités de premier plan, 154 visites d'intervenants pour un total de 2 320 participants, et 613 groupes pour un total de 17 649 participants aux visites d'information générale et personnes assistant aux audiences).

13. Technologies de l'information et des communications

199. Les activités de technologie de l'information (TI) et de gestion de l'information (GI) de la Section des services de gestion de l'information se résument en trois activités : planification, construction et utilisation. Les activités de planification se sont axées sur la Stratégie quinquennale TI/GI, et celles de construction, sur des projets stratégiques de 2017 et sur le maintien du bon fonctionnement des systèmes. Enfin, la Section a assuré le bon fonctionnement quotidien des systèmes de TI et GI au soutien des activités de la Cour.

200. L'instruction administrative sur l'établissement, la composition et le mandat du nouveau Comité de gouvernance pour la gestion de l'information a été promulguée en janvier 2017. Le Comité s'est réuni pour la première fois en février 2017 pour avaliser la Stratégie quinquennale de technologie de l'information (TI) et de gestion de l'information (GI). La stratégie prévoit six domaines de travaux, les trois premiers étant alignés sur les domaines fonctionnels de la Cour : Bureau du Procureur, Branche judiciaire et Administration. Les trois autres domaines de travaux consolident la gestion de l'information, la sécurité de l'information et l'optimisation de la TI. La Stratégie a été avalisée par le Comité de coordination en mars 2017 et présentée au Comité du budget et des finances à sa vingt-huitième session, en mai 2017. Le Comité de gouvernance pour la gestion de l'information s'est réuni deux autres fois en 2017 pour hiérarchiser les projets stratégiques dans le cadre du budget 2018. Conformément à l'instruction administrative sur le Comité de gouvernance pour la gestion de l'information, la Section des services de gestion de l'information a mis en œuvre le processus de gouvernance pour la réception et l'évaluation des nouvelles demandes de systèmes TI/GI.

201. La Section des services de gestion de l'information a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des recommandations issues du plan *ReVision* axées sur l'amélioration de la gouvernance et de la planification. Cette activité a été menée par l'Unité de l'architecture informatique et de la prestation des services. L'Unité a défini les grands principes de gouvernance, soit les principes directeurs de la TI et les principes d'architecture de l'entreprise, ainsi que le modèle d'activités TI hybride, pour définir les rôles et responsabilités de la Section des services de gestion de l'information et des autres Sections,

afin d'éviter les doublons et les vides dans le service ou le soutien. La Section a continué à mettre à jour ses méthodes de travail pour ses processus TI de base, comme la gestion des problèmes, la gestion du changement, la gestion des configurations, la gestion du service des biens et la gestion des contrats. Ces activités ont permis l'élimination des formulaires papier et allégé les processus pour les utilisateurs finaux et le personnel de la Section. Le service Archives, bibliothèque et patrimoine a terminé et consolidé le projet de balayage documentaire de la Cour et mis en œuvre de nouvelles procédures pour alléger le processus.

202. En 2017, la Section des services de gestion de l'information a exécuté les projets de construction de nouveaux systèmes prévus dans la Stratégie quinquennale TI/GI de la Cour :

(a) Bureau du Procureur : l'Unité de développement et de l'administration des systèmes a mis en œuvre les projets pilote d'enregistrement des dépositions à distance et de traduction assistée par ordinateur. L'Unité, en collaboration avec l'Unité des services informatiques, ont procuré à la Cour des améliorations dans le domaine des enquêtes informatiques, comme la navigation anonyme sur Internet et des outils de capture automatisée de données de sources ouvertes.

(b) Branche judiciaire : la Section des services de gestion de l'information s'est concentrée sur la base de données de jurisprudence de la Cour, un projet vaste et complexe qui a exigé une étroite collaboration entre tous les organes de la Cour pour sa construction et mise à l'essai. Ce projet se poursuit en 2018. Un autre projet clé a été la définition des exigences pour le processus informatisé de présentation de demandes des victimes et la mise à jour du système de gestion des demandes des victimes. Ces deux projets se poursuivront tout au long de 2018.

(c) Administration : la Section des services de gestion de l'information a également entamé le développement d'un système de planification de missions dont le déploiement est prévu en 2018.

(d) Sécurité de l'information : l'Unité de sécurité de l'information a mis en œuvre la plateforme de renseignement sur les menaces afin de renforcer les défenses de la Cour contre les menaces de cybersécurité. Une formation sur la sécurité de l'information a été déployée pour l'ensemble de la Cour et suivie par 90 pour cent des employés.

(e) En 2017, l'Unité des services informatiques a remplacé le système de témoins RSA par une solution plus économique et mis en œuvre un service « Bring Your Own Device (BYOD) ». L'Unité a atteint les réductions de coûts escomptées pour les communications sans fil. L'Unité de développement et de l'administration des systèmes a mis en œuvre une architecture hiérarchisée de stockage de données qui réduira les coûts de stockage de données de la Cour.

203. En 2017, la Section des services de gestion de l'information a également mis à niveau les systèmes de base de la Cour au soutien des procédures judiciaires : le système de gestion des documents et dossiers a été mis à niveau, et le projet de mise à niveau des systèmes de gestion des éléments de preuve et des transcriptions a été lancé. Les techniciens de la Section ont assuré le déménagement tout en douceur du bureau extérieur en Ouganda et assuré les systèmes et services TI pour les nouveaux bureaux extérieurs au Mali et en Géorgie. L'Unité des services informatiques a également terminé le processus de mise à niveau des systèmes de vidéoconférence et de connectivité Internet des bureaux extérieurs.

204. Tout au long de 2017, la Section des services de gestion de l'information a appuyé les activités quotidiennes de la Cour. Au total, le service d'assistance de la Section a répondu à 16 655 demandes d'intervention et réglé 16 150 problèmes. L'équipe audiovisuelle a appuyé 298 sessions d'audiences, totalisant 1 016 heures et 33 minutes d'audiences, et atteint son objectif de disponibilité de 99,2 pour cent, avec 241 minutes de pannes non programmées. L'équipe audiovisuelle a également fourni des services audiovisuels pour la plupart des 814 événements tenus au Centre de conférences en 2017. Les systèmes TI soutenus par la Section ont atteint l'objectif de disponibilité de 99,2 pour cent, seulement deux systèmes tombant en-deça de ce seuil, soit eCos (99,11 pour cent) et Intranet (98,93 pour cent).

205. En 2017, la Cour a continué à faire face à des menaces quotidiennes de cybersécurité. Chaque mois, les systèmes de cyberdéfense de la Cour ont repoussé, en moyenne : 38 millions d'examen et fouilles, 1,3 million de pourriels, hameçonnages et courriels malveillants, et 600 tentatives d'infection par maliciel. Pour maintenir les défenses de la Cour, la Section des services de gestion de l'information a veillé à la mise à jour opportune des systèmes de la Cour en déployant 356 correctifs de sécurité Microsoft et 197 correctifs de sécurité d'autres systèmes. En 2017, l'Unité de sécurité de l'information a réagi aux incidents de sécurité importants suivants : quatre attaques de déni de service, une perte de médias de stockage et une divulgation d'information non autorisée. Il n'y a eu aucune infection par maliciel importante en 2017.

206. Au sein de l'Unité de gestion de l'information, le service Archives, bibliothèque et patrimoine a offert des services et ressources quotidiens au personnel, aux juges et aux conseils de la Cour. En 2017, la bibliothèque a accueilli 4 556 visiteurs, dont 70 visiteurs externes, et reçu 2 108 demandes de service, dont 284 demandes de références exigeant des recherches approfondies. Le matériel de la bibliothèque est utilisé au quotidien, la bibliothèque virtuelle ayant reçu 9 369 interrogations et la bibliothèque physique ayant prêté 6 701 ouvrages, alors que le personnel a traité 153 prêts inter-bibliothèques. Le service archives et patrimoine a reçu et répertorié 774 documents historiques et l'Unité de gestion de l'information a poursuivi ses efforts d'application d'un délai de conservation des documents de la Cour en étiquettant 133 745 documents d'archives, 198 380 documents opérationnels et 30 306 documents de transition.

14. Achats

207. Les activités de l'Unité des achats sont résumées à l'annexe IX. Entre autres, l'Unité a mis en licitation la police d'assurance-maladie collective de la Cour.

208. La Section des services généraux a exécuté eux recensements complets des biens détenus au siège et dans les bureaux extérieurs, du 16 octobre au 13 novembre 2017 et du 22 février au 22 mars 2017, respectivement.

15. Inventaires annuels

Liste des articles totalement amortis, 1^{er} janvier-31 décembre 2017 (en euros)

<i>Description</i>	<i>Motif d'élimination</i>	<i>Nombre d'articles</i>	<i>Valeur comptable</i>
Matériel, dont mobilier	Endommagé	1	0
	Don	1	0
	Abandonné	7	0
<i>Total partiel, Matériel, dont mobilier</i>		9	0
Équipement TIC	Don	6	0
	Abandonné	9	0
	Perdu	1	0
	Usure normale	16	0
	Obsolète	145	0
<i>Total partiel, Équipement TIC</i>		177	0
Mobilier de faible valeur	Obsolète	2	0
<i>Total partiel, Mobilier de faible valeur</i>		2	0
Équipement TIC de faible valeur	Endommagé	5	0
	Don	1	0
	Abandonné	8	0

<i>Description</i>	<i>Motif d'élimination</i>	<i>Nombre d'articles</i>	<i>Valeur comptable</i>
	Perdu	4	0
	Usure normale	121	0
	Obsolète	251	0
	Volé	3	0
<i>Total partiel, Équipement TIC de faible valeur</i>		393	0
Autres biens de faible valeur	Endommagé	8	0
	Don	18	0
	Abandonné	1	0
	Perdu	2	0
	Usure normale	14	0
	Obsolète	53	0
<i>Total partiel, Autres biens de faible valeur</i>		96	0
Véhicules	Usure normale	4	0
<i>Total partiel, Véhicules</i>		4	0
Autres biens	Endommagé	1	0
	Don	19	0
	Abandonné	7	0
	Perdu	16	0
	Usure normale	13	0
	Obsolète	18	0
	Échange	7	0
<i>Total partiel, Autres biens</i>		81	0
Total		762	0

16. Finances

209. La Section des finances a clos l'exercice 2016 et préparé ses états financiers en conformité avec les normes IPSAS (normes comptables internationales du secteur public). Par ailleurs, la Section a examiné les audits de l'exercice et a dû gérer des pénuries temporaires de liquidités. De l'information sur le rendement en 2017 des liquidités de la Cour se trouve à l'annexe X.

(a) *Respect de la politique d'investissement*

210. En 2017, la Cour a pleinement respecté les critères relatifs au choix des banques et aux limites de placements conformément à l'Instruction administrative ICC/IA/2012/002 sur le placement des fonds excédentaires (section 9-3 relative au choix des banques et aux limites de placements), en application de laquelle un tiers au plus des liquidités est placé dans une même institution. En termes de placement des liquidités, la Cour concentre essentiellement ses efforts sur leur conservation ainsi que sur l'optimisation des rendements dans la mesure du possible.

211. La Cour surveille attentivement l'évolution des marchés et se procure les évaluations à jour du risque de crédit de ses partenaires bancaires auprès des agences de notation afin de s'assurer de leur solidité. La Cour place ses fonds auprès de banques jouissant des meilleures notes de solvabilité à court terme et dans des pays notés AAA ou AA par les principales agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

(b) Retour sur investissements

212. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, la Cour détenait un solde moyen de liquidités d'environ 60,7 millions d'euros, inclusion faite du Fonds général, du Fonds de roulement, du Fonds en cas d'imprévus, des fonds d'affectation spéciale et du Fonds au profit des victimes. Sur ce montant, 35,8 millions d'euros en moyenne concernent le budget-programme approuvé, exclusion faite du Fonds de roulement, du Fonds en cas d'imprévus et des liquidités mises de côté pour les prestations dues à long terme au personnel. L'état du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus au 31 décembre 2017 est détaillé à l'annexe XI.

213. En 2017, le taux d'intérêt de base de la Banque centrale européenne est resté au niveau plancher record de 0 pour cent (voir annexe X). En outre, cette même année, le taux de rémunération des dépôts octroyé par la Banque est resté à -0,4 pour cent. Le taux d'intérêt moyen perçu par la Cour était de 0,15 pour cent en 2016 et de 0,28 pour cent en 2017. Dans la conjoncture actuelle, considérant l'incidence des politiques des banques centrales sur les taux d'intérêt, un rendement global de 162 000 euros sur la totalité des liquidités peut être considéré comme satisfaisant.

(c) Tendances future et stratégie d'investissement

214. Le Comité d'examen des placements continuera de se réunir trimestriellement pour examiner la performance des investissements, analyser les conditions des marchés et formuler des conseils à l'intention du Trésorier. La Cour, toujours prudente, continuera de faire de la conservation des liquidités sa priorité. Compte tenu des récentes décisions de politique monétaire de la Banque centrale européenne, il est peu probable que la Cour obtienne de meilleurs rendements en 2018. La Cour continuera de s'efforcer de rentabiliser ses investissements et de les optimiser malgré la conjoncture difficile, tout en protégeant ses liquidités par un respect scrupuleux de ses politiques strictes en matière d'investissement des fonds excédentaires.

D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

215. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a continué de fournir un appui spécialisé et technique pour assurer le service des réunions de l'Assemblée, de ses organes subsidiaires et d'autres organes de contrôle en 2017.

216. Parmi les principales réalisations de 2017, le Secrétariat :

(a) a organisé, en assurant le service, la seizième session de l'Assemblée, tenue à New York, sur une période de neuf jours ouvrables. Le Secrétariat a également organisé et assuré le service (spécialisé et technique) de la sixième session de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, qui s'est tenue à La Haye du 18 au 22 septembre 2017 ;

(b) a fourni des services juridiques et des services techniques de secrétariat, notamment sous forme de documentation, de rapports et de résumés analytiques, à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires, et a préparé la documentation concernant l'élection de six juges et de six membres du Comité du budget et des finances ;

(c) a assuré le service des réunions des organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier du Bureau et de ses groupes de travail, du Comité du budget et des finances, du Comité d'audit, du Groupe d'étude sur la gouvernance, du groupe de travail sur les amendements et de la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juges ;

(d) a organisé et assuré le service à La Haye, sur une période de 15 jours de travail au total, de deux sessions ordinaires du Comité du budget et des finances ;

(e) a organisé et assuré le service de trois sessions du Comité d'audit, sur une période de 15 jours de travail au total ;

(f) a fourni des avis à l'Assemblée, au Bureau et à leurs organes subsidiaires concernant différentes questions juridiques et techniques liées aux travaux de l'Assemblée ;

(g) s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant le Plan d'action de l'Assemblée des États Parties pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale dans les résolutions pertinentes, facilitant l'accès aux informations sur le site Internet de l'Assemblée ;

(h) s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant la complémentarité dans, notamment, les résolutions RC/Res.1, ICC-ASP/9/Res.3, ICC-ASP/10/Res.5, ICC-ASP/11/Res.6 et ICC-ASP/12/Res.4. Cela impliquait d'assurer la liaison entre les États, la Cour, les organisations internationales et la société civile, de recueillir des renseignements sur les activités et les exigences liées à la complémentarité et de les publier sur le site Web de l'Assemblée, ainsi que de tenir à jour la base de données, disponible sur le site Web, des acteurs concernés par la complémentarité ;

(i) a mobilisé des contributions et géré le fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et autres pays en développement aux travaux de l'Assemblée, et a ainsi facilité la participation de six représentants de ces pays à la seizième session de l'Assemblée ;

(j) a correspondu avec des gouvernements, la Cour, des organisations intergouvernementales, d'autres organisations compétentes, des particuliers et des organisations non gouvernementales au sujet de questions touchant aux travaux de l'Assemblée ;

(k) a géré l'accréditation d'organisations non gouvernementales et a facilité la participation de 667 représentants de la société civile à la seizième session de l'Assemblée ; et

(l) a fourni une assistance à la Présidence de l'Assemblée, notamment en transmettant des avis juridiques sur des questions touchant aux travaux de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, en préparant des voyages et en facilitant la participation à plusieurs réunions et séminaires.

217. Outre les réunions plénières de l'Assemblée et les consultations informelles y afférentes, le Secrétariat a assuré le service des réunions suivantes :

(a)	Bureau.....	12
(b)	Réunions à La Haye, total.....	78
	(i) Groupe de travail du Bureau sur l'article 97	10
	(ii) Groupe de travail de La Haye, total.....	43
	Groupe de travail de La Haye.....	9
	Complémentarité	5
	Coopération	7
	Plan d'action.....	2
	Budget	13
	Groupe d'étude sur la gouvernance	4
	Séances d'information.....	3
	(iii) Comité du budget et des finances	15 (jours)
	(iv) Comité d'audit.....	5 (jours)
	(v) Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juge	5 (jours)
(c)	Réunions à New York, total.....	38
	(i) Non-coopération.....	1
	(ii) Groupe de travail sur les amendements.....	9
	(iii) Mise en œuvre de la compétence de la Cour à l'égard du crime d'agression	11
	(iv) Groupe de travail de New York, total.....	17
	Groupe de travail de New York.....	10
	Omnibus	5
	Représentation géographique équitable et représentation des hommes et des femmes.....	2
	<hr/> Total	<hr/> 128

218. Le Secrétariat a traité au total 263 documents et 7 396 pages (dans les quatre langues officielles de l'Assemblée) en vue de la seizième session, répartis comme suit :

- (a) Documentation de pré-session : 196 documents et 4 824 pages ;
- (b) Documentation de session : 56 documents et 280 pages ; et
- (c) Documentation d'après-session : 11 documents et 2 292 pages.

219. En vue des vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité du budget et des finances, le Secrétariat a traité un total de 235 documents (ou 3 315 pages), dans chacune des langues de travail.

220. Le Secrétariat a également traité un total de 89 documents (ou 1 399 pages) en vue des quatrième, cinquième et sixième sessions du Comité d'audit.

E. Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

221. En 2017, la réactivité et la capacité opérationnelle du Fonds au profit des victimes ont été infléchies par les événements suivants :

(a) Aux fins du budget 2017, le Comité a recommandé l'adoption de la structure générale proposée pour le Secrétariat, tout en rejetant la conversion d'un certain nombre de postes temporaires à des postes permanents proposée en vertu de la structure originale telle qu'adoptée par le Conseil de direction du Fonds en août 2015. De plus, le Comité a approuvé une dotation forfaitaire représentant un financement partiel de tous les postes temporaires. Un poste temporaire de fonctionnaire adjoint de 1^e classe chargé des programmes a été approuvé sans financement. Au vu de l'urgence d'opérationnaliser ce poste au sein du Secrétariat, puisqu'il assure l'appui et l'exécution de processus critiques d'approvisionnement et de programmes, le Fonds a décidé de réaffecter des ressources de poste temporaire.

(b) La procédure de dotation de nouveaux postes au Secrétariat grâce au processus de candidats prioritaires, conformément aux principes et directives du programme *ReVision*, a abouti en mai 2017. Il avait été prévu d'annoncer quels postes seraient abolis le 1^{er} décembre 2016 ; toutefois, le Greffe ayant demandé une prorogation afin de clarifier nombre de questions légales et administratives, les occupants des postes abolis en ont été informés le 1^{er} février 2017. Conformément aux principes du programme *ReVision* du Greffe, ces fonctionnaires ont eu le choix de postuler à un nouveau poste comme candidat prioritaire, ou d'accepter une indemnité de départ bonifiée. Tous les employés concernés du Fonds sauf un ont choisi de postuler à un nouveau poste.

(c) Au terme du processus des candidats prioritaires, le Fonds a entamé le processus de dotation des autres postes permanents, comme celui de conseiller juridique, de fonctionnaire des finances, et de fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité. En raison de l'intensification des activités liées aux ordonnances de réparations et du manque de capacité, le processus de recrutement a été retardé. Le recrutement d'un conseiller juridique et d'un fonctionnaire des finances touchait son terme à la fin de décembre 2017.

(d) Pour pouvoir réagir rapidement à l'augmentation de la charge de travail, notamment pour ce qui est des réparations, le Fonds a présenté une demande d'engagement de courte durée pour doter les postes de fonctionnaires adjoints chargés des programmes sur le terrain en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Mali et en Côte d'Ivoire.

(e) Tout au long de 2017, le Fonds a également mobilisé des stagiaires et professionnels invités qui ont travaillé à La Haye sur des activités légales, de programme, d'administration et de collecte de fonds et visibilité.

(f) Le mandat de réparations s'est accompagné d'une forte augmentation des activités liées à la recherche, rédaction et soumission de mémoires et propositions de programmes en procédures de réparations, qui sont passés de deux affaires (*Lubanga* et *Katanga*) à quatre affaires dans trois situations différentes (*Lubanga*, *Katanga*, *Al Mahdi* et *Bemba*). Cette augmentation a exigé la prolongation du contrat d'engagement de courte

durée pour renforcer la capacité de recherche et de rédaction judiciaires du Fonds en matière de réparations.

(g) En vertu du mandat d'assistance, en janvier et février 2017, le Fonds a entrepris une mission d'évaluation pour analyser et déterminer la possibilité de lancer un programme d'assistance en Côte d'Ivoire. À la lumière des résultats et recommandations de l'évaluation, en mai 2017, le Conseil de direction a approuvé l'expansion du mandat d'assistance en Côte d'Ivoire. Le processus d'appel d'offres concurrentiel international pour cerner et choisir des partenaires de mise en œuvre continue en 2018.

(h) En 2017, le Fonds a clos les cinq derniers projets du programme d'assistance en République démocratique du Congo, bouclant le cycle de mise en œuvre du programme. Par ailleurs, le Fonds a lancé un processus d'appel d'offres concurrentiel international pour cerner et choisir des partenaires de mise en œuvre pour le nouveau cycle de programme, qui a suscité l'intérêt d'une centaine de soumissionnaires. Le nouveau programme devrait commencer au début de 2018.

(i) À la fin de 2017, le Fonds a entamé le processus de sélection de nouveaux partenaires en Ouganda, puisque le cycle de programme actuel devrait se terminer entre avril et novembre 2018.

(j) En octobre 2017, le Fonds a participé à une mission conjointe de la Cour et du Fonds au profit des victimes en Géorgie, avec le Bureau du Procureur et le Greffe, pour faire connaître la Cour, le Fonds, et les différents rôles des divers organes, et pour examiner la possibilité d'étendre le mandat d'assistance du Fonds en Géorgie.

(k) Le Fonds a intensifié ses efforts de rayonnement et de collecte de fonds auprès de parties prenantes clés, dont les donateurs publics actuels et potentiels, et ce, de façon bilatérale, régionale, au sein du Groupe de travail de La Haye et à l'Assemblée des États Parties. Le Fonds a également amélioré ses communications externes par l'entremise de bulletins, de Twitter et de son site Web, afin d'améliorer la compréhension du Fonds et de ses mandats, réalisations et besoins. Le Fonds constate une meilleure connaissance, parmi les États Parties, de son rôle de défense des victimes et de ses besoins en matière de financement. En 2017, le Fonds a constaté une reprise du volume de contributions volontaires reçues des États Parties, y compris une ouverture à l'option de réserver des sommes pour certaines réparations spécifiques.

222. Le Comité, notant que « la collecte de fonds n'est pas une fonction essentielle de la Cour », a recommandé qu'un montant de 75 000 euros soit approuvé au titre d'événements et supports pour la collecte de fonds, « à condition que les résultats obtenus soient comparés aux dépenses engagées et soient soumis à l'Assemblée dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget pour 2017. »⁸

223. Avant de traiter de la substance de la demande du Comité, le Fonds souhaite clarifier que, contrairement à la Cour, la collecte de fonds est bel et bien une fonction essentielle du Fonds. Le Fonds dépend de contributions volontaires et de dons pour la mise en œuvre de ses activités en vertu de son mandat d'assistance et de réparations que lui confère l'Assemblée. L'obtention de ces ressources exige l'exécution d'activités de collecte de fonds auprès de donateurs publics et privés.

224. De plus, le Fonds note que, suivant l'adoption, par l'Assemblée, d'un nouveau budget réduit pour la Cour en 2017, le montant approuvé pour les événements et supports de collecte de fonds a été réduit à 65 000 euros.

225. Le Rapport du Fonds au profit des victimes sur la charge de travail escomptée relativement à sa structure organisationnelle, soumis pour l'examen du Comité à sa vingt-et-unième session en avril 2018⁹, présente la réorientation temporaire des activités de collecte de fonds en 2017 auprès des donateurs publics afin d'atténuer et de compenser la chute des contributions volontaires des États Parties.

226. De plus, le Conseil de direction du Fonds a souligné l'importance du rehaussement de la visibilité du Fonds dans la sphère publique comme principal moyen de renforcer

⁸ ICC-ASP/15/15, par. 119.

⁹ CBF/30/13.

l'appréciation des mandats et réalisations du Fonds et d'augmenter les revenus issus de contributions volontaires et de dons.

227. Le Fonds a consacré les ressources budgétaires en question sur des activités de visibilité et de collecte de fonds auprès des États Parties, dont les événements entourant la visite conjointe des membres du Conseil du Fonds, dont sa Présidence, ainsi que la Présidente de la Cour, en République démocratique du Congo et en Ouganda ; une exposition itinérante sur les projets d'assistance financés par le Fonds en République démocratique du Congo et en Ouganda, exposée à La Haye pendant les réunions du Conseil et les événements parallèles de la réunion de l'Assemblée ; et l'imprimerie de matériel de communication essentiel pour le Fonds au profit des victimes. Ce même appui a été assuré tout au long de l'année pour les visites et missions de haut niveau du Fonds, y compris au Mali, en Éthiopie, en Géorgie, au Sénégal et à New York.

228. L'utilisation des fonds approuvés de 65 000 euros pour la conception d'événements et de matériel de collecte de fonds a contribué au renversement de la tendance à la baisse des contributions volontaires. Le Fonds a augmenté ses revenus issus des contributions volontaires de presque 50 pour cent, soit de 1,7 million d'euros en 2016 à plus de 3 millions d'euros en 2017. De plus, en 2017, le Fonds a attiré de nouveaux donateurs en plus de renouer avec d'anciens donateurs, élargissant ainsi sa base d'États Parties contribuant volontairement au Fonds.

229. Quelques contributions dignes de mention en 2017 :

(a) La deuxième tranche du financement sans restrictions d'un million d'euros de la Suède, en vertu d'une entente pluriannuelle.

(b) Une nouvelle entente pluriannuelle avec la Finlande, totalisant 800 000 euros, pour les victimes de crimes sexuels et sexistes.

(c) Une contribution de 70 000 euros des Pays-Bas pour financer les ordonnances de réparations individuelles dans l'affaire *Katanga*. Le Conseil de direction du Fonds a décidé d'affecter une deuxième contribution des Pays-Bas, de 130 000 euros sans restrictions, au financement des ordonnances de réparations collectives dans l'affaire *Katanga*.

(d) Des contributions volontaires du Royaume-Uni totalisant plus de 459 000 euros en 2017. Plus de la moitié du montant a été affecté aux activités en Ouganda.

(e) Après une absence de trois ans, en 2017, l'Allemagne est à nouveau donateur au Fonds, avec une contribution sans restrictions de 300 000 euros.

(f) L'Australie a continué à contribuer au Fonds, avec un don de 200 000 euros en 2017.

(g) Quatre États Parties ont donné au Fonds au profit des victimes pour la première fois en 2017 : Chypre, Géorgie, Portugal et Uruguay.

(h) Six États Parties sont revenus parmi les rangs des donateurs au Fonds en 2017 : France, Allemagne, Hongrie, Pays-Bas, Pologne et Slovaquie.

(i) Douze États ont continué à contribuer en 2017.

230. Les indicateurs de résultats pour le Grand programme VI, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, sont présentés à l'annexe VII.

F. Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant

231. Le Mécanisme de contrôle indépendant a effectué un examen préliminaire¹⁰ de quatorze signalements d'inconduite en 2017, quatre desquels sont passés au stade d'enquête et deux autres étant toujours en examen au moment de la rédaction du présent rapport. Sept inspections et une activité d'évaluation ont été menées à la demande d'un chef d'organe. Une seconde évaluation était en cours à la fin de l'exercice. Le Bureau n'a pas présenté de demandes d'évaluation ou d'inspection.

¹⁰ Le Mécanisme mène des examens préliminaires, qui peuvent être suivis ou non d'enquêtes.

232. Les procédures internes et le manuel opérationnel du Mécanisme de contrôle indépendant ont été mis au point et mis en œuvre et se sont accompagnés de directives et communications exhaustives sur la protection des dénonciateurs contre les représailles.

233. Le Mécanisme de contrôle indépendant a soutenu la Cour dans l'élaboration de ses stratégies en matière d'éthique et de valeurs, par exemple en appuyant les processus d'intégration des nouveaux employés.

G. Grand programme VII-6 - Bureau de l'audit interne

234. Les indicateurs de résultats pour le Grand programme VII-6, Bureau de l'audit interne, sont présentés à l'annexe VIII.

235. En 2017, conformément au Plan d'audit 2017 avalisé par le Comité d'audit, le Bureau de l'audit interne :

- (a) a effectué quatre audits généraux et trois audits de la TI, à savoir :
 - (i) audit du personnel temporaire de l'Unité des services linguistiques ;
 - (ii) audit de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins. Cet audit a inclus une visite du bureau extérieur en Ouganda par un auditeur. Des visites prévues dans d'autres bureaux extérieurs se sont avérées impossibles en raison des activités d'audience ;
 - (iii) audit de la gestion des contrats des consultants et sous-traitants, et des nominations à court terme ;
 - (iv) audit de la qualité et de l'intégrité de l'inventaire physique des biens enregistrés ;
 - (v) audit de la gestion des projets TI ;
 - (vi) audit des environnements TI impartis ; et
 - (vii) audit des capacités d'intervention en cas d'incident des TI.
- (b) a fourni des services consultatifs à la Section des services du Bureau du Procureur pour faciliter le dépistage et l'évaluation des risques par le personnel de chaque unité de la Section. Ceci incluait la mise au point de matériel de formation et d'un exposé au personnel sur les principes de la gestion des risques.
- (c) a élaboré un plan d'audit fondé sur les risques pour 2018, qui a été examiné et avalisé par le Comité d'audit.
- (d) a restructuré et actualisé la Charte du Bureau de l'audit interne, qui a été avalisée et adoptée par le Comité d'audit.
- (e) a géré le processus de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne (environ 130 recommandations) ; organisé des réunions avec les parties prenantes pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre ; examiné la documentation fournie à l'appui de la mise en œuvre ; et préparé un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre pour le Comité d'audit.
- (f) a évalué la gestion des risques de la Cour et préparé un rapport pour le Comité d'audit.
- (g) a examiné et actualisé les procédures d'audit pour rehausser la gestion de la qualité.
- (h) a offert une expertise technique ponctuelle aux cadres opérationnels de la Cour, sur demande.
- (i) a contribué au bon déroulement de trois sessions du Comité d'audit par sa participation active et par la préparation de rapports d'information.
- (j) a fait un exposé au Groupe de travail de La Haye sur le rôle de l'Audit interne dans le contrôle budgétaire et donné de l'information aux représentants des États, sur demande.

(k) a fourni de l'information et de la documentation aux vérificateurs externes (Cour des Comptes) dans le cadre de diverses réunions.

III. Questions intéressant l'ensemble des programmes

236. L'annexe XII fournit de l'information sur la réalisation des hypothèses de la Cour pour la période 2005-2017.

A. Virements de fonds

237. Deux virements d'un montant supérieur à 200 000 euros ont été effectués en 2017.

238. Une réaffectation de 218 399,50 euros a été effectuée au sein de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, du poste « Personnel temporaire » au poste « Aide à court terme », pour couvrir les coûts de l'aide à court terme et des vacataires.

239. Une réaffectation de 630 000 euros a été effectuée au sein de la Division des enquêtes, du poste « Personnel temporaire » au poste « Dépenses de personnel », pour couvrir les coûts des dépenses de personnel dûs aux efforts du Bureau du Procureur pour pourvoir ses postes vacants à l'appui des activités d'enquête de la Division en 2017.

B. Plan stratégique et gestion des risques

240. La Cour a décidé de prolonger son Plan stratégique jusqu'à la fin de 2018 afin de l'aligner sur le nouveau plan stratégique du Bureau du Procureur, qui doit conclure en 2018.

241. Les organes ont entamé les travaux préparatoires pour cerner une approche générale et présenter un projet de plan au nouveau Comité de coordination après l'élection de la nouvelle Présidence et du Greffe en mars 2018, aux fins d'examen et d'approbation.

242. Pour la première fois, le Greffe, à l'instar du Bureau du Procureur, aura son propre plan stratégique d'organe. À cette fin, le Cabinet du Greffier a fourni une orientation sur les objectifs prioritaires, les résultats escomptés et les indicateurs de résultats clés à toutes les sections du Greffe. Les premières versions ont été reçues et analysées à des fins d'intégration aux priorités stratégiques pour 2018, et formeront la base du prochain Plan stratégique de la Cour.

243. Le Conseil de direction du Fonds a décidé de prolonger le Plan stratégique 2014-2017 du Fonds jusqu'à la fin de 2018 afin d'exécuter un examen approfondi de la performance des programmes et d'analyser les premières expériences de mise en œuvre de réparations du Fonds. Le prochain Plan stratégique quadriennal du Fonds inclura à nouveau un programme de gestion des risques (révisé) et un plan de contrôle de la performance.

244. Eu égard à la gestion des risques, la Cour a promulgué l'instruction administrative ICC/IA/2017/003, sur la gestion des risques, en mars 2017. À la suite de cette promulgation, le Comité de coordination a convenu d'une approche graduelle de mise en œuvre de la gestion des risques (par étapes) en commençant par les activités à forte incidence sur les objectifs stratégiques de la Cour.

245. La Cour progresse dans son approche de mise en œuvre par étapes. Les membres du Comité de gestion des risques ont été nommés en août 2017. Ce Comité est pleinement opérationnel et fournit aux parties prenantes les directives et instructions requises. Par ailleurs, les propriétaires des risques majeurs ont été nommés et ont suivi une formation obligatoire au cours du dernier trimestre de l'exercice.

246. Tout au long de 2017, la Cour a fourni au Comité d'audit de l'information détaillée sur ses travaux de gestion des risques.

C. Gains d'efficacité

247. À sa quinzième session, l'Assemblée a invité la Cour, dans sa Résolution 1¹¹, à présenter, en annexe au budget-programme de 2018, des informations détaillées sur les économies et gains d'efficacité réalisés en 2017, et ceux estimés pour 2018. La résolution énumérait en outre des secteurs potentiels de gestion administrative dans lesquels des économies et gains d'efficacité pourraient être dégagés, comme la rationalisation des services, l'éventuel redéploiement des effectifs existants sur de nouvelles activités, les services de conseil, les documents et la durée des réunions, l'impression et la publication, la politique relative aux voyages, la communication, la gestion des locaux et d'autres secteurs, le cas échéant, identifiés par la Cour.

248. Dans leur demande d'une annexe sur les gains d'efficacité et les économies, les États Parties ont rappelé que le projet de budget-programme devrait présenter les coûts de l'exercice à venir en mettant en lumière en premier lieu le coût du maintien des activités en cours, puis le détail des propositions relatives aux changements à apporter auxdites activités, notamment l'ensemble des coûts induits par leur modification.

249. Afin de répondre à ces attentes, la Cour a poursuivi la mise en œuvre de sa nouvelle approche budgétaire, introduite en 2016 pour le projet de budget-programme pour 2017, en s'appuyant sur la participation précoce et stratégique des hauts représentants de la Cour par le truchement de leur principal forum d'échange, le Comité de coordination et le Groupe de travail sur le budget, dirigé par le Greffe. La coopération entre le Comité de coordination et le Groupe de travail sur le budget a été renforcé par la multiplication et l'approfondissement des interventions des hauts représentants de la Cour, le Groupe de travail sur le budget faisant rapport aux hauts représentants de la Cour sur une base quasi-mensuelle.

250. Des gains d'efficacité et des économies ont été réalisés par l'établissement d'objectifs prioritaires et hypothèses de base, mais aussi par une meilleure coordination des activités des organes dans l'ensemble de la Cour. Les activités suivantes ont été entreprises pour répondre pleinement à la demande de l'Assemblée : repérage de gains d'efficacité et d'économies au cours des cinq premiers mois d'exécution du budget de 2017 ; évaluation de la nature des gains d'efficacité et économies repérés (ponctuelle ou structurelle) ; et estimation de l'incidence de ces gains d'efficacité et économies sur le budget de base de 2018.

251. Les efforts en matière de gains d'efficacité et d'économies ont été pris en compte dans l'établissement du projet de budget-programme pour 2018. En d'autres mots, les ressources demandées en 2018 tiennent compte de tous les gains d'efficacité et économies possibles, tel que demandé par l'Assemblée. En raison de la nature différente des gains d'efficacité et des économies, l'information est présentée ci-dessous sous deux catégories :

- (a) les efficacités, qui limitent les demandes de ressources additionnelles sans réduire les besoins en ressources actuels ; et
- (b) les économies, qui réduisent les besoins en ressources.

252. Les gains d'efficacité et économies repérés sont présentés dans le projet de budget-programme pour 2018, en résumé dans les sections sur chaque programme et grand programme, et en détail en annexe X. Ils incluent diverses initiatives dans divers secteurs, en tenant compte des suggestions faites par certains États Parties dans le cadre de discussions budgétaires antérieures et représentant un total de 2,59 millions d'euros, à raison de 1,48 million d'euros en gains d'efficacité et 1,11 million d'euros en économies.

¹¹ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, quinzième session, La Haye, 16-24 novembre 2016 (ICC-ASP/15/20), vol. I. partie III. ICC-ASP/15/Res.1, section L.2.

IV. Exécution du budget de l'exercice 2017

A. Aperçu de l'exécution du budget de la Cour

253. Le taux global d'exécution du budget-programme de la Cour est de 99,6 pour cent, soit 143,98 millions d'euros, sur un budget approuvé de 144,59 millions d'euros, pour un solde résiduel de 0,61 million d'euros. Le taux d'exécution pour le budget de la Cour a augmenté de 2,3 pour cent par rapport au taux de 97,3 pour cent de l'exercice précédent.

254. La Cour a soumis au Comité deux notifications d'éventuels prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus, sous réserve de la pleine exécution du budget-programme de la Cour, pour un montant total de 1,53 million d'euros. À la fin de l'exercice, les notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus étaient exécutées à 96,3 pour cent, soit un total de 1,48 million d'euros, contre une notification de 1,53 million d'euros. Les notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus sont présentées aux paragraphes 285 à 289.

255. Sur une base consolidée, la Cour a affiché un taux d'exécution pour le budget de 99,5 pour cent, soit 145,45 millions d'euros, contre un montant total au titre du budget consolidé de 146,12 millions d'euros, y compris la notification totale de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus de 1,53 million d'euros. Du budget approuvé de 144,59 millions d'euros, la dépense de 145,45 millions d'euros représente un taux d'exécution de 100,6 pour cent, pour un solde résiduel déficitaire de 0,87 million d'euros.

256. Le dépassement du budget-programme de la Cour s'est soldé par un prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus. Le montant de prélèvement estimatif actuel est de 0,87 million d'euros, sous réserve de l'examen de certification par le vérificateur externe. Le prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus en portera le solde à 4,92 millions d'euros.

B. Exécution du budget-programme

257. Le tableau 2 ci-dessous récapitule les taux d'exécution pour le budget par grand programme et par programme. Le détail de l'exécution par poste du budget-programme, pour chaque grand programme, programme et sous-programme, figure à l'annexe XV, comme demandé par l'Assemblée¹².

¹² Documents officiels ... quinzième session ... 2016 (ICC-ASP/15/20), vol. I. partie III. ICC-ASP/15/Res.1, M, par. 9.

Tableau 2 : Exécution du budget de l'exercice 2017 par grand programme et par programme (en milliers d'euros)

<i>Grand programme / programme</i>	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles* 2017</i>	<i>Écart Taux d'exécution en %</i>	
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<i>Grand programme I</i>				
<i>Branche judiciaire</i>	12 536,0	12 205,3	330,7	97,4
Présidence	1 295,3	1 195,0	100,3	92,3
Chambres	10 840,4	10 607,0	233,4	97,8
Bureaux de liaison	400,3	403,2	-2,9	100,7
<i>Grand programme II</i>				
<i>Bureau du Procureur</i>	44 974,2	44 432,0	542,1	98,8
Procureur	10 356,8	9 792,9	564,0	94,6
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	3 956,9	3 755,3	201,6	94,9
Division des enquêtes	19 091,0	19 733,0	-642,0	103,4
Division des poursuites	11 569,5	11 150,9	418,6	96,4
<i>Grand programme III</i>				
<i>Greffé</i>	76 632,6	77 681,7	-1 049,1	101,4
Cabinet du Greffier	1 706,4	2 446,6	-740,1	143,4
Direction des services administratifs communs	18 798,5	21 291,5	-2 493,0	113,3
Direction du service de la Cour	32 072,9	33 229,2	-1 156,4	103,6
Direction des opérations extérieures	24 054,7	20 714,4	3 340,3	86,1
<i>Grand programme IV</i>				
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	2 618,8	2 434,1	184,7	92,9
<i>Grand programme V</i>				
<i>Locaux</i>	1 454,9	1 454,9		100,0
<i>Grand programme VI</i>				
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	2 174,5	1 704,3	470,2	78,4
<i>Grand programme VII-5</i>				
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	514,8	461,1	53,7	89,6
<i>Grand programme VII-6</i>				
<i>Bureau de l'audit interne</i>	694,2	621,0	73,1	89,5
Total partiel	141 600,0	140 994,4	605,5	99,6
<i>Grand programme VII-2</i>				
<i>Prêt consenti par l'État hôte</i>	2 987,3	2 983,6	3,7	99,9
Total	144 587,3	143 978,0	609,2	99,6

* Les chiffres concernant les dépenses de 2017 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

258. Le taux d'exécution pour la Branche judiciaire était de 97,4 pour cent, soit 12,21 millions d'euros, sur un budget approuvé de 12,54 millions d'euros, donc une diminution de 4,8 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent, qui s'élevait à 102,2 pour cent. Toutefois, en excluant du budget-programme pour 2017 le paiement de 0,18 million d'euros à la compagnie d'assurance, ainsi que le versement de 1,58 million d'euros pour une prime à pension du budget-programme pour 2016, et la compensation versée à deux juges à la suite de la décision du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (ci-après, le « TAOIT ») en 2016, le taux

d'exécution était de 95,9 pour cent en 2017, comparativement à 89,5 pour cent en 2016. L'augmentation de 6,4 pour cent du taux d'exécution, exclusion faite du paiement susmentionné ordonné par le TAOIT, se doit au recrutement de personnel pour satisfaire les besoins judiciaires opérationnels, ce qui a réduit le taux de vacance à 7,7 pour cent, comparativement à 13,5 pour cent en 2016. La sous-utilisation en 2017 se doit : i) au redéploiement temporaire de plusieurs membres du personnel à d'autres organes de la Cour pour une partie de l'année, et ii) à la démission de plusieurs membres du personnel et aux retards pris dans le processus de recrutement pour pourvoir ces postes.

259. Le Bureau du Procureur a exécuté son budget approuvé à 98,8 pour cent, soit une augmentation de 4,1 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent qui s'élevait à 94,7 pour cent. Les dépenses réelles correspondantes ont totalisé 44,43 millions d'euros, sur un budget approuvé de 44,97 millions d'euros. L'augmentation du taux d'exécution se doit essentiellement aux efforts de dotation des postes vacants pour faire face aux besoins opérationnels liés aux activités de poursuite et d'enquête tel qu'approuvé par l'Assemblée, pour un taux de vacance de 6,4 pour cent comparativement à 12,7 pour cent en 2016. Les économies dégagées sur les postes du personnel temporaire ont été partiellement réaffectées pour couvrir une partie des dépenses hors personnel, à savoir : i) les missions d'enquête dans des pays de situation comme la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire et le Mali, et l'appui opérationnel connexe ; ii) les frais généraux de fonctionnement engagés au titre des activités opérationnelles sur le terrain liées aux missions et aux entretiens avec les témoins ; et iii) les dépenses de matériel (dont mobilier), dont le projet de remplacement eScan à l'Unité de l'information et des éléments de preuve, les licences et la maintenance de logiciels pour différentes applications du Bureau du Procureur, et les mises à niveau CEDAR.

260. Le Greffe a exécuté son budget à 101,4 pour cent, soit 77,68 millions d'euros, sur un budget approuvé de 76,63 millions d'euros, pour un solde résiduel déficitaire de 1,05 million d'euros. Il s'agit donc d'une augmentation de 2,9 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent, qui s'élevait à 98,5 pour cent. La sur-utilisation se doit essentiellement à l'augmentation de la provision au titre de l'OIT, d'un montant de 2,02 millions d'euros, qui correspond essentiellement à la décision du TAOIT concernant la pension de deux anciens juges de la Cour. Cette provision a été couverte par les économies dégagées sur les dépenses hors personnel, attribuables à une diminution des activités de protection des victimes et des témoins du fait d'une forte diminution du nombre de témoins renvoyés par le Bureau du Procureur tout au long de l'année. Les économies ont également été réaffectées pour couvrir, entre autres, les coûts ci-dessous, présentés en détail sous le poste idoïne plus bas : i) l'augmentation des dépenses de personnel sous la rubrique des postes permanents, qui a réduit le taux de vacance à 11,3 pour cent plutôt que le taux de vacance prévu, de 12,0 pour cent (comparativement à 22,0 pour cent en 2016) ; ii) les projets et activités liés aux ressources humaines (par exemple, la gestion du rendement), à la TI (par exemple, le développement de l'application mobile pour les victimes, et du logiciel de planification de mission) et les relations avec le public et la sensibilisation (par exemple, la commémoration du 20^e anniversaire du Statut de Rome ; iii) des dépenses au titre de l'aide judiciaire pour les équipes de la défense dans les affaires *Bemba* (article 70), *Al Mahdi* et *Ntaganda*, qui ont également exigé la soumission de notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus ; iv) l'augmentation des besoins en matériel de bureau et le remplacement de meubles brisés au siège ; v) le remplacement de fournitures et équipement TI pour les utilisateurs finaux dans le cadre d'activités d'enquête de la Cour ; et vi) l'achat de véhicules au soutien des activités sur le terrain en République centrafricaine.

261. Le taux d'exécution pour le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties était de 92,9 pour cent, soit 2,43 millions d'euros, sur un budget approuvé de 2,62 millions d'euros. Il s'agit d'une diminution de 4,7 pour cent par rapport au taux d'exécution pour 2016, qui était de 97,6 pour cent. Des économies ont été dégagées au titre des dépenses de personnel à des postes permanents et temporaires, pour des taux d'exécution de 90,5 pour cent et 78,5 pour cent respectivement, comme résultat de recrutements à des postes permanents et temporaires dans la seconde moitié de l'année. Le budget « Voyages » a également été sous-utilisé du fait qu'un voyage de certains membres du Comité aux bureaux extérieurs n'a pas eu lieu. Les économies ont été partiellement redéployées au poste « Services contractuels » pour couvrir la nécessité d'externaliser les services de traduction relatifs à

une augmentation des volumes de travail dus à l'Assemblée en session et ses organes subsidiaires.

262. Grand programme V – Locaux : ce poste inclut les coûts de maintenance corrective et préventive des locaux de la Cour. Le budget a été pleinement exécuté, à 1,45 million d'euros.

263. Le taux d'exécution pour le Secrétariat du Fonds au profit des victimes s'est élevé à 78,4 pour cent, soit 1,70 million d'euros, sur un budget approuvé de 2,17 millions d'euros, soit une diminution de 8,7 pour cent par rapport au taux d'exécution de 87,1 pour cent en 2016. Le faible taux d'exécution est attribuable à une sous-utilisation des crédits aux titres des postes permanents et temporaires, pour des taux d'exécution respectifs de 85,6 pour cent et 54,4 pour cent, du fait d'un léger retard dans la mise en œuvre de la nouvelle structure au terme du processus *ReVision* en février 2017. Ce délai a porté le taux de vacance à 44,4 pour cent, par rapport au taux de 33,3 pour cent de l'exercice précédent. Le niveau de dotation relativement faible au sein du Secrétariat a infléchi le poste « Dépenses hors personnel », qui a été exécuté à raison de 84,5 pour cent. Les fonds ont été partiellement redéployés au poste « Services contractuels » pour l'organisation d'événements visant à rehausser la visibilité du Fonds et à appuyer ses efforts de collecte de fonds, notamment par la visite de fonctionnaires de la Cour et de membres du Conseil aux bureaux extérieurs, par la tenue d'expositions temporaires aux réceptions du Conseil et aux événements en marge de l'Assemblée, pour un taux d'exécution de 129,9 pour cent du poste « Services contractuels ».

264. Sous le Grand programme VII-2, Prêt consenti par l'État hôte, conformément à l'Accord sur le prêt de l'État hôte, les intérêts courus pendant la première moitié de 2016, d'un montant de 2,98 millions d'euros, ainsi que le versement pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 a été intégralement remboursé en janvier 2017.

265. Le Mécanisme de contrôle indépendant est pleinement opérationnel, le dernier poste vacant ayant été pourvu en mai 2017. À la fin de l'exercice, le budget avait été exécuté à 89,6 pour cent, soit 0,46 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,51 million d'euros. La diminution du taux d'exécution se doit à une sous-utilisation du budget « Consultants », en raison de retards pris dans le recrutement de consultants pour évaluer les activités opérationnelles au cours de la première moitié de 2017, et un autre retard d'approvisionnement au cours de la seconde moitié de 2017.

266. Le Bureau de l'audit interne a exécuté son budget approuvé à 89,5 pour cent, soit 0,62 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,69 million d'euros. La sous-utilisation se doit au retard pris dans la dotation d'un poste laissé vacant par un employé permanent en congé spécial sans traitement.

267. Le tableau 3 ci-dessous présente un résumé de l'exécution du budget de la Cour, par poste de dépense.

Tableau 3 : Exécution du budget de l'exercice 2017 par poste de dépense (en milliers d'euros)

<i>Postes</i>	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles* 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Juges	5 369,1	5 404,9	-35,8	100,7
<i>Total partiel, Juges</i>	<i>5 369,1</i>	<i>5 404,9</i>	<i>-35,8</i>	<i>100,7</i>
Dépenses de personnel	85 087,5	88 864,4	-3 776,9	104,4
Personnel temporaire	15 074,4	11 525,0	3 549,3	76,5
Personnel temporaire pour les réunions	1 168,4	1 313,6	-145,3	112,4
Heures supplémentaires	363,5	285,2	78,4	78,4
<i>Total partiel, Dépenses de personnel</i>	<i>101 693,7</i>	<i>101 988,3</i>	<i>-294,5</i>	<i>100,3</i>
Voyages	5 838,3	6 189,6	-351,3	106,0
Représentation	29,0	29,9	-0,9	103,2

Services contractuels	3 355,9	3 890,9	-535,0	115,9
Formation	890,0	744,4	145,6	83,6
Consultants	695,3	714,1	-18,8	102,7
Conseil pour la Défense	3 528,2	3 913,3	-385,1	110,9
Conseil pour les victimes	1 002,8	942,8	60,0	94,0
Frais généraux de fonctionnement	19 925,9	16 793,3	3 132,6	84,3
Fournitures et accessoires	962,7	1 230,9	-268,2	127,9
Matériel, dont mobilier	1 296,3	2 135,7	-839,4	164,7
<i>Total partiel, Dépenses hors personnel</i>	<i>37 524,4</i>	<i>36 584,9</i>	<i>939,6</i>	<i>97,5</i>
Total	144 587,3	143 978,0	609,2	99,6

* Les chiffres concernant les dépenses de 2017 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

268. Le budget des juges a été exécuté à 100,7 pour cent, soit 5,40 millions d'euros, sur un budget approuvé de 5,37 millions d'euros. La sur-utilisation du budget se doit à un paiement résiduel à la compagnie d'assurance, de 0,18 million d'euros, au titre du versement de la prime à pension de deux juges ordonné par le TAOIT en 2016.

269. Les dépenses de personnel de la Cour pour les postes permanents ont été exécutées à 104,4 pour cent, soit 88,86 millions d'euros, sur un budget approuvé de 85,09 millions d'euros, soit une augmentation de 9,1 pour cent par rapport à 95,3 pour cent en 2016. Pour la Cour, le taux annuel moyen de vacance de postes est passé à 9,8 pour cent, soit une diminution de 9,9 pour cent comparativement au taux de vacance annuel moyen de l'exercice précédent, qui était de 19,7 pour cent. Ceci se doit aux efforts de recrutement de tous les grands organes pour répondre à leurs besoins opérationnels concernant les activités judiciaires, d'enquête et de soutien sur le terrain et ainsi s'acquitter de leur mandat. Le taux de vacance annuel moyen de la Branche judiciaire est passé à 7,7 pour cent par rapport à 13,5 pour cent en 2016, portant le taux d'exécution des dépenses de personnel à 96,1 pour cent, une augmentation de 10,1 pour cent par rapport à 86,0 pour cent pour l'exercice précédent. Grâce aux efforts de dotation des postes approuvés par l'Assemblée, le taux de vacance annuel moyen du Bureau du Procureur a chuté à 6,4 pour cent par rapport à 12,7 pour cent en 2016. Le taux d'exécution des dépenses de personnel est passé à 103,0 pour cent, soit une augmentation de 8,2 pour cent, par rapport à 94,8 pour cent en 2016. Comme résultat des intensives activités de recrutement poursuivies depuis 2016 à la suite de la mise en œuvre du projet *ReVision*, le taux de vacance annuel moyen du Greffe est passé à 11,3 pour cent, une diminution de 10,7 pour cent par rapport à 22,0 pour cent pour l'exercice précédent. S'ajoutant à la diminution du taux de vacance, la provision de 2,02 millions d'euros au titre de l'ordonnance de l'OIT a porté le taux d'exécution des dépenses de personnel à 107,3 pour cent, une augmentation de 10,3 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent, de 97,0 pour cent.

270. Le budget pour les postes temporaires a été exécuté à 76,5 pour cent, soit 11,53 millions d'euros, sur un budget approuvé de 15,07 millions d'euros. Ceci représente une diminution de 0,4 pour cent par rapport à 86,9 pour cent en 2016. Grâce aux efforts de recrutement, le budget de la Branche judiciaire a été exécuté à 88,7 pour cent, une augmentation de 16,6 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent qui s'élevait à 72,1 pour cent, alors que le taux d'exécution du budget du Bureau du Procureur était de 76,2 pour cent, une diminution de 14,3 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent, qui s'élevait à 90,5 pour cent. Le taux d'exécution du budget du Greffe était de 74,9 pour cent, une diminution de 12,1 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent, qui s'élevait à 87,0 pour cent. Le Secrétariat de l'Assemblée et le Bureau de l'audit interne ont affiché de faibles taux d'exécution, de 78,5 pour cent (65,0 pour cent en 2016) et de 75,7 pour cent (47,7 pour cent en 2016), respectivement. Le budget du Fonds au profit des victimes a été sous-utilisé, à 54,4 pour cent (44,3 pour cent en 2016) en raison de retards pris dans le recrutement au terme du processus *ReVision* en février 2017.

271. L'exécution du poste « Personnel temporaire pour les réunions » était de 112,4 pour cent, soit 1,31 million d'euros, sur un budget approuvé de 1,17 million d'euros. La sur-utilisation se doit à une augmentation de l'appui en interprétation et traduction fourni par l'Unité des services linguistiques du Greffe. Des interprètes indépendants ont été nécessaires pour renforcer les équipes d'interprétation interne anglais/français pour trois procès simultanés, pour offrir un appui en interprétation de langues de situation (acholi, dioula et swahili), et pour assurer des services de traduction en réponse à la demande d'un juge. La sous-utilisation du budget du Secrétariat de l'Assemblée, exécuté à raison de 59,0 pour cent, est attribuable à l'impartition de services de traduction (plutôt que d'employer des traducteurs internes) et à la diminution du recours au personnel temporaire, ce qui compense une partie du dépassement du budget du Greffe.

272. Le budget « Heures supplémentaires » a été exécuté à hauteur de 78,4 pour cent, soit 0,29 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,36 million d'euros. Au sein du Greffe, la sous-utilisation du budget se doit à un nombre moindre de journées d'audience que prévu, de sorte que le personnel de sécurité de la Section de la sécurité a fait moins d'heures supplémentaires que prévu. Le Secrétariat de l'Assemblée a également sous-utilisé son budget d'heures supplémentaires grâce à un moindre recours au personnel temporaire, puisque l'appui à la session de l'Assemblée tenue à New York a été assuré par l'ONU.

273. Le taux d'exécution du poste « Voyages » est de 106,0 pour cent, soit 6,19 millions d'euros, sur un budget approuvé de 5,84 millions d'euros. Ce dépassement se doit essentiellement à l'augmentation du volume des activités d'enquête du Bureau du Procureur dans les situations en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire et au Mali, pour un taux d'exécution de 127,8 pour cent, ou 3,53 millions d'euros, sur un budget approuvé de 2,76 millions d'euros, une tendance qui se poursuit depuis plusieurs années. Le Mécanisme de contrôle indépendant a également sous-utilisé son budget « Voyages », à raison de 277,8 pour cent puisque, à la demande du chef d'organe, des visites d'inspection ont été effectuées dans six bureaux extérieurs par deux membres du personnel plutôt qu'à deux bureaux extérieurs par un membre du personnel. La sous-exécution du poste budgétaire par les autres Grands programmes, soit le Greffe, le Secrétariat de l'Assemblée, le Fonds au profit des victimes et le Bureau de l'audit interne, ont partiellement compensé la sur-utilisation par le Bureau du Procureur et le Mécanisme de contrôle indépendant. Cette sous-utilisation se doit à une diminution des activités de protection des victimes et des témoins par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, résultat d'une diminution des renvois du Bureau du Procureur, ainsi que de retards pris dans la dotation de postes vacants dans les bureaux extérieurs au Mali et en Géorgie. Ainsi, le Greffe a sous-utilisé son budget, à raison de 89,3 pour cent, soit 1,88 million d'euros, sur un budget approuvé de 2,11 millions d'euros. La sous-exécution du budget « Voyages » du Secrétariat de l'Assemblée se doit à l'annulation d'un voyage prévu par certains membres du Comité à des bureaux extérieurs, tandis que celle du Fonds au profit des victimes se doit à un effectif réduit en raison de retards pris dans le processus de recrutement de personnel. En raison des activités d'audience, le Bureau de l'audit interne n'a pu visiter qu'un bureau extérieur, celui en Ouganda, dans le cadre de l'audit de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, plutôt que toutes les visites prévues en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Kenya et en Côte d'Ivoire.

274. Les crédits alloués au poste « Représentation » ont été pleinement utilisés, à hauteur de 0,03 million d'euros. Au sein de la Branche judiciaire, les fonds ont prioritairement servi au recrutement d'un consultant externe pour évaluer le régime de pension des juges. Le Greffe a sur-utilisé son budget à l'appui d'événements comme le séminaire sur l'aide judiciaire et la réunion générale de tout le personnel organisée par la Section des ressources humaines. Le Secrétariat de l'Assemblée a sur-utilisé son budget au service des sessions du Comité d'audit. Le Bureau du Procureur a exécuté son budget presque à cent pour cent.

275. Les crédits alloués au poste « Services contractuels » ont été exécutés à 115,9 pour cent, ou 3,89 millions d'euros, sur un budget approuvé de 3,36 millions d'euros. Le taux d'exécution du Greffe, de 118,9 pour cent, est attribuable à ce qui suit : i) le recrutement d'un expert externe pour ré-évaluer le système d'aide judiciaire de la Cour en réponse à une demande en ce sens par l'Assemblée ; ii) la mise en œuvre précoce de projets comme le Renouvellement des RH et le développement de l'application mobile pour les victimes (qui est passée de 2018 à 2017 pour des raisons opérationnelles) ; et iii) la participation à des

activités de relations avec le public, comme la commémoration du 20^e anniversaire du Statut de Rome, l'entretien et l'amélioration du Centre des visiteurs, et le recours à une entreprise externe pour assurer une couverture médiatique étendue et factuelle et pour optimiser les efforts de sensibilisation. Le Fonds au profit des victimes a sur-utilisé son budget à raison de 129,9 pour cent du fait de l'organisation d'événements visant à rehausser sa visibilité et ses efforts de collecte de fonds, dont des visites de fonctionnaires et de membres du Conseil aux bureaux extérieurs, et des expositions temporaires aux réceptions du Conseil et événements en marge de l'Assemblée. Le Bureau du Procureur a sous-utilisé son budget, avec un taux d'exécution de 67,7 pour cent, car les services de traduction et transcription liés aux enquêtes actives, notamment dans les situations en République centrafricaine, en Libye, en Côte d'Ivoire et au Mali n'ont été impartis que dans la mesure où les ressources à l'interne ne répondaient plus à la demande, et les impératifs de confidentialité le permettaient.

276. Le budget « Formation » a été exécuté à 83,6 pour cent, soit 0,74 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,89 million d'euros. Le Bureau du Procureur n'a pu exécuter certaines formations approuvées soit parce que les fournisseurs n'ont pas accepté les conditions de la Cour, soit parce que le calendrier des formations était incompatible avec celui des activités opérationnelles. Ainsi, le budget « Formation » a été sous-utilisé, à 84,0 pour cent. L'exécution du Greffe était de 90,6 pour cent comme résultat de formations du personnel de sécurité sur le terrain, de la location de champs de tir à des fins de formation de sécurité, de formations de recertification en sécurité incendie et en premiers soins, et de l'embauche de spécialistes pour mener des programmes de formation en matière de gestion des victimes et des témoins à la Section de l'aide aux victimes et aux témoins. Le budget du Fonds au profit des victimes a été sous-utilisé à hauteur de 8,3 pour cent en raison de retards pris dans le recrutement de personnel.

277. Le budget « Consultants » a été exécuté à 102,7 pour cent, soit 0,71 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,70 million d'euros. La Branche judiciaire et le Greffe ont sur-utilisé leurs budgets respectifs de 2 800 pour cent et de 118,1 pour cent. La sur-utilisation par la Branche judiciaire se doit à l'embauche d'un actuaire consultant pour évaluer le régime de pension des juges, puisque le régime de pension actuel échoyait bientôt, tandis que celle du Greffe se doit à la nomination, par la Chambre de première instance, de quatre experts dans le cadre de la procédure de réparation dans l'affaire *Al Mahdi*, et à la prorogation des contrats des représentants juridiques des victimes par le Bureau du conseil public pour les victimes, conformément à la décision de la Chambre. Des économies ont été dégagées au sein du Bureau du Procureur, avec un taux d'exécution de 84,3 pour cent, grâce à la fourniture de services de conseil à titre gracieux au Procureur, ainsi qu'au sein du Fonds au profit des victimes, avec un taux d'exécution de 74,2 pour cent, en raison du report d'activités de programme du mandat d'assistance du Fonds au profit des victimes, et du retard dans le processus de recrutement d'un rédacteur de rapport de programme au sein du Fonds. Ces économies ont partiellement compensé le dépassement de budget de la Branche judiciaire et du Greffe.

278. Globalement, le budget « Aide judiciaire » a été dépassé, le taux d'exécution en étant de 107,2 pour cent, soit 4,86 millions d'euros, sur un budget approuvé de 4,53 millions d'euros. Le budget alloué aux équipes de conseils pour la Défense affichait un taux d'exécution de 110,9 pour cent, tandis que celui des équipes de conseils pour les victimes était de 94,0 pour cent. La Cour a absorbé une partie des dépenses imprévues liées à l'aide judiciaire pour les équipes de la Défense dans les affaires suivantes : i) quatre équipes de la Défense pour MM. Kilolo, Mangenda, Babala et Arido pour six mois et une équipe de la Défense pour M. Bemba pour presque tout l'exercice dans l'affaire *Jean-Pierre Bemba et consorts (article 70)* durant l'étape d'appel de l'affaire ; ii) une équipe de la Défense pour 12 mois dans l'affaire *Al Mahdi* durant l'étape de réparations ; et iii) des ressources additionnelles pour l'équipe de la Défense dans l'affaire *Ntaganda* durant l'étape de première instance. Ainsi, la Cour a soumis une notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu pour ces affaires.

279. Le budget des frais généraux de fonctionnement a été exécuté à 84,3 pour cent, soit 16,79 millions d'euros, sur un budget approuvé de 19,93 millions d'euros, laissant un solde résiduel de 3,13 millions d'euros. Des économies ont été réalisées par le Greffe, le taux d'exécution s'étant élevé à 78,0 pour cent, laissant un solde résiduel de 3,27 millions

d'euros, issu d'une diminution des activités de protection des victimes et des témoins comme résultat d'une forte chute du nombre de renvois par le Bureau du Procureur en cours d'exercice. Ces économies ont été redéployées pour couvrir la sur-utilisation du budget « Services contractuels » pour la mise en œuvre des projets de l'application mobile pour les victimes, du renouvellement des RH, du développement d'un nouveau module budgétaire SAP, d'un système d'enregistrement des visiteurs, et d'activités de relations avec le public, comme la commémoration du 20^e anniversaire du Statut de Rome. Le Bureau du Procureur a exécuté son budget à hauteur de 137,7 pour cent, soit 0,66 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,48 million d'euros, pour couvrir les dépenses liées aux témoins, comme les coûts de location d'hébergement de longue durée en République centrafricaine. Le Fonds au profit des victimes a affiché un taux d'exécution de 5,0 pour cent en raison de retards pris dans le recrutement de personnel, ce qui s'est soldé par un retard des activités de programme au titre du mandat d'assistance du Fonds au profit des victimes.

280. Le taux d'exécution pour le budget « Fournitures et accessoires » est de 127,9 pour cent, soit 1,23 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,96 million d'euros. La sur-utilisation au sein du Greffe, avec un taux d'exécution de 138,4 pour cent, soit 1,15 million d'euros sur un budget approuvé de 0,83 million d'euros, est attribuable à l'achat de fournitures pour les locaux, de nouveaux véhicules pour les bureaux extérieurs, d'équipement TIC pour les utilisateurs finaux et de périphériques d'infrastructure. Le Bureau du Procureur a redéployé des fonds au poste « Matériel, dont mobilier » afin de faire l'achat d'une application intelligente Open Source, pour un faible taux d'exécution, de 63,8 pour cent.

281. Le poste « Matériel, dont mobilier » a dépassé le budget prévu, avec un taux d'exécution s'élevant à 164,7 pour cent, ou 2,14 millions d'euros, sur un budget approuvé de 1,30 million d'euros. Le Greffe a acheté des véhicules blindés à l'appui des activités sur le terrain des bureaux extérieurs en République centrafricaine et en République démocratique du Congo ; acheté des véhicules 4x4 pour remplacer cinq véhicules obsolètes en République centrafricaine et en République démocratique du Congo ; remplacé du mobilier endommagé au siège et modifié du mobilier dans la salle d'audience Un ; fait l'achat d'un système de stockage TI modulaire pour réduire les frais de stockage globaux de la Cour, ainsi que du matériel pour les utilisateurs finaux, le système eVault pour le projet stratégique de gestion de la preuve du Bureau du Procureur, des solutions de sécurité de l'information, et les licences requises pour l'infrastructure de la Cour. Ces achats ont donné un taux d'exécution de 168,4 pour cent, soit 1,85 million d'euros, sur un budget approuvé de 1,10 million d'euros. La sur-utilisation du budget du Bureau du Procureur, avec un taux d'exécution de 157,1 pour cent, soit 0,28 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,18 million d'euros, se doit à l'acquisition d'équipement TI comme de nouveaux logiciels, des renouvellements de licences et des abonnements.

Opérations hors siège

282. Le tableau 4 ci-après présente un récapitulatif des dépenses engagées au titre des opérations hors siège, par situation. En 2017, la Cour menait des enquêtes dans le cadre de dix situations, à savoir en Ouganda, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan, en République centrafricaine (RCA), au Kenya, en Libye, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Géorgie et au Burundi. Le soutien opérationnel concerne l'ensemble des situations plutôt que des situations spécifiques. Au total, les dépenses réelles pour l'ensemble des situations s'élèvent à 72,82 millions d'euros, ce qui représente 50,4 pour cent du budget approuvé lié aux situations, lequel s'élève à 144,59 millions d'euros. Les dépenses engagées, d'un montant total de 72,82 millions d'euros, se ventilent comme suit : 37,59 millions d'euros pour le Bureau du Procureur, 33,13 millions d'euros pour le Greffe, et 2,10 millions d'euros pour les autres programmes : Branche judiciaire, 1,22 million d'euros ; Secrétariat du Fonds au profit des victimes, 0,88 million d'euros ; et 10 000 euros pour le Mécanisme de contrôle indépendant.

Tableau 4 : Dépenses au titre des opérations hors siège pour l'exercice 2017, par situation (en milliers d'euros)

	<i>Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Soudan</i>	<i>RCA</i>	<i>Kenya</i>	<i>Libye</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>Mali</i>	<i>Géorgie</i>	<i>Burundi</i>	<i>Soutien opérationnel</i>	<i>Total</i>
Chambres											1 222,3	1 222,3
<i>Branche judiciaire</i>											1 222,3	1 222,3
Cabinet du Procureur			11,6			9,2	2,8				39,0	62,6
Section des services	256,6	721,0	283,9	476,9	0,5	210,4	83,3	181,8	255,7		3 753,6	6 223,7
Procureur	256,6	721,0	295,6	476,9	0,5	219,6	86,1	181,8	255,7		3 792,6	6 286,3
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	2,9	129,9	1,4	233,5	110,5	134,7	20,4	16,0	21,6		1 834,0	2 504,8
Division des enquêtes	328,0	1 377,6	372,0	4 370,3	705,5	591,3	2 590,8	1 453,1	836,1	1,8	6 400,3	19 026,7
Division des poursuites	580,2	1 570,7	442,9	1 917,9	913,3	350,9	2 259,4	26,6	300,4		1 409,0	9 771,4
<i>Bureau du Procureur</i>	<i>1 167,7</i>	<i>3 799,2</i>	<i>1 111,8</i>	<i>6 998,5</i>	<i>1 729,8</i>	<i>1 296,4</i>	<i>4 956,7</i>	<i>1 677,6</i>	<i>1 413,8</i>	<i>1,8</i>	<i>13 435,8</i>	<i>37 589,2</i>
Bureau du Directeur											71,2	71,2
Section des services généraux	17,5				5,5							23,0
Section de la sécurité	6,9	0,6		3,6							661,4	672,4
Direction des services administratifs communs	24,4	0,6		3,6	5,5						732,6	766,7
Bureau du Directeur				3,6							312,8	316,4
Section de l'administration judiciaire	6,0						3,4				2 390,2	2 399,6
Section des services de gestion de l'information	0,8	0,9		0,3				1,2			720,4	723,6
Section de la détention											193,5	193,5
Section des services linguistiques	636,0	1 662,8	5,9	12,7		3,5	291,6	5,3	3,0		2 819,1	5 439,9
Section participation, victimes et réparations	32,9	83,0		0,5			6,2	3,3	3,8		857,7	987,4
Conseil pour la Défense											289,4	289,4
Conseil pour les victimes	149,9	567,1		0,2			70,2				821,9	1 609,3
Section d'appui aux conseils	783,6	1 635,3	65,0	1 153,9	1,3		1 074,8	134,5			194,6	5 042,9
Direction du service de la Cour	1 609,2	3 949,1	70,9	1 171,2	1,3	3,5	1 446,2	144,3	6,8		8 599,6	17 002,0
Bureau du Directeur				1,7							3,1	4,8
Section de l'appui aux relations extérieures				2,9							2 194,8	2 197,8
Section de l'aide aux victimes et aux témoins	490,5	1 146,2	41,2	299,0	505,7	38,7	670,2	37,9	6,0		2 707,2	5 942,6
Section de l'information et de la sensibilisation	2,7	4,0		8,9				7,9			369,0	392,5
Bureaux extérieurs	1 457,4	2 528,1		1 049,9	162,6		1 131,9	380,6	74,4		34,2	6 818,9

	Ouganda	RDC	Soudan	RCA	Kenya	Libye	Côte d'Ivoire	Mali	Géorgie	Burundi	Soutien opérationnel	Total
Direction des opérations extérieures	1 950,6	3 678,2	41,2	1 362,3	668,3	38,7	1 802,1	426,4	80,4		5 308,3	15 356,6
Greffe	3 584,2	7 627,9	112,1	2 537,1	675,0	42,2	3 248,3	570,7	87,2		14 640,6	33 125,3
Secrétariat, Fonds au profit des victimes	203,0	205,3					21,3				449,6	879,2
Mécanisme de contrôle indépendant				0,1								0,1
Total	4 954,9	11 632,3	1 223,9	9 535,7	2 404,8	1 338,6	8 226,3	2 248,3	1 501,0	1,8	29 748,2	72 815,9

* Les chiffres concernant les dépenses de 2017 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

C. Engagements non acquittés

283. Conformément à la demande du Comité¹³, l'annexe XIII présente le nombre total d'engagements non acquittés, le montant total des engagements dus au 31 décembre de l'exercice 2017, et les chiffres mis à jour pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2016.

D. Recrutement

284. Le tableau 5 présente un récapitulatif des données concernant l'occupation des postes par grand programme. Au 31 décembre 2017, un total de 888 postes sur 967 postes approuvés étaient pourvus, soit 91,8 pour cent, exclusion faite des trois postes de fonctionnaires élus.

Tableau 5 : Effectifs, postes approuvés c. postes pourvus, par catégorie (professionnels et administrateurs)*

	Postes approuvés [1]	Postes pourvus [2]	Postes pour lesquels le recrutement est terminé [3]	Postes pour lesquels le recrutement est en cours [4]	Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance et pour lesquels le recrutement n'est pas en cours [5]	Postes n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance [6]
Branche judiciaire						
Grand programme I		52	49	2	0	1
Bureau du Procureur						
Grand programme II		315	299	1	11	4
Greffe						
Grand programme III		573	519	7	34	13
Secrétariat de l'Assemblée						
Grand programme IV		10	10	0	0	0
Secrétariat du Fonds au profit des victimes						
Grand programme VI		9	4	0	4	1
Mécanisme de contrôle indépendant						
Grand programme VII-5		4	3	0	0	1
Bureau de l'audit interne						
Grand programme VII-6		4	4	0	0	0
Total		967	888	10	49	20

¹³ Documents officiels ... douzième session ... 2013 (ICC-ASP/12/20), vol. II, partie B.2, par. 111.

E. Exécution du budget lié aux notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus

285. En 2017, la Cour a soumis au Comité les deux notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus suivantes, pour un montant total de 1 532 500 euros. Au cours de l'année, la Cour a déployé des efforts considérables pour optimiser l'utilisation des ressources existantes et diminuer ainsi les besoins financiers. Les notifications sont les suivantes :

(a) notification du 11 septembre 2017 pour 1 305 600 euros pour ce qui suit : i) aide judiciaire complète pour quatre équipes de la Défense pour MM. Kilolo, Mangenda, Babala et Arido et une aide judiciaire complète provisoire pour la cinquième équipe de la Défense (Bemba) pendant la phase d'appel dans les affaires *Jean-Pierre Bemba et consorts* (article 70) en République centrafricaine ; ii) aide judiciaire pour les équipes de la Défense et des victimes pendant la phase de réparation dans l'affaire *Al Mahdi* dans la situation au Mali ; iii) aide judiciaire pour les représentants légaux des victimes à l'étape de première instance dans l'affaire *Dominic Ongwen* dans la situation en Ouganda ; et iv) ressources additionnelles ordonnées à la phase de première instance dans l'affaire *Bosco Ntaganda* dans la situation en République démocratique du Congo ; et

(b) notification du 11 septembre 2017 pour 226 900 euros à la suite d'une décision de la Chambre de première instance de nommer quatre experts en réparations dans l'affaire *Jean-Pierre Bemba Gombo* dans la situation en République centrafricaine.

286. Le tableau 6 ci-après présente un récapitulatif de l'exécution de l'ensemble des ressources relatives au total des deux notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus soumises au Comité. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution réel et global s'élève à 96,3 pour cent, soit 1,48 million d'euros, pour un montant de prélèvement global autorisé sur le Fonds en cas d'imprévus de 1,53 million d'euros.

Tableau 6 : Exécution de l'ensemble des ressources relatives aux deux notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus en 2017, par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Ensemble des notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus [1]	Dépenses réelles totales* [2]	Taux d'exécution total en % [3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	50,8	54,9	108,1
Personnel temporaire pour les réunions	10,2	5,3	51,8
Heures supplémentaires	1,1		
<i>Total partiel, Dépenses de personnel</i>	<i>62,1</i>	<i>60,2</i>	<i>97,0</i>
Voyages	68,2	44,4	65,1
Services contractuels	9,7	5,9	61,1
Consultants	40,0	40,0	100,0
Conseil pour la Défense	926,2	925,2	99,9
Conseil pour les victimes	425,3	398,7	93,7
Frais généraux de fonctionnement	0,5	2,2	473,4
Fournitures et accessoires	0,7		
<i>Total partiel, Dépenses hors personnel</i>	<i>1 470,4</i>	<i>1 416,4</i>	<i>96,3</i>
Total	1 532,5	1 476,5	96,3

* Les chiffres concernant les dépenses de 2017 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

287. L'exécution de chaque demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus est ventilée ci-dessous dans l'ordre chronologique des notifications soumises au Comité.

288. Le tableau 7 ci-dessous présente l'exécution du budget liée à la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu pour l'affaire *Jean-Pierre Bemba et consorts (article 70)* dans la situation en République centrafricaine, *Al Mahdi* dans la situation au Mali, *Dominic Ongwen* dans la situation en Ouganda et *Bosco Ntaganda* dans la situation en République démocratique du Congo. Les fonds ont été presque pleinement dépensés, à 99,6 pour cent, conformément à la notification.

Tableau 7 : Exécution de la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu pour l'aide judiciaire dans les affaires *Jean-Pierre Bemba et consorts (article 70)* dans la situation en République centrafricaine, *Al Mahdi* dans la situation au Mali, *Dominic Ongwen* dans la situation en Ouganda et *Bosco Ntaganda* dans la situation en République démocratique du Congo, par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu	Dépenses réelles*	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Conseil pour la Défense	926,2	925,2	99,9
Conseil pour les victimes	379,4	375,3	98,9
<i>Total partiel, Dépenses hors personnel</i>	<i>1 305,6</i>	<i>1 300,6</i>	<i>99,6</i>
Total	1 305,6	1 300,6	99,6

* Les chiffres concernant les dépenses de 2017 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

289. Le tableau 8 ci-dessous présente l'exécution du budget liée à la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu à la suite d'une décision de la Chambre de première instance de nommer des experts en réparations dans l'affaire *Jean-Pierre Bemba Gombo* dans la situation en République centrafricaine. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution était de 77,6 pour cent, soit 0,18 million d'euros, pour un montant de notification de 0,23 million d'euros. Des économies ont été dégagées sous les postes « Voyages » et « Conseil pour les victimes » du fait de la diminution des missions en République centrafricaine par les représentants juridiques des victimes.

Tableau 8 : Exécution de la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu pour l'affaire *Jean-Pierre Bemba Gombo* dans la situation en République centrafricaine, en 2017, par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu	Dépenses réelles*	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	50,8	54,9	108,1
Personnel temporaire pour les réunions	10,2	5,3	51,8
Heures supplémentaires	1,1		
<i>Total partiel, Dépenses de personnel</i>	<i>62,1</i>	<i>60,2</i>	<i>97,0</i>
Voyages	68,2	44,4	65,1
Services contractuels	9,7	5,9	61,1
Consultants	40,0	40,0	100,0
Conseil pour les victimes	45,9	23,3	50,8
Frais généraux de fonctionnement	0,5	2,2	473,4
Fournitures et accessoires	0,7		
<i>Total partiel, Dépenses hors personnel</i>	<i>164,8</i>	<i>115,8</i>	<i>70,3</i>
Total	226,9	176,0	77,6

* Les chiffres concernant les dépenses de 2017 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

Exécution du budget consolidé de la Cour – Budget-programme et utilisation du Fonds en cas d'imprévus

290. Le tableau 9 ci-dessous présente l'exécution du budget consolidé de la Cour, correspondant au budget-programme et au total des notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus. Si l'on tient compte des sommes prélevées sur ce Fonds, l'ensemble des dépenses réelles de la Cour atteint 145,45 millions d'euros, sur un budget consolidé de 146,12 millions d'euros incluant le prélèvement de 1,53 million d'euros sur le Fonds en cas d'imprévus. Cela représente un taux d'exécution de 99,5 pour cent, et 100,6 pour cent du budget approuvé de 144,59 millions d'euros, pour un solde résiduel déficitaire de 0,87 million d'euros.

Tableau 9 : Exécution du budget consolidé de la Cour pour l'exercice 2017, par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste	Budget approuvé pour 2017	Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus 2017	Budget consolidé (budget ordinaire et notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus) 2017		Dépenses réelles* sur le Fonds en cas d'imprévus 2017	Dépenses réelles* totales, dont dépenses en cas d'imprévus sur le Fonds en cas d'imprévus 2017	Taux d'exécution en cas d'imprévus, budget consolidé et par rapport au budget approuvé (en %)	Total Chiffres réels 2017, dont Fonds en cas d'imprévus, par rapport aux notifications de prélèvements sur le Fonds (en %)	
			[3]=[1]+[2]	[4]				[5]	[6]=[4]+[5]
Juges	5 369,1		5 369,1	5 404,9		5 404,9	100,7		100,7
<i>Total partiel, Juges</i>	<i>5 369,1</i>		<i>5 369,1</i>	<i>5 404,9</i>		<i>5 404,9</i>	<i>100,7</i>		<i>100,7</i>
Dépenses de personnel	85 087,5		85 087,5	88 864,4		88 864,4	104,4		104,4
Personnel temporaire	15 074,4	50,8	15 125,1	11 525,0	54,9	11 579,9	76,8		76,6
Personnel temporaire pour les réunions	1 168,4	10,2	1 178,6	1 313,6	5,3	1 318,9	112,9		111,9
Heures supplémentaires	363,5	1,1	364,6	285,2		285,2	78,4		78,2
<i>Total partiel, Dépenses de personnel</i>	<i>101 693,7</i>	<i>62,1</i>	<i>101 755,8</i>	<i>101 988,3</i>	<i>60,2</i>	<i>102 048,4</i>	<i>100,3</i>		<i>100,3</i>
Voyages	5 838,3	68,2	5 906,5	6 189,6	44,4	6 234,0	106,8		105,5
Représentation	29,0		29,0	29,9		29,9	103,2		103,2
Services contractuels	3 355,9	9,7	3 365,6	3 890,9	5,9	3 896,8	116,1		115,8
Formation	890,0		890,0	744,4		744,4	83,6		83,6
Consultants	695,3	40,0	735,3	714,1	40,0	754,1	108,5		102,6
Conseil pour la Défense	3 528,2	926,2	4 454,4	3 913,3	925,2	4 838,5	137,1		108,6
Conseil pour les victimes	1 002,8	425,3	1 428,1	942,8	398,7	1 341,4	133,8		93,9
Frais généraux de fonctionnement	19 925,9	0,5	19 926,4	16 793,3	2,2	16 795,6	84,3		84,3
Fournitures et accessoires	962,7	0,7	963,4	1 230,9		1 230,9	127,9		127,8
Matériel, dont mobilier	1 296,3		1 296,3	2 135,7		2 135,7	164,7		164,7
<i>Total partiel, Dépenses hors personnel</i>	<i>37 524,4</i>	<i>1 470,4</i>	<i>38 994,9</i>	<i>36 584,9</i>	<i>1 416,4</i>	<i>38 001,2</i>	<i>101,3</i>		<i>97,5</i>
Total	144 587,3	1 532,5	146 119,8	143 978,0	1 476,5	145 454,6	100,6		99,5

* Les chiffres concernant les dépenses de 2017 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

Annexe I

Grand programme I – Objectifs stratégiques, Branche judiciaire

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Objectifs 1 à 3 (objectifs prioritaires 1.1.1, 1.1.2 et 2.6.3)			
1. Offrir des services efficaces de planification et de soutien à la Présidence afin de gérer efficacement les procédures judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes éventuels détectés et efficacement gérés • Qualité de la préparation et de l'appui apportés aux réunions de la Présidence et des juges 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % • Pleinement satisfaisant 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % • Mise en œuvre intégrale
2. Mener les phases préliminaire, de première instance et d'appel de manière juste et rapide, dans le plein respect des droits de l'accusé et une attention scrupuleuse à la protection des victimes et des témoins	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité de la gestion des requêtes/documents déposés devant la Présidence • Opportunité et qualité des conseils fournis au Président et aux vice-présidents sur des questions administratives et de gestion • Raccourcissement des délais entre les phases de la procédure, sans préjudice des droits des parties, des participants et des victimes en termes de justice et de protection, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les décisions prises dans les délais impartis • Pleinement satisfaisant • Améliorations mesurables par rapport aux affaires antérieures 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre intégrale • Pleinement satisfaisants • Mise en œuvre intégrale
3. Poursuivre l'examen des « leçons à tirer » des processus judiciaires, en consultation, le cas échéant, avec les parties prenantes, en mettant l'accent sur les changements qui ne nécessitent pas d'amendement du Règlement de procédure et de preuve	<ul style="list-style-type: none"> • Plein usage des nouvelles installations des locaux permanents, notamment de la plus grande disponibilité des salles d'audience • Poursuite de l'harmonisation des pratiques des Chambres 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant fin 2017 • Avant fin 2017 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre intégrale • Mise en œuvre intégrale
4. Élaborer des indicateurs de résultats appropriés pour les processus judiciaires et le soutien judiciaire nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de nouveaux indicateurs de résultats pour la Cour dans son ensemble et pour la Branche judiciaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre intégrale
Objectif 4 (objectif prioritaire 2.7.2)			
1. Garder à l'esprit les impacts financiers lors des délibérations et des prises de décision, dans le cadre des travaux des Chambres	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils pertinents du Greffe, décisions concernées reflétant cette responsabilité, sans préjudice de l'indépendance judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre intégrale
Objectif 5 (objectifs prioritaires 2.1.2 et 2.5.1)			
1. Gérer efficacement les ressources tout en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures d'efficacité possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Influence/efficacité des changements d'effectifs des Chambres prévus dans le budget pour 2017 • Procédures judiciaires respectant mieux les délais grâce à la mise en œuvre des « leçons à tirer » • Nombre de domaines recensés où des gains d'efficacité supplémentaires peuvent être réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % • Améliorations mesurables • 1 	<ul style="list-style-type: none"> • 95 % • Améliorations mesurables réalisées • 1
2. Employer efficacement les ressources en personnel des Chambres par un encadrement centralisé et une affectation flexible permettant une adaptation aux charges de travail fluctuantes entre les affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion centralisée efficace via le nouveau responsable des Chambres (P-5) 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 %
Objectif 6 (objectif prioritaire 1.5.1)			
1. Développer une approche plus cohérente dans le traitement des demandes de participation à la procédure présentées par les victimes	<ul style="list-style-type: none"> • Application effective du nouveau système d'admission des demandes de participation à la procédure présentées par les victimes tel qu'adopté en février 2016 dans le cadre du 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant la mi-2017 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre intégrale

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
	Guide pratique de procédure pour les Chambres		
Objectif 7 (objectif prioritaire 2.3.1)			
1. Poursuivre l'amélioration de la gestion du comportement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Grand programme I pleinement conforme au système d'évaluation du comportement professionnel de la Cour, notamment grâce à la contribution des juges et des supérieurs hiérarchiques 	• 100 %	• [En attente] ¹
Objectif 8 (objectif prioritaire 3.1.1)			
1. Mettre en place un système de communication et d'échange d'informations transparent et efficace entre la Branche judiciaire et les groupes de travail de l'Assemblée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du Groupe de travail de La Haye et du Groupe d'étude sur la gouvernance auxquelles a assisté un représentant de la Présidence ou des Chambres • Présentation des informations et des rapports demandés de manière rapide et transparente 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant présent à chaque réunion • 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleine représentation • 100 %
Objectif 9 (objectifs prioritaires 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.5.1, 3.5.2 et 3.6.2)			
1. Renforcer la confiance, l'engagement et l'appui des parties prenantes extérieures de la Cour, par des échanges d'informations lors de séminaires, de conférences et de tout autre événement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de haut niveau organisées par le Président/la Présidence avec des États, des organisations internationales et la société civile • Participation de la Présidence aux réunions de l'Assemblée, du Groupe de travail de La Haye, du Groupe d'étude sur la gouvernance et des Comités, ainsi qu'aux séances d'information à l'intention du corps diplomatique et des organisations non gouvernementales 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 • S'il y a lieu 	<ul style="list-style-type: none"> • 140 • Pleine participation, au besoin
2. Favoriser de nouvelles adhésions au Statut de Rome/ratifications de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour et améliorer la communication et la coopération des États non parties avec la Cour		<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle adhésion au Statut de Rome et une à l'Accord 	<ul style="list-style-type: none"> • 0 ; 0
3 Conclure davantage d'accords avec les États en matière d'exécution des décisions		<ul style="list-style-type: none"> • 1 	<ul style="list-style-type: none"> • 2
4. (Bureau de liaison de New York) Communiquer et coopérer efficacement avec l'Organisation des Nations Unies et ses agences, avec les délégations nationales (États Parties et États non parties) et les représentants de la société civile à New York, et apporter un soutien logistique à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission et suivi de toutes les demandes de coopération de la Cour auprès des interlocuteurs pertinents au sein des Nations Unies jusqu'à obtention d'une réponse • Tenue de réunions d'informations à l'intention des États à New York. • Appui aux fonctionnaires de la Cour en visite • Suivi des réunions pertinentes de l'ONU et participation auxdites réunions ; suivi des points en bilatéral et comptes rendus réguliers à la Cour • Contribution d'idées pour les rapports et les résolutions de l'ONU sur les questions intéressant la Cour et appui au fonctionnaire qui présente la résolution annuelle relative à la Cour à l'Assemblée générale des Nations Unies 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % • 10 • Toutes les visites • Rapports bi-hebdomadaires et ponctuels, si besoin • 5-8 résolutions 	<ul style="list-style-type: none"> • 95 % • 12 réunions d'information • 100 % (11 visites, plus de 100 réunions appuyées) • 95 % • 7 résolutions, 3 rapports

¹ En raison de la charge de travail exceptionnelle des Chambres, un accord a été conclu avec les RH en vue d'accorder la priorité aux travaux judiciaires essentiels des Chambres, à savoir la rédaction et la tenue d'audiences. Aussi, le cycle d'évaluation de la performance prendra fin le 31 mars 2018.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Participation et interventions lors des séminaires et débats sur des questions ayant trait à la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> 4 séminaires/ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> 8 séminaires
	<ul style="list-style-type: none"> Appui logistique à l'Assemblée, à son Bureau et au Groupe de travail de New York et représentation de la Cour lors de réunions du Bureau et du Groupe de travail de New York 	<ul style="list-style-type: none"> 15-20 réunions 	<ul style="list-style-type: none"> 30 réunions

Annexe II

Grand programme II – Bureau du Procureur

A. Sous-programme 2110 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2017

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites 1.2				
Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer aux recherches et avis juridiques à la Section de l'analyse des situations, encourageant la tenue d'examen préliminaires, et par la Section des appels, au sujet des situations et des affaires 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Apports à la recherche et avis juridiques sur demande Entretiens, préparation d'avis, de communiqués de presse, de déclarations, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé Sans objet
	<ul style="list-style-type: none"> Expliquer et renforcer la sensibilisation aux activités du Bureau via les informations publiques 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence des réunions et des décisions du Comité exécutif 		<ul style="list-style-type: none"> Sans objet
Objectif stratégique 2 du Bureau du Procureur Continuer d'accorder une place importante aux questions à caractère sexiste dans tous les aspects de ses activités et de mettre en œuvre des politiques en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes contre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la politique prévue en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste 	Indicateur de résultats 4 : Respect des politiques clés et des normes du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Les équipes finalisent le plan de mise en œuvre de la politique en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste La politique sur les enfants est adoptée Projet de plan de mise en œuvre de la politique sur les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé Pleinement réalisé en 2016 En cours
Objectif stratégique 3 du		Indicateur de résultats 7 :	<ul style="list-style-type: none"> Apports à la recherche et avis 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites		Productivité du Bureau du Procureur • Critères : résultats par rapport aux prévisions	juridiques sur demande	
Coopération et soutien 3.2, 3.3				
Objectif stratégique 6 du Bureau du Procureur Contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les missions du Procureur, conduire des entretiens, préparer des avis, communiqués de presse, déclarations, etc. 	Indicateur de résultats 5 : Qualité des relations avec le Bureau	<ul style="list-style-type: none"> • Explication, sensibilisation et ralliement du plus grand nombre aux activités du Bureau, par le biais des missions assurées par le Procureur, et d'actions informatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé : préparation et participation à plus de 20 missions/événements, et plus de 40 discours
	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir le réseau universitaire via l'organisation de conférences données par des spécialistes invités 	<ul style="list-style-type: none"> • Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la communication avec les parties prenantes comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer aux actions informatives et à la représentation extérieure du Bureau 			<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Amplifier et gérer le Projet d'outils juridiques 			<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé
Fonctions de gestion : objectifs 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4				
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse avec professionnalisme, transparence et efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des avis juridiques et rédiger des documents sur des cas administratifs individuels 	Indicateur de résultats 14 : • Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants • Avis juridiques et rédaction de documents sur des cas administratifs individuels	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter autant que possible les cas de procédure et obtenir une issue satisfaisante lorsque la procédure est inévitable 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre réglementaire interne du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du cadre réglementaire interne du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Manuel opérationnel est révisé et mis à jour ainsi qu'il convient 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé dans la mesure du possible

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'élaboration du cadre réglementaire interne de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'élaboration du cadre réglementaire interne de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • Les contributions sont fournies en temps voulu • Les vues et intérêts du Bureau sont représentés de manière satisfaisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé • Pleinement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des politiques stratégiques pour le Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de politiques stratégiques pour le Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'exécution de la politique contre les crimes sexuels et à caractère sexiste est adopté • La politique concernant les crimes contre les enfants est adoptée 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé • Incorporation dans les pratiques courantes en cours • Objectif modifié • La formation approuvée a été dispensée, avec un taux d'exécution de 85 % en 2017 • Au cours de la période considérée, 10 IA touchant le personnel – auxquelles le Bureau du Procureur a contribué – ont été promulguées : programmes de stage et de professionnels invités de la Cour, régimes de la prime de mobilité et de sujétion, personnes à charge et indemnités
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le projet sur les enseignements tirés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du projet sur les enseignements tirés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est mis en œuvre, le système électronique est opérationnel et les enseignements tirés sont introduits dans la pratique générale du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Par ailleurs, d'autres questions de politiques ont été cernées et retenues à des fins d'examen et d'adoption. Les travaux suivants sont actuellement en cours relativement aux IA suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • IA sur la reclassification • IA sur le SPA • Document politique sur les régimes de travail souples • IA sur l'allocation pour frais d'étude • Révision du salaire de base pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; directive sur les connaissances linguistiques et les incitatifs à l'étude des langues • L'inclusion de ces éléments dans les indicateurs de résultats internes du Bureau du Procureur s'est avéré utile, puisque la question demeure prioritaire, est examinée et fait l'objet d'un suivi. À la suite de consultations et discussions avec la Section des ressources humaines, pendant la période considérée, plusieurs nouvelles initiatives touchant l'ensemble de la Cour ont été lancés par le Greffe : <ul style="list-style-type: none"> • a) Des plateformes d'annonce seront repérées, avec l'aide des ambassades

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
				(par la Section des ressources humaines) <ul style="list-style-type: none"> • b) L'annonce des postes sera intensifiée, par exemple sur LinkedIn (par la Section des ressources humaines)
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un système d'assurance pour le suivi de la conformité • En liaison avec les Ressources humaines, établir le plan de formation annuel du Bureau du Procureur pour son personnel • Assurer la liaison avec la Section des ressources humaines et finaliser les politiques portant sur le travail à distance et les autres politiques concernant le personnel • Améliorer l'équilibre entre les sexes et les nationalités parmi les fonctionnaires du Bureau du Procureur • Traiter les principales questions concernant l'ambiance de travail au Bureau du Procureur • Finaliser et mettre en œuvre le projet sur les valeurs fondamentales du Bureau • Examiner la structure interne du Bureau aux fins d'accroître son efficacité et son efficience et d'assurer une meilleure qualité de ses activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre du système d'assurance du Bureau du Procureur est défini et mis en œuvre 		<ul style="list-style-type: none"> • c) La Section des ressources humaines a commencé à rechercher des candidats potentiels des États plus sous-représentés ainsi que des États non-représentés • d) Des vidéos de marketing et recrutement ont été produites par une agence de marketing et cinq vidéos plus personnelles mettant en vedette du personnel des pays les plus sous-représentés ont été créées • e) D'autres catégories de fonctionnaires et non-fonctionnaires seront employées pour cibler un auditoire plus diversifié du point de vue géographique • Les pratiques exemplaires en matière de recrutement des RH sont en place et en cours d'affinage. D'autres propositions sont à l'examen (p. ex., point focal pour les femmes) • Les valeurs de base sont finalisées et une formation pour l'ensemble de l'organe a été donnée. Au cours de la période considérée, 16 sessions de formation obligatoire ont été organisées. Ainsi, 359 employés du Bureau du Procureur (soit 82 % de l'effectif) ont été formés. D'autres sessions de formation obligatoires sont prévues pour le premier trimestre de 2018, y compris pour le personnel hors siège • Toutes les consultations, examens et analyses sont terminées; le rapport sera terminé à la fin de janvier 2018 et présenté au Procureur pour étude, avec recommandations

B. Sous-programme 2120 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2017

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions de gestion : objectifs 2.1, 2.4 et 2.6				
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur	<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser le taux d'exécution du budget 		<ul style="list-style-type: none"> • 95 % < taux < 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteint. 98,5 %
Veiller à ce que la gestion du Bureau se	<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévus 		<ul style="list-style-type: none"> • Taux > 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
fasse avec professionnalisme, transparence et efficacité.	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un processus de rapprochement efficace (pourcentage et délais) 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau du Procureur 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes de remboursement des frais de voyage (95 % dans un délai de 60 jours) 	<ul style="list-style-type: none"> Non atteint. 89 % des demandes de remboursement reçues dans un délai de 60 jours
			<ul style="list-style-type: none"> Dépenses de bureaux extérieurs, 100 % dans un délai de 30 jours 	<ul style="list-style-type: none"> 90,7 % des rapports de dépenses reçus dans les délais convenus
	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser les procédures/processus 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 8 : Développement du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> L'analyse des procédures, travaux et processus de la Section est achevée avec l'aide du Bureau de l'audit interne (Unité de la base de connaissances, Unité des informations et des éléments de preuve) 	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif à été changé à « évaluation des risques » pour les unités et la Section dans son ensemble. Le projet a été réalisé avec la facilitation du Bureau de l'audit interne
			<ul style="list-style-type: none"> Une plateforme de formation en ligne est développée à des fins de formation interne 	<ul style="list-style-type: none"> Atteint. Le Bureau du Procureur utilise la plateforme fournie par la Section des services de gestion de l'information/Greffe. L'Unité de la base de connaissances a élaboré des directives et spécifications pour la production des modules. Une ressource exclusive a été approuvée dans le budget pour 2018
			<ul style="list-style-type: none"> Les spécifications (en coordination avec le Greffe et les Chambres) sont définies aux fins de mettre en œuvre/configurer les outils SAP permettant de comptabiliser adéquatement les coûts par affaire 	<ul style="list-style-type: none"> En cours. Les spécifications sont incluses dans le projet interorganes BPC coordonné par le Budget/Greffe
			<ul style="list-style-type: none"> Un questionnaire en ligne est élaboré en vue d'évaluer la satisfaction des clients et d'identifier les marges d'amélioration du processus 	<ul style="list-style-type: none"> L'objectif a été changé à « développement d'un questionnaire électronique sur l'ambiance de travail ». Le projet a été couronné de succès
<ul style="list-style-type: none"> Apporter des services opportuns et efficaces au Bureau du Procureur (écart par rapport aux délais prévus et aux efforts attendus dans les processus et procédures convenus) 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 12 : Planification, résultats et conformité financiers Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de l'examen de l'organisation des unités, afin de s'assurer que les structures sont en mesure de fournir des services au Bureau du Procureur d'une manière opportune et efficace (réduire au minimum les écarts : <5 %) 	<ul style="list-style-type: none"> En cours. La finalisation de l'examen a été reportée pour autoriser l'achèvement du projet de gestion de l'information du Bureau du Procureur 	

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Achever en temps opportun le cycle d'évaluation du comportement professionnel 		Les formulaires d'évaluation des résultats sont tous complétés en temps voulu	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé
Fonctions de gestion : objectif stratégique 2.3				
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien efficace et opportun pour l'enregistrement des éléments de preuve • Fournir un soutien efficace et opportun pour la communication des pièces • Fournir des orientations efficaces et opportunes pour la gestion de l'information au niveau du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau du Procureur • Indicateur de résultats 14 : Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants • Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> • 95 % au moins des éléments de preuve sont enregistrés dans un délai de deux jours (éléments non électroniques) ou de trois jours (éléments électroniques) • Communications erronées < 3 % • Les procédures sont améliorées dans les unités concernées après le remplacement des équipements obsolètes et les gains d'efficacité réalisés et réalisables sont évalués • Établissement et tenue d'un inventaire des applications, licences et systèmes utilisés par le Bureau et dont il a besoin • Établissement et tenue d'un inventaire des équipements utilisés par le Bureau (par exemple : équipes intégrées en mission) • Soutien linguistique fourni dans 98 % des cas conformément au calendrier convenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé • Pleinement réalisé : aucune communication erronée ou erreur de communication en 2017 • Réalisé. Un inventaire des applications a été réalisé dans le contexte du rapport du coordonnateur pour la gestion de l'information. La liste de licences de matériel a été dressée et transmise à la Section des services de gestion de l'information à des fins de répartition exacte des coûts et de gestion de renouvellements systématique • L'inventaire des licences tombe maintenant sous la responsabilité de la Section des services de gestion de l'information • Le projet IMC incluait une analyse de cette question et des recommandations ont été déposées • Réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un soutien linguistique efficace et opportun aux équipes intégrées effectuant des missions sur le terrain • Fournir un soutien linguistique efficace et opportun aux équipes intégrées pour la transcription et la traduction des éléments de preuve et des documents relatifs aux opérations et aux activités du Bureau 			

C. Programme 2200 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2017

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.2				
Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> Mener neuf examens préliminaires 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau du Procureur <ul style="list-style-type: none"> Taux de clôture (nombre d'examens préliminaires clos par rapport au nombre d'examens récemment ouverts) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'examens préliminaires : 9 	<ul style="list-style-type: none"> Conduite de 10 examens préliminaires (9 prévus), 3 desquels sont terminés
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 1.2, 1.3				
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<i>Examens préliminaires</i> Coopération <ul style="list-style-type: none"> Constituer et animer des programmes de formation internes sur la coopération et des exercices de partage d'expérience Assurer la coordination et l'évaluation continue de la qualité de la coopération interne et des projets de perfectionnement choisis et mis en œuvre 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau du Procureur <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants Taux de succès des demandes au titre de l'article 15 Taux de traitement des communications au titre de l'article 15 (y compris réponses à l'expéditeur) Respect de l'engagement de transparence (rapport d'examen préliminaire et autres rapports publics à l'appui des décisions clés) 	<i>Examens préliminaires</i> <ul style="list-style-type: none"> Les communications au titre de l'article 15 sont traitées en temps utile et au moins un rapport est présenté au Comité exécutif aux fins d'approbation de recommandation relative à tout rapport de phase 1 en souffrance Publication d'un rapport du Bureau sur les activités d'examen préliminaire avant l'Assemblée des États Parties et autres rapports publics à l'appui des décisions clés <i>Coopération</i> <ul style="list-style-type: none"> 90 % du personnel concerné est formé 75 % du programme de formation est réalisé Les projets d'amélioration sont définis et le mécanisme d'évaluation comportant un examen continu de la qualité est mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les communications au titre de l'article 15 sont traitées en temps utile ; les recommandations sur les rapports de phase 1 en souffrance sont présentées et approuvées par le Comité exécutif Le rapport annuel du Bureau sur les activités d'examen préliminaire est publié le 4 décembre 2017, et un événement parallèle sur les examens préliminaires est organisé à l'AEÉP à New York le 8 décembre 2017 Réalisé Réalisé

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions de coopération et de soutien : buts 3.2, 3.3, 3.4 et 3.6				
Objectif stratégique 6 du Bureau du Procureur	<ul style="list-style-type: none"> • Définir et mettre en œuvre l'objectif stratégique de la coopération annuelle et des relations extérieures 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau du Procureur	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan annuel relatif à la coopération et aux relations extérieures est élaboré, communiqué et approuvé, et les étapes définies pour la période concernée sont mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les plans sont élaborés (pour chaque situation et pour les Relations extérieures), communiqués et approuvés comme prévu
Contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en application les plans de coopération portant sur les appuis essentiels aux enquêtes, comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> • Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les plans de coopération sont élaborés et mis en œuvre, allant de pair avec la mise en œuvre des étapes prévues pour la période de référence 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans sont suivis et leur mise en œuvre est contrôlée
	<ul style="list-style-type: none"> • Étendre à trois partenaires le réseau des coordinateurs opérationnels 		<ul style="list-style-type: none"> • Le réseau est étendu à plus de trois partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le réseau est étendu pour inclure 6 nouveaux partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une stabilité relative ou une amélioration du taux de réponse aux demandes d'assistance, en gardant à l'esprit la diversité des requêtes et leur caractère sensible, outre le poids de facteurs extérieurs indépendants du Bureau du Procureur 		<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 75 % des demandes d'assistance reçoivent une réponse 	<ul style="list-style-type: none"> • 78,82 % des demandes d'assistance transmises avant le 1^{er} octobre 2017 ont reçu une réponse en 2017
	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la qualité des demandes d'entraide judiciaire adressées aux États et aux organisations internationales, afin d'accroître l'efficacité des enquêtes et des poursuites 		<ul style="list-style-type: none"> • Près de 95 % des requêtes préparées subissent un examen et un contrôle qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des demandes d'assistance transmises ont subi un examen et un contrôle qualité
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des canaux de coopération à même d'assurer que les multiples mesures d'entraide judiciaire requises correspondent à la diversification des types de preuves 		<ul style="list-style-type: none"> • Les divers types d'assistance demandés sont effectivement soutenus 	<ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux canaux de coopération et processus sont mis à disposition pour assurer la diversification des types de preuve, y compris les États, les entreprises privées et les ONG
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre comme prévu la communication à l'intention des parties prenantes 		<ul style="list-style-type: none"> • La communication à l'intention des parties prenantes est mise en œuvre comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé
Fonctions de coopération et de soutien : buts 3.2, 3.3, 3.4, 3.6				
Objectif stratégique 9 du Bureau du Procureur	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte, comme il sied, une approche positive complémentaire à l'égard des plans de coopération à l'appui des enquêtes du Bureau 	Indicateur de résultats 14 : Évaluation des projets d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Mis en œuvre s'il y a lieu dans toutes les enquêtes récentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pris en compte dans toutes les situations
Élaborer et gérer, en collaboration		<ul style="list-style-type: none"> • Critères : résultats par rapport aux 		

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats prévisions</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
avec la Division des enquêtes, une stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites pour mettre fin au fléau de l'impunité pour les crimes relevant de la compétence de la CPI	<ul style="list-style-type: none"> Consolider et étendre davantage le réseau du Bureau qui regroupe les coordonnateurs généraux et opérationnels ainsi que les professions judiciaires, et simplifier et normaliser les processus et les interactions avec les partenaires (États, organisations internationales et régionales, ONG) En appui aux autres divisions, concourir à la mise en œuvre de nouvelles consultations portant sur les contenus, les conditions et les implications de la stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites ; évaluer les conclusions établies ; et identifier les contributions du Bureau du Procureur Assurer un taux élevé de réponse aux demandes d'assistance reçues 		<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie générale est définie et des sessions de consultation sont organisées dans le cadre de deux enquêtes en cours Presque toutes les requêtes reçoivent une réponse ; consultations en cours sur les autres enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau de points focaux étendu davantage, notamment dans le domaine des enquêtes financières et à de nouveaux États (voir plus haut) Normalisation du processus en cours Des consultations sont menées au sein des réseaux existants et de façon bilatérale, et des efforts en vertu de l'objectif stratégique 9 sont déployés dans 6 situations 86,66 % de toutes les demandes reçues en 2017 ont reçu une réponse

D. Programme 2300 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2017

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.2				
Objectif 1 du Bureau du Procureur Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> Mener à terme six enquêtes, fournir un appui aux enquêtes menées dans trois procès et maintenir neuf enquêtes en sommeil jusqu'à l'arrestation des prévenus 	<p>Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau du Procureur</p> <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités d'enquête : 6+3+9 	<ul style="list-style-type: none"> Pendant la période considérée, les activités d'enquête incluent : <ul style="list-style-type: none"> 6 enquêtes actives (République centrafricaine IIa, République centrafricaine IIb, Côte d'Ivoire 2, Libye 3&4, Géorgie et Darfour) 2 affaires exigeant des activités d'enquête plus poussées (Mali 2 et Libye 2) Soutien à 3 poursuites (RDC 6 – <i>Ntaganda</i>, Côte d'Ivoire 1 – <i>Gbagbo</i> et <i>Blé Goudé</i>, et Ouganda – <i>Ongwen</i>) Préservation de 7 enquêtes en attente d'une arrestation (Ouganda – <i>Kony</i>, RDC 4 – <i>Mudacumura</i>, Côte d'Ivoire 1bis – <i>Simone</i>)

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
				<i>Gbagbo, Kenya – art. 70, Darfour 3 – Banda et Libye 1 – Senussi)</i>
			<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de pas moins de 80 % des mesures d'enquête relevant de la responsabilité de la Division des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 1.2 et 1.3				
Objectif stratégique 2 du Bureau du Procureur Continuer d'intégrer une dimension sur l'égalité des sexes dans les domaines de travail du Bureau et mettre en œuvre des politiques contre les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les politiques d'enquête relevant de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes commis contre des enfants dans les enquêtes actives Lancer la politique relative aux crimes commis contre les enfants 	Indicateur de résultats 4 : Respect des politiques et normes essentielles du Bureau <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de pas moins de 80 % des mesures dans les enquêtes actives 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé : Stratégie particulière pour la cueillette de preuves de crimes sexuels et à caractère sexiste pour toutes les enquêtes actives Formation sur les crimes sexuels et à caractère sexiste dispensée à tous les enquêteurs La politique relative aux crimes commis contre les enfants est lancée
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.2				
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en application le programme de formation, comme prévu 	Indicateur de résultats 8 : Comportement professionnel et développement du personnel <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % du personnel est formé 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé : 91 % des programmes de formation mis en œuvre comme prévu. Retards pour 3 activités de formation
Fonction de gestion : objectif 2.5				
Objectif stratégique 4 du Bureau du Procureur Continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue	<ul style="list-style-type: none"> Accroître les capacités du Bureau du Procureur à mener ses enquêtes comme prévu, de manière sûre et efficace (par exemple : recherches automatisées, archive sur Internet) par le biais de projets scientifiques et technologiques 	Indicateur de résultats 14.1 : Évaluation des projets d'amélioration <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % des projets sont mis en œuvre comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé – 95 % mis en œuvre comme prévu Plateforme de navigation anonyme WASP mise en œuvre comme prévu La mise en œuvre de la plateforme robotique automatisée OSINT progresse comme prévu en 2017 La mise en œuvre de la plateforme d'examen SCREEN, prévue comme OSINT pour 2017-2018, progresse comme prévu
Fonction de gestion : objectif 2.8				
Objectif stratégique 7 du Bureau du Procureur Adapter les stratégies du Bureau en matière	<ul style="list-style-type: none"> Gérer convenablement tous les risques prévisibles Procéder chaque année 	Indicateur de résultats 13 : Gestion des risques <ul style="list-style-type: none"> Respect des normes (conclusion du rapport 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les mesures de protection essentielles nécessaires pour pallier les risques 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les risques prévisibles sont gérés Évaluation des risques stratégiques annuelle

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
de protection aux nouveaux problèmes qui se posent en matière de sécurité	à une évaluation des risques de sécurité stratégiques, mettre à jour la stratégie pour le personnel et les témoins, préserver la sécurité des informations comme prévu • Mettre en œuvre comme prévu le projet d'amélioration de la sécurité des informations, conjoint avec le Greffe	d'assurance) • Recommandations acceptées par rapport aux recommandations faites • Critères : résultats par rapport aux prévisions	prévisibles sont mises en œuvre comme prévu • Toutes les principales recommandations sont approuvées par le Comité exécutif • Au moins 80 % des mesures sont mises en œuvre comme prévu	exécutée • Toutes les recommandations sont approuvées par le Comité exécutif • Toutes les mesures sont mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre, sauf une (kiosque de maliciens), abandonnée et compensée par des améliorations ailleurs
Fonction de gestion : objectifs 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4				
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse avec professionnalisme, transparence et efficacité	• Identifier et réaliser les gains d'efficacité possibles via un examen des processus	Indicateur de résultats 6 : Gains d'efficacité annuels • Total des gains d'efficacité par rapport au budget total de la Division des enquêtes	• Gains d'efficacité de 1 %	• Réalisé : Gains d'efficacité de l'ordre de 191 128 euros, ou 1 % du budget total de la Division des enquêtes
Fonction de coopération et de soutien : but 3.3				
Objectif stratégique 9 du Bureau du Procureur Développer une stratégie coordonnée avec des partenaires en matière d'enquêtes et de poursuites pour mettre fin au fléau de l'impunité	• Mettre en œuvre comme prévu les projets prioritaires (par exemple : renforcer les groupes d'échange d'informations sur les crimes de guerre (WCU), accroître les activités coordonnées avec les juridictions concernées)	Indicateur de résultats 14.1 : Évaluation des projets d'amélioration • Critères : résultats par rapport aux prévisions	• Au moins 80 %	• Réalisé : Augmentation de l'échange d'information avec plusieurs WCU, coopération et échanges avec les tribunaux spéciaux (SCC – République centrafricaine), et meilleure coordination et projet pilote avec les États (Libye)

E. Programme 2400 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2017

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3				
Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	• Être en mesure de plaider dans le cadre de trois procès (le nombre réel dépend de la disponibilité des salles d'audience et des juges) et deux appels, et de mener des activités préliminaires dans le cadre de six enquêtes	Indicateur de résultats 1 : • Nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs Indicateur de résultats 2 : • Nombre de poursuites exprimé en nombre d'accusations Indicateur de résultats 7 :	• Activités : trois procès, deux appels en dernière instance, et appui préliminaire dans six enquêtes	• Réalisé : 3 procès en cours (<i>Ongwen/Gbagbo/Ntaganda</i>) (moyens de la poursuite terminés dans l'affaire <i>Gbagbo et Blé Goudé</i>) ; deux appels en dernière instance (<i>art. 70 Bemba et consorts</i> et <i>Bemba</i>) et appui légal préliminaire dans six enquêtes (Géorgie, Mali, République centrafricaine 2a&b, Darfour, Libye,

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
		<ul style="list-style-type: none"> Productivité du Bureau du Procureur 		Côte d'Ivoire)
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 1.2, 1.3				
Objectif stratégique 2 du Bureau du Procureur Continuer d'intégrer une dimension sur l'égalité des sexes dans les domaines de travail du Bureau et mettre en œuvre des politiques contre les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer, s'il y a lieu, des charges relevant de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes commis contre des enfants dans les affaires, en mettant ainsi en œuvre les directives établies par les politiques pertinentes du Bureau du Procureur 	<p>Indicateur de résultats 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs <p>Indicateur de résultats 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de poursuites exprimé en nombre d'accusations <p>Indicateur de résultats 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité des activités d'exécution du mandat <p>Indicateur de résultats 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respect des politiques et normes essentielles du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % des mesures prévues dans les politiques appliquées dans le cadre de l'ensemble des activités de poursuite sont mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé : les charges relevant de crimes sexuels et à caractère sexiste sont pleinement intégrées dans des affaires comme <i>Ongwen, Bemba, Gbagbo</i> (une méthode de mesure est en cours d'élaboration)
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3				
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir ou améliorer le taux de réussite de confirmation des charges Maintenir ou améliorer le taux d'acceptation des éléments présentés Obtenir un examen indépendant pour chaque affaire Obtenir un examen des éléments de preuve pour chaque affaire 	<p>Indicateur de résultats 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs <p>Indicateur de résultats 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de poursuites exprimé en nombre d'accusations <p>Indicateur de résultats 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Respect des politiques et normes essentielles du Bureau <p>Critères : résultats par rapport aux prévisions</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les accusations confirmées représentent au moins 80 % des accusations présentées Le taux d'acceptation des demandes et des éléments présentés est supérieur à 80% Toutes les affaires sont examinées par un panel indépendant L'ensemble des éléments de preuve est examiné 	<ul style="list-style-type: none"> Mandats d'arrêt délivrés dans trois affaires concernant trois situations différentes Réalisé – dont une demande en vertu de l'article 15, au Burundi 100 % 100 %
Fonction de gestion : objectif 2.5				
Objectif stratégique 4 du Bureau du Procureur Continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau	<ul style="list-style-type: none"> Revoir et mettre en œuvre le programme de formation destiné au procureurs, défini dans le plan de formation annuel, y compris des sessions de formation relatives aux compétences de réquisitoire et à l'utilisation de nouvelles technologies en salle d'audience 	<p>Indicateur de résultats 14.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation des projets d'amélioration <p>Indicateur de résultats 8.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du plan de formation annuel/nombre de jours de formation par 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % de ces projets sont réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> 96,5 % des plans de formation sont mis en œuvre, dont la plaidoirie en première instance et l'emploi de preuves numériques

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les projets d'amélioration choisis pour les domaines prioritaires : processus internes, capacités à encadrer, conception des affaires, processus d'examen des affaires, technologies, compétences essentielles 	membre du personnel et par année		
Fonction de gestion : objectif 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4				
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse avec professionnalisme, transparence et efficacité	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des domaines prioritaires dans lesquels des gains d'efficacité sont possibles ; identifier d'éventuels gains d'efficacité ; contribuer à des initiatives d'amélioration de l'efficacité à l'échelle du Bureau 	Indicateur de résultats 6 : <ul style="list-style-type: none"> Gains d'efficacité annuels Total des éventuels gains d'efficacité par rapport au total du budget de la Division des poursuites 	<ul style="list-style-type: none"> Les domaines prioritaires dans lesquels des gains d'efficacité sont possibles sont identifiés, de même que les gains éventuels La Division contribue aux initiatives d'amélioration de l'efficacité à l'échelle du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les gains d'efficacité sont réalisés : utilisation de formateurs à l'interne ou de facilitateurs pro bono pour les réunions ordinaires de la Division des poursuites Tous les gains d'efficacité sont réalisés : utilisation de facilitateurs pro bono pour les formations spécialisées et formations organisées conjointement avec des tierces parties

Annexe III

Bureau du Procureur : Synthèse du nombre de missions, de documents et de pages versés aux dossiers en 2017

A. Nombre de missions

1. Au total, 1 318 missions menées par tout le personnel de mission du Bureau du Procureur et par des personnes hors personnel de la Cour ont été financées par le budget ordinaire pour 2017 :

(a) Missions relevant du budget lié aux situations : 1 180 (personnel et hors personnel de la Cour) ;

(b) Missions de base (non liées à une situation) : 138 (personnel et hors personnel de la Cour) ;

(c) Cabinet du Procureur : 52 (47 par le personnel et 5 hors personnel) ;

(d) Section des services : 199 (54 par le personnel et 145 hors personnel) ;

(e) Division des enquêtes : 805 (754 par le personnel et 51 hors personnel) ;

(f) Division des poursuites : 130 (129 par le personnel et 1 hors personnel) ;

(g) Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 113 (113 par le personnel et 0 hors personnel – hors examens préliminaires) ; et

(h) Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 19 missions liées à des examens préliminaires (19 par le personnel et 0 hors personnel)

B. Nombre de documents/pages versés aux dossiers

<i>Numéro de situation/affaire</i>	<i>Situation/affaire</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>
ICC-01/04-01/06	<i>Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo</i>	3	30
ICC-01/04-02/06	<i>Le Procureur c. Bosco Ntaganda</i>	191	2 045
ICC-01/05-01/08	<i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo</i>	20	654
ICC-01/05-01/13	<i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido</i>	39	2 075
ICC-01/09-01/11	<i>Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang</i>	11	92
ICC-01/09-02/11	<i>Le Procureur c. Uhuru Muigai Kenyatta</i>	1	22
ICC-01/11-01/13	<i>Le Procureur c. Al-Tuhamy Mohamed Khaled</i>	2	15
ICC-01/11-01/17	<i>Le Procureur c. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli</i>	1	11
ICC-01/12-00/00	Uniquement dossier de la situation en République du Mali	6	52
ICC-01/12-01/15	<i>Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi</i>	1	4
ICC-01/13-00/00	Uniquement dossier de la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge	1	3
ICC-01/15-00/00	Uniquement dossier de la situation en Géorgie	1	6
ICC-01/17-00/00	Uniquement dossier de la situation en République du Burundi	4	110

<i>Numéro de situation/affaire</i>	<i>Situation/affaire</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>
ICC-02/04-01/15	<i>Le Procureur c. Dominic Ongwen</i>	82	421
ICC-02/05-01/09	<i>Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir</i>	6	79
ICC-02/11-01/15	<i>Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i>	102	898
ICC-02/17-00/00	Uniquement dossier de la situation en République islamique d'Afghanistan	4	381
Total		475	6 898

C. Documents déposés par situation

<i>Numéro de situation/affaire</i>	<i>Situation/affaire</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>
ICC-02/17-00/00	Afghanistan	4	381
ICC-01/17-00/00	Burundi	4	110
ICC-01/05-00/00	République centrafricaine	59	2 729
ICC-02/11-00/00	République de Côte d'Ivoire	102	898
ICC-01/13-00/00	Union des Comores	1	3
ICC-02/05-00/00	Soudan	6	79
ICC-01/04-00/00	République démocratique du Congo	194	2 075
ICC-01/15-00/00	Géorgie	1	6
ICC-01/09-00/00	Kenya	12	114
ICC-01/11-00/00	Libye	3	26
ICC-01/12-00/00	République du Mali	7	56
ICC-02/04-00/00	Ouganda	82	421
Total		475	6 898

D. Activités supplémentaires exercées par le Bureau

2. En 2017, le Bureau a reçu 72 089 communications réparties comme suit :

(a) Nouvelles communications au titre de l'article 15 : 488 nouvelles communications en rapport avec l'article 15 du Statut de Rome, dont 308 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 54 n'avaient aucun rapport avec les situations dont connaît actuellement la Cour et supposaient une analyse plus approfondie ; 66 étaient liées à une situation faisant l'objet d'une analyse ; et 60 étaient liées à une enquête ou à des poursuites ;

(b) Informations complémentaires (correspondance traitée et ajoutée aux communications existant déjà en rapport avec l'article 15) : 2 011 ; et

(c) Correspondance générale (renseignements qui ne satisfont pas aux exigences minimales pour être enregistrés au titre de communications relevant de l'article 15, ou qui portent sur des sujets différents) : 69 590 (nombre total de courriers électroniques : 66 513 ; nombre d'envois postaux : 3 077).

Annexe IV

Grand programme III – Greffe

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 2.1.1			
1. Terminer la mise en œuvre totale de la structure du Greffe	• Finalisation du recrutement	• Réduction du taux de vacance de 12 % à 10 % avant juin 2017	• En juin 2017, le taux de vacance était de 12 %, et en décembre 2017, de 9 %. Comme ce taux de vacance est normal, la mise en œuvre de la nouvelle structure du Greffe est considérée comme étant terminée
Objectif 2.1.2			
• 2. Mettre en place une présence sur le terrain à Tbilisi, en Géorgie	• Coopération avec les autorités en Géorgie	• Mise en place complète d'une présence appropriée sur le terrain	• Le 25 juillet 2017, la Cour et le Gouvernement de Géorgie ont conclu un accord de coopération pour faciliter les activités de la Cour et les enquêtes en cours en Géorgie, y compris par la mise en place d'une présence sur le terrain. Le bureau extérieur est devenu pleinement opérationnel en décembre 2017
Objectif 2.1.3			
1. Responsabiliser davantage les directions et les sections en favorisant leur autonomie et en leur déléguant des pouvoirs	• Fréquence des réunions des chefs de section et des directeurs du Greffe	• Réunions hebdomadaires	• Réunions tenues régulièrement : réunions bilatérales des directeurs et chefs de section et réunions des divisions. Les trois directeurs ont travaillé sur la proposition de délégation de pouvoirs qui est en cours de mise en œuvre

A. Direction des services administratifs communs

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 2.3.1			
Améliorer le système d'évaluation du comportement professionnel de la Cour	• Élaboration d'une stratégie et amélioration de la conformité	• La stratégie des Ressources humaines ayant trait à la gestion du comportement professionnel a été élaborée et a permis d'améliorer le taux de conformité de la Cour	• Une stratégie a été élaborée en 2017 et fera l'objet d'une instruction administrative révisée sur la gestion du comportement professionnel • Le taux de conformité pour le cycle 2016-2017 était de 92 %, une nette amélioration par rapport au taux de 65 % pour le cycle 2015-2016
Objectif 2.3.2			
Augmenter le nombre de candidatures féminines par la publication d'avis de vacance de poste dénués de connotation sexospécifique et en présélectionnant davantage de candidates	• Nombre de rapports statistiques sur la parité hommes/femmes publiés	• Deux	• Deux rapports statistiques sur la parité hommes/femmes : l'un dans le Rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines et l'autre en coopération avec le point focal de New York pour la représentation géographique et la parité hommes/femmes

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 2.4.1			
Préparer et établir des politiques prioritaires, essentielles pour donner un cadre réglementaire approprié aux questions de ressources humaines : dispositions et amendements du Règlement du personnel, sélection du personnel et congés spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques clés promulguées • Nombre d'initiatives de sensibilisation ciblées 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois • Deux campagnes ciblées 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois politiques promulguées, à savoir les amendements au Règlement du personnel et deux instructions administratives concernant les stages et les professionnels invités • Six vidéos de sensibilisation publiées dans les médias sociaux ciblant les cinq pays les plus sous-représentés, et deux initiatives de sensibilisation Facebook Live menées sur le recrutement et les stages et professionnels invités, de façon à susciter les candidatures d'États Parties non représentés et sous-représentés
Améliorer la sensibilisation et le recrutement dans les pays non représentés ou sous-représentés			
Objectif 2.4.2			
Coordonner des initiatives de formation non techniques à l'intention de l'ensemble du personnel de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes de formation non techniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq 	<ul style="list-style-type: none"> • Des formations ont été dispensées dans les domaines du perfectionnement de la gestion, des langues, de la gestion de projet, du service à la clientèle, de la médiation, de l'orientation préliminaire, et formation spéciale pour le personnel hors siège
Objectif 2.5.3			
Améliorer les capacités du système SAP de traiter des charges de travail plus lourdes en termes de processus d'activité, notamment aux fins des ressources humaines et du budget	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de processus d'activité examinés et améliorés grâce aux capacités accrues du système SAP 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 processus d'activité améliorés et automatisés : <ol style="list-style-type: none"> 1. administration des congés 2. paiements sans papier 3. traitement des dépenses de voyages 4. réparations du Fonds au profit des victimes 5. production de rapports : suivi et tableau de bord des engagements ouverts
Adapter le système SAP aux changements nécessaires à la mise en place du nouveau régime de traitements et salaires du régime commun des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de droits mis en correspondance avec le nouveau régime de traitements et salaires 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> • 90 % des traitements sont en correspondance ; allocations pour frais d'études en cours de mise en correspondance
Objectif 2.6.1			
Automatiser les processus budgétaires et de prévision	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de réduction du temps de traitement manuel 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 % 	<ul style="list-style-type: none"> • 60 %
Poursuivre le développement de systèmes de suivi des résultats, de prévision des recettes et dépenses ordinaires, d'analyse des flux de trésorerie et de production de rapports ponctuels	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'observations significatives défavorables relatives à la gestion et au contrôle financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune
Transitionner vers le nouveau régime de traitements et salaires du régime commun des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de conformité de la Cour avec le nouveau système 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % de conformité lorsqu'applicable à la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • La Cour est en pleine conformité avec le nouveau régime de traitements et salaires du régime commun des Nations Unies. Des amendements mineurs se sont avérés nécessaires à la suite de l'approbation de la transition par l'AÉP un an après l'adoption du nouveau régime par l'Assemblée générale de l'ONU

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 2.6.2			
Poursuivre la mise en œuvre du système de gestion des risques de haut niveau	• Nombre de risques figurant dans le registre des risques ayant été analysés et réévalués	• 100 %	• 100 %
Objectif 2.6.3			
Mettre en service les nouvelles politiques conformes aux normes IPSAS	• Nombre de rapports préparés automatiquement et conformes aux normes IPSAS	• Trois	• Trois
Objectif 2.7.2			
Conclure un contrat à moyen terme de maintenance préventive et corrective des locaux permanents	• Proportion de l'exercice des achats pour sélectionner une entreprise de maintenance préventive et corrective	• 100 %	• L'achat d'un nouveau contrat de maintenance est en cours ; le contrat commencera le 1 ^{er} septembre 2018
Objectif 2.8.3			
Mettre à jour l'évaluation des risques de sécurité et réexaminer les mesures chaque année, ou lorsque cela est nécessaire	• Vérification et mise à jour de l'évaluation des risques de sécurité	• Vérification dans l'ensemble de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des risques de sécurité pour le siège et les Pays-Bas a été menée dans le cadre du processus annuel de gestion des risques de l'ONU. La Section de la sécurité a mené des évaluations ponctuelles des risques de sécurité à deux occasions en 2017 • Hors siège, la Cour a participé au processus d'évaluation des risques de sécurité de l'ONU dans l'ensemble du pays
Réaliser une autoévaluation au regard des Normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU pour tous les bureaux extérieurs et mettre à jour l'évaluation des risques de sécurité propres à la CPI	• Pourcentage d'autoévaluations achevées et pourcentage de conformité avec les normes locales	• 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • En raison de problèmes de sécurité de l'information existants, un processus d'évaluation des risques de sécurité a été élaboré spécialement pour la Cour, et la méthodologie mise à l'épreuve. Une évaluation des risques de sécurité pour chaque pays de situation de la Cour a été élaborée et est en cours d'examen • L'évaluation des Normes minimales de sécurité opérationnelle n'est plus pertinente
Remplacer tous les véhicules obsolètes sur le terrain dans un délai de cinq ans	• Nombre de véhicules remplacés	• 20 %	• En 2017, huit nouveaux véhicules ont été livrés sur le terrain, ce qui représente 13 % de la flotte totale

B. Direction du service de la Cour

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Objectif prioritaire 1.4.1			
Mettre en place le nouveau système d'aide judiciaire et assurer le suivi de son adéquation et de son efficacité budgétaire, conformément aux décisions judiciaires et aux droits de la Défense	• Représentation adéquate et durable des accusés indigents d'une manière qui soit économiquement efficiente pour la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • Le Greffe continue d'assurer le suivi du système d'aide judiciaire et d'informer dûment les équipes de la Défense de tout changement dans le paiement de l'aide judiciaire • Le Greffe envisage des modifications à apporter au 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Greffe est en cours de rédaction d'une nouvelle politique d'aide judiciaire pour la Défense et les victimes • Les améliorations de la politique d'aide judiciaire actuelle s'inscrivent dans la

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
		système d'aide judiciaire	nouvelle politique d'aide judiciaire
		<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe propose des solutions innovantes et adaptées fondées sur la nature des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe a, dans la mesure du possible, tenté de synchroniser l'application de la politique d'aide judiciaire actuelle et la réalité judiciaire
Objectif prioritaire 1.6			
Veiller à ce que les réparations soient bien adaptées et assurer la bonne exécution des ordonnances de réparation, notamment l'application de principes cohérents en matière de réparations en faveur des victimes	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation par le Greffe du processus relatif aux réparations en faveur des victimes afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre possible de victimes répondant aux critères 	<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe coopère pleinement avec le Fonds au profit des victimes et les représentants légaux des victimes afin d'assurer l'identification des victimes répondant aux critères 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % (Le Greffe et le Fonds au profit des victimes ont échangé de l'information pertinente sur les victimes dans toutes les affaires à l'étape des réparations ; des missions conjointes ont été effectuées en Ouganda et au Mali, avec le représentant légal commun)
	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture, par le Greffe, de rapports et de services neutres aux Chambres, en lien avec les questions liées aux réparations Coordination, par le Greffe, de la mise en œuvre des procédures de réparation avec différents interlocuteurs concernés (Fonds d'affection spéciale au profit des victimes, représentants légaux des victimes, Bureau du conseil public pour les victimes, Chambres) 	<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe organise des consultations des victimes concernant la représentation légale commune dans le cadre des procédures de réparations 	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet, puisque la représentation était déjà décidée pour les affaires concernées. La Section de la participation des victimes et des réparations s'est réunie avec les communautés de victimes, conjointement avec le Fonds et des experts nommés par la Chambre, pour recueillir les vues sur les réparations
	<ul style="list-style-type: none"> Représentation des intérêts des victimes aux procédures ayant trait aux réparations 	<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe dépose en temps utile des rapports de qualité concernant les questions liées aux réparations 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % (plein respect des échéances, aucun retour négatif sur le contenu)
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une veille économique aux fins de la collecte des demandes de victimes en vue d'obtenir des réparations 	<ul style="list-style-type: none"> Les victimes sont régulièrement informées 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % (La Section de la participation des victimes et des réparations se réunit régulièrement avec les représentants légaux) ; les bureaux extérieurs ont effectué des missions périodiques aux communautés touchées, comme prévu
		<ul style="list-style-type: none"> Le Bureau du conseil public pour les victimes, agissant en qualité de bureau indépendant, assure une représentation légale interne des victimes dans les différentes procédures de réparations lorsqu'il est désigné comme représentant légal 	<ul style="list-style-type: none"> 100 %
		<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe apporte un soutien et une assistance perfectionnés aux représentants légaux des victimes sur le terrain et aux Fonds au profit des victimes dans les procédures de réparations 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % (La Section de la participation des victimes et des réparations a répondu à toutes les demandes à temps et exhaustivement)

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2017	Résultats
		<ul style="list-style-type: none"> Le Greffe continue d'améliorer le système de gestion des demandes de participation des victimes pour réduire les redondances dans le travail relatif aux demandes des victimes 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % (Les quatre mises à jour trimestrielles du système de gestion des demandes de participation des victimes ont été exécutées sans problèmes et à la pleine satisfaction des clients)
Objectif prioritaire 1.6.1-1.6.2			
Objectif 1.6.1 Appliquer et affiner les principes régissant les réparations en faveur des victimes, tels qu'ils ont été établis lors de la première procédure tenue devant la CPI	<ul style="list-style-type: none"> Conformité avec l'article 75-1 du Statut au moyen d'un éclaircissement judiciaire des principes établis concernant les réparations 	<ul style="list-style-type: none"> Une pleine coopération est assurée entre le Fonds au profit des victimes et le Greffe en matière de réparations 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % (Deux rapports d'experts sur les questions en lien avec l'article 75-1 [dont l'évaluation de responsabilité] dans les affaires <i>Al Mahdi</i> et <i>Bemba</i>, transmission d'information en lien avec l'article 75-1 au Fonds dans l'affaire <i>Katanga</i>, 16 dépôts de documents dans l'affaire <i>Lubanga</i>)
Objectif 1.6.2 Élaborer des mécanismes de coordination avec le Fonds au profit des victimes pour l'exécution des décisions judiciaires relatives aux réparations	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un régime de coordination entre la Cour et le Fonds au profit des victimes concernant les décisions rendues en application de l'article 75 du Statut À la lumière des décisions judiciaires rendues dans les affaires <i>Katanga</i> et <i>Lubanga</i>, élaboration d'un cadre pour les travaux du Greffe concernant les réparations et début de sa mise en œuvre, en tenant compte des rôles et des responsabilités distincts du Fonds au profit des victimes et du Greffe 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître la satisfaction des clients Fournir aux Chambres, en temps utile, des informations de qualité lorsqu'elles en ont besoin 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % (La Section de la participation des victimes et des réparations se réunit régulièrement avec le Fonds au profit des victimes ; des missions conjointes ont été effectuées en Ouganda et au Mali) 100 % (Pleine conformité avec les calendriers et aucun retour négatif sur le contenu)
Objectif prioritaire 2.1.1			
Réexaminer et adapter la structure, la dotation et les ressources de la Cour à la lumière de l'expérience en mettant l'accent sur l'efficacité, tout en assurant la capacité des différents organes à exécuter leur mandat et leurs responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la prestation de services de détention malgré la diminution de l'activité du TPIY et l'éventuelle fermeture de l'actuel établissement pénitentiaire par l'État hôte 	<ul style="list-style-type: none"> Le quartier pénitentiaire est doté de moyens humains supplémentaires pour continuer d'assurer ses fonctions Un partenariat est entretenu avec l'État hôte Le système technologique utilisé dans le quartier pénitentiaire de la CPI pour surveiller les détenus est modernisé 	<ul style="list-style-type: none"> Le quartier pénitentiaire a été doté du personnel nécessaire L'accord avec l'État hôte a été maintenu et l'installation n'a pas fermé Les processus d'approvisionnement et d'appel d'offres sont terminés et un plan d'action pour installer un nouveau système amélioré est en place
Objectif prioritaire 2.1.5			
Améliorer les résultats des services judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les services en salle d'audience 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer des formations économiques en vue de promouvoir l'utilisation du système du prétoire électronique et une bonne gestion des informations 	<ul style="list-style-type: none"> Des séances de familiarisation ont été offertes dans le cadre des nouvelles affaires, une formation normalisée a été offerte sur le système RM8 et le système de documentation, et une formation pour appuyer

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2017	Résultats
			la mise à niveau de Ringtail est en cours d'élaboration
		<ul style="list-style-type: none"> Un stockage plus pérenne est mis en œuvre par l'achat de matériel informatique et de logiciels à même de faciliter les activités quotidiennes de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> Stockage modulaire pour une solution plus économique : la construction s'est achevée en 2017
Objectif prioritaire 2.5.2			
Réévaluer l'utilisation des procédures, méthodes et technologies standard, notamment pour ce qui concerne les besoins et les exigences de sécurité de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> Assurer que les outils appropriés sont en place et à jour afin de limiter les risques de divulgation non autorisée d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> La deuxième phase du projet Détection des risques de vulnérabilité est mise en œuvre Le cryptage permet de sécuriser les communications 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre en 2017 Le projet pilote de communications sécuritaires est terminé, le déploiement est prévu pour 2018 conformément à la Stratégie quinquennale TI/GI de la Cour
		<ul style="list-style-type: none"> Le système de gestion des demandes de participation des victimes est utilisé sur le terrain pour traiter les demandes des victimes Le personnel est formé à l'utilisation sécurisée des systèmes mobiles 	<ul style="list-style-type: none"> 50 % – toutes les activités préparatoires au déploiement en 2018 sont terminées – l'utilisation des communications mobiles, dont le courriel, a fait partie de la formation obligatoire sur la sécurité de l'information, suivie par 90 % du personnel de la Cour
Objectif prioritaire 2.5.3			
Réaliser des gains d'efficacité au moyen des évolutions technologiques	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une approche intégrée du processus de gestion de l'information Assurer le suivi et la supervision des services fournis à nos clients par les Sections ; encourager celles-ci à comprendre les besoins des clients, suivre l'évolution de leur environnement et être en mesure de s'adapter rapidement aux changements afin de protéger et servir leurs intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité de gouvernance pour la gestion de l'information est institué Le catalogue des prestations de la Section des services de gestion de l'information est mis en service Mettre en œuvre une solution globale de changement du système de requêtes de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> IA promulguée ; le Comité de gouvernance pour la gestion de l'information s'est réuni trois fois en 2017 Mis en service sur l'Intranet pendant le premier trimestre 2017 Mise en œuvre au deuxième trimestre 2017 grâce au système SolvIT

C. Direction des opérations extérieures

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2017	Résultats
Objectif prioritaire 1.7.1			
Assurer une sensibilisation et une communication efficace auprès des victimes et des communautés affectées, conformément aux documents stratégiques pertinents de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> Volume et tendance des retours formulés via les médias traditionnels et les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître la bonne réputation de la CPI auprès d'un public plus large que l'audience habituelle de la CPI 	<ul style="list-style-type: none"> Des efforts de publicité dans les médias locaux et internationaux traditionnels et sur les réseaux sociaux ont été récompensés par une couverture médiatique large et exacte, reprenant du contenu écrit et visuel diffusé à l'échelle mondiale. Ces résultats ont été bonifiés par des efforts de rayonnement auprès de personnes influentes et de partenaires des médias traditionnels et sociaux pour retransmettre les messages de la Cour. La campagne marquant le 15^e anniversaire de la Cour a produit des réactions et un appui très positifs

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2017	Résultats
			<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé grâce au soutien recueilli, par exemple, dans le cadre de la campagne du 17 juillet lorsque a) le Secrétaire général de l'ONU et d'autres personnes de marque ont participé aux activités de la Cour et l'ont appuyée publiquement, et b) la communauté des médias sociaux, les visiteurs et le personnel ont contribué leur témoignage de leur vie à 15 ans pour commémorer le 15^e anniversaire de la Cour. Par ailleurs, de nouveaux partenariats ont été noués, par exemple, avec la National Geographic Society, pour un auditoire potentiel de plus de 68 millions d'abonnés Instagram
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de « j'aime », de retweets, de clics, sur les réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • La perception des travaux de la Cour est améliorée 		<ul style="list-style-type: none"> • Twitter : 57 923 nouveaux abonnés (une augmentation de plus de 25 %) et 15 604 176 visionnements en 2017 • Facebook : 82 993 « j'aime » et 6 074 943 visionnements entre juin et décembre 2017 • YouTube : 240 211 visionnements et 1 110 « j'aime » en 2017 • Flickr : 4 434 469 visionnements en décembre 2017 • Collaboration avec nombre d'auditoires cibles et de partenaires, dont les organisations de l'ONU à Genève et à NY, les photographes de la National Geographic Society, les médias, les ONG, les diplomates, les universitaires et les leaders de programmes pour jeunes, sur des initiatives d'amélioration de la perception des travaux de la Cour et son relationnement à la construction d'un monde meilleur et plus juste avec ces partenaires ; actualisation du site Web, du contenu des médias sociaux et des présentations générales, et installation de nouveau contenu au Centre des visiteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'émissions de radio dans les pays concernés égal ou supérieur à celui de 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux sociaux sont davantage utilisés pour diffuser directement des informations fraîches et exactes sur les activités de la Cour 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures d'émissions de radio en 2017 : 408, soit l'équivalent du niveau de 2016 (415 heures) • Amélioration de l'utilisation des médias sociaux grâce à une page Facebook permanente offrant d'excellentes informations sur la CPI ; utilisation de FB Live ; amélioration de l'utilisation du contenu de Twitter, et séparation des comptes en français et en anglais selon les besoins d'information de chacun des auditoires
	<ul style="list-style-type: none"> • Les bonnes pratiques en matière de sensibilisation sont mises en œuvre avec succès, ce qui a amélioré les communications avec les parties concernées, internes et externes 		<ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques exemplaires et enseignements tirés ont été échangés durant la réunion annuelle de coordination de la sensibilisation avec le personnel hors siège en décembre 2017
	<ul style="list-style-type: none"> • La population locale dispose de la même possibilité, ou d'une meilleure possibilité de suivre le déroulement des affaires qui les concernent depuis les bureaux extérieurs du Greffe 		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures d'émissions de radio en 2017 : 408, soit l'équivalent du niveau de 2016 (415 heures)
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage supérieur de questions montrant que le niveau de compréhension des 	<ul style="list-style-type: none"> • Le mandat et les procédures de la Cour sont mieux compris parmi les victimes et les 		<ul style="list-style-type: none"> • En RDC : Les questions portent surtout sur la phase de réparations dans les affaires <i>Lubanga</i> et <i>Katanga</i>, ainsi que sur le procès en instance dans l'affaire <i>Ntaganda</i>

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2017	Résultats
	participants aux sessions de sensibilisation s'est accru depuis 2016	communautés touchées	<ul style="list-style-type: none"> • En Ouganda : Les questions portent surtout sur le procès en instance dans l'affaire <i>Ongwen</i> • En République centrafricaine : Les questions portent surtout sur la phase de réparations dans l'affaire <i>Bemba</i> ainsi que sur les enquêtes en cours • En Côte d'Ivoire : Les questions portent surtout sur le procès en instance dans l'affaire <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> ainsi que sur les enquêtes en cours
Objectif prioritaire 2.1.2			
Gérer efficacement les ressources tout en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures d'efficacité possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Exactitude des prévisions budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail avec les deux autres directions permet de mieux déterminer le budget et les ressources humaines et financières requises 	<ul style="list-style-type: none"> • En mai 2017, le Bureau du Directeur a organisé une série de réunions entre les bureaux extérieurs et leurs clients (à savoir le Bureau du Procureur, le Fonds au profit des victimes, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, la Section de la participation des victimes et des réparations, la Section de l'information et de la sensibilisation) pour avoir une meilleure compréhension de leurs besoins opérationnels sur le terrain et pour vérifier les demandes d'intervention soumises. Toutes les Sections et tous les bureaux extérieurs de la Direction des opérations extérieures ont également coordonné leurs efforts avec ceux des autres Sections de services pour éviter les doubles emplois ou vides dans les propositions budgétaires (Section des services généraux, Section des services de gestion de l'information, RH)
	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité de la coordination entre le siège et les bureaux extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • La décentralisation d'activités du siège vers les bureaux extérieurs permet des gains d'efficacité et une meilleure coordination 	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel des bureaux extérieurs est pleinement formé et conseillé, au besoin, sur les questions administratives comme la gestion budgétaire et financière et les processus d'approvisionnement • Le personnel de sécurité sur le terrain a suivi une formation obligatoire en sécurité • Les notifications de demandes de coopération et leur négociation et suivi auprès de l'État hôte concerné sont maintenant assumées par les bureaux extérieurs • Un plan d'action sur les communications externes, y compris les relations extérieures, la sensibilisation, la mise au point de messages et le rayonnement auprès des victimes, a été élaboré par les bureaux extérieurs en étroite coordination avec la Section de l'information et de la sensibilisation, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États et la Section de la participation des victimes et des réparations, en vue d'assurer la cohérence
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions bihebdomadaires entre le siège et les bureaux extérieurs, et nombre de problèmes en suspens résolus 	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions bihebdomadaires entre le siège et les bureaux extérieurs assurent le partage des informations et une prise de décision efficace 	<ul style="list-style-type: none"> • Les chefs des bureaux extérieurs ont tenu des réunions bilatérales régulières par téléphone avec le directeur de la Direction des opérations extérieures pour débattre de questions d'importance pour les travaux • En août 2016, le Bureau du directeur, Direction des opérations extérieures, a commencé à tenir des réunions bihebdomadaires sur les pays de situation avec la participation par vidéoconférence des bureaux extérieurs et des Sections au siège qui collaborent avec les bureaux extérieurs • Les chefs de l'Unité de sensibilisation (Section de l'information et de la sensibilisation), de l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États (Section de l'appui aux relations extérieures), de l'Unité de coordination et de planification (Section de l'appui aux relations extérieures), et les coordonnateurs de la sécurité sur le terrain tiennent

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2017	Résultats
			des téléconférences bihebdomadaires voire hebdomadaires avec les chefs des bureaux extérieurs
			<ul style="list-style-type: none"> L'Unité de coordination et de planification (pour les questions administratives et opérationnelles), l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États (pour les questions de relations extérieures et de coopération), la Section de l'information et de la sensibilisation (pour les questions de sensibilisation), la Section de la participation des victimes et des réparations (pour les questions de participation des victimes et de réparations) et les coordonnateurs de la sécurité sur le terrain/l'Unité d'analyse par pays (pour les questions de sécurité sur le terrain) tiennent des réunions mensuelles par liaison vidéo avec leur homologue respectif hors siège pour échanger de l'information et parler des activités à venir
	<ul style="list-style-type: none"> Qualité et utilité du manuel à destination des bureaux extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> Un manuel à destination des bureaux extérieurs est créé pour aider leurs membres à mettre en place des processus d'activité efficaces et efficients 	<ul style="list-style-type: none"> Le Manuel à destination des bureaux extérieurs a été créé en janvier 2017. Le Manuel offre une solide base de connaissances aux nouveaux cadres déployés aux bureaux extérieurs. Il s'agit d'un document évolutif, régulièrement remanié et mis à jour
	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement du personnel inscrit au budget au cours du premier trimestre 2017 	<ul style="list-style-type: none"> Les procédures opérationnelles standard sont rétablies pour la planification des missions, aux fins d'une meilleure efficacité et rentabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Le logiciel de planification des missions de la Cour est en cours de développement. La cartographie et le développement de la première phase ont été conclus en 2017. En 2018, les processus existants concernant plus d'une partie prenante seront allégés, et les outils d'automatisation seront testés et mis en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence à laquelle les autres organes sont invités à prendre part aux activités pertinentes de la Direction 	<ul style="list-style-type: none"> Du personnel est recruté pour mener efficacement les activités de la Direction 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de vacance de la Direction tourne autour de 15 %. Des postes clés dans les bureaux extérieurs seront pourvus dans les mois à venir afin d'assurer l'exécution efficace des activités de la Direction
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de synergies identifiées et opérées 	<ul style="list-style-type: none"> Les activités de la Direction sont entreprises en partenariat avec les autres organes de la Cour lorsque c'est possible, avec un intérêt marqué pour la création de synergies 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction et mise en œuvre de la Stratégie 2017 en matière de relations extérieures Préparation et coordination des engagements des hauts représentants auprès des parties prenantes au siège de la Cour et en mission officielle Identification et mise en œuvre d'activités dans le cadre de la subvention de la CE Le gel de biens cerné comme domaine d'intérêt mutuel du Bureau du Procureur via les groupes de travail interorganes Échanges réguliers sur les plans d'action et produits des organes comme le plan d'action sur la coopération volontaire, le fascicule sur le recouvrement des biens, etc. Création et entrée en service d'un groupe de travail interorganes sur les suspects en liberté pour recueillir de l'information sur l'identification et la localisation des suspects (Unité d'analyse par pays) Création et entrée en service d'une cellule d'analyse conjointe interorganes pour suivre l'évolution de la situation de sécurité dans les pays de situation et offrir une capacité d'analyse de sécurité au Groupe interorganes d'évaluation des risques

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Objectif prioritaire 2.8.3			
Gérer les risques de sécurité au moyen d'un processus approprié de gestion des risques de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un bilan annuel à la fin de chaque année. Éviter tout incident, et en cas d'incident, le traiter de manière toute professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Un bilan de l'état de préparation du personnel et de la protection des témoins est préparé chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation de l'état de préparation de la protection du personnel est une activité permanente assurée dans le cadre du rapport hebdomadaire sur la sécurité En 2017, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a assuré la protection de toutes les personnes à risque placées sous sa protection et a été prête à offrir des services de protection sur demande, en temps opportun
	<ul style="list-style-type: none"> Observation stricte des normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies par les bureaux extérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> Les bureaux extérieurs procèdent à une autoévaluation de leur mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelles des Nations Unies et mettent à jour l'évaluation des risques de sécurité propres à la CPI 	<ul style="list-style-type: none"> La conformité aux Normes minimales de sécurité opérationnelle est évaluée dans le cadre du rapport hebdomadaire sur la sécurité. Lorsqu'un problème technique ou logistique se pose, la Section du Greffe concernée est informée à des fins de correction
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système d'alerte pleinement opérationnel au premier trimestre 2017 au plus tard, qui comprenne : 1) un numéro d'assistance permettant de signaler tout incident, ainsi qu'une chaîne de répercussion des appels, 2) une liste de fonctionnaires de permanence mise à jour, et 3) des instructions (à créer) sur le traitement d'une crise à l'intention du fonctionnaire de permanence 	<ul style="list-style-type: none"> Le système d'alerte du Greffe est mis en service 	<ul style="list-style-type: none"> Des systèmes de répercussion des appels ont été créés dans le contexte du cadre de gestion de crise
Objectif prioritaire 3.3.2			
Procéder à des échanges constructifs avec les États pour surmonter les obstacles et promouvoir les meilleures pratiques, notamment en consultant la Cour en temps voulu afin de régler tout problème ayant entravé ou empêché l'exécution de demandes	<ul style="list-style-type: none"> Niveau général du soutien et de la coopération accordés par les États 	<ul style="list-style-type: none"> Les parties concernées influentes comprennent mieux le mandat et les processus de la Cour car leurs besoins d'informations et leurs préoccupations reçoivent une réponse adaptée et opportune 	<ul style="list-style-type: none"> Onze événements techniques et de haut niveau ont été organisés pour améliorer la compréhension et la coopération Trois livrets ont été créés (sur les accords de coopération, l'universalité et les enquêtes financières et le recouvrement des biens) L'engagement auprès des organisations régionales et spécialisées est resserré
	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une liste de points de contact complète et mise à jour 	<ul style="list-style-type: none"> Une liste des points de contact auprès des autorités centrales est créée et mise à jour afin de discuter du format des demandes d'assistance. 	<ul style="list-style-type: none"> Atteint à 100 %
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et qualité des 	<ul style="list-style-type: none"> La création de manuels 	<ul style="list-style-type: none"> Atteint à 100 %

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
	manuels développés	de procédures de coopération permet d'encourager la coopération des États en matière de gel des avoirs	
	<ul style="list-style-type: none"> Degré de coopération des États relativement aux suspects, aux enquêtes financières ou à toute autre question 	<ul style="list-style-type: none"> Des solutions sont à l'étude pour obtenir la coopération des États pour la collecte d'informations sur les faits et gestes des suspects aux fins de leur arrestation 	<ul style="list-style-type: none"> La Section de l'appui aux relations extérieures participe à un groupe de travail interorganes sur les stratégies d'arrestation Information échangée avec les États concernés
	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un système de mesure des capacités pratiques forgées via les séminaires de coopération 	<ul style="list-style-type: none"> La législation et les pratiques de différents États sont étudiées en vue d'affiner la stratégie d'enquête financière 	<ul style="list-style-type: none"> La Direction des opérations extérieures a cerné des partenaires pouvant l'aider dans le projet et communique avec d'autres partenaires pour aider le Greffe dans sa mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> Des systèmes sont développés pour permettre un suivi adapté des séminaires de coopération et améliorer la pérennité des échanges 	<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie et un plan d'action ont été créés pour donner suite aux séminaires de coopération, et leur mise en œuvre est en cours
Objectif prioritaire 3.4.3			
Étudier les possibilités de partenariats afin d'aider les États à conclure des accords présentant un intérêt capital pour la Cour, y compris des accords de réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> Conclusion de cinq nouveaux accords de coopération Ouverture de quatre négociations 	<ul style="list-style-type: none"> De nouveaux accords sont conclus Les négociations avec des États Parties et d'autres États qui pourraient devenir des partenaires progressent 	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux accords : deux accords d'exécution de peines, deux accords de réinstallations de témoins, un accord de coopération avec la Géorgie
		<ul style="list-style-type: none"> Une liste a été établie pour répertorier les États que la Cour pourrait approcher en vue de demandes de coopération ponctuelle et affiner sa stratégie de négociation 	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs États potentiels ont été cernés et approchés. Des négociations sont en cours
		<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie est mise au point aux fins de créer des partenariats avec des États et les encourager à conclure différents accords avec la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie et un plan d'action pour la négociation d'accords de coopération ont été mis au point et la mise en œuvre est en cours
Objectif prioritaire 3.4.4			
Accroître en externe et en interne la coopération en matière de protection des témoins	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des relations avec l'Accusation et la Défense dans le domaine de la coopération 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les demandes en lien avec la conclusion d'un accord sont traitées dans le mois qui suit leur réception 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les demandes reçues des États relativement à la conclusion d'accords de réinstallation ont été traitées rapidement et en moins d'un mois
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de témoins 	<ul style="list-style-type: none"> Les témoins adressés 	<ul style="list-style-type: none"> 520 personnes (témoins, victimes, personnes à risque à

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
	menacés et degré de gravité des risques encourus	<p>par les parties et les participants sont protégés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un examen approfondi de la protection des témoins est en cours 	<p>cause de leur témoignage et leurs personnes à charge) ont bénéficié de mesures de protection appropriées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux nouveaux accords de réinstallation signés • Sept nouveaux partenaires cernés par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins disposés à recevoir des demandes de réinstallation ponctuelles • Quatre séminaires sur la protection des témoins accueillis par la Cour, auxquels ont assisté des experts nationaux sur la protection des témoins, afin de renforcer le réseau de la Cour dans le domaine de la protection et de nouer de nouveaux partenariats • Deux nouveaux accords de réinstallation signés • Sept nouveaux partenaires ont consenti à accueillir des demandes de réinstallation ponctuelles • Publication d'un nouveau fascicule sur le processus de réinstallation de témoins en vue de favoriser la coopération des États • Lancement de la révision du processus d'évaluation des risques et du modèle d'évaluation des risques de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins ; formalisation par une nouvelle politique au premier trimestre de 2018
	<ul style="list-style-type: none"> • Aide et soin apportés en temps utile 	<ul style="list-style-type: none"> • Une aide et des soins sont apportés aux témoins placés sous la protection de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un document de prestation de services présentant les différents services offerts par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins à toutes les parties et tous les participants aux affaires dont connaît la Cour. La version définitive du document, transmise pour étude au Bureau du conseil public pour la Défense, au Bureau du conseil public pour les victimes et au Bureau du Procureur, devrait être publiée à la fin du premier trimestre de 2018

Annexe V

Greffes : Synthèse du nombre d'accusés, de demandes de participation des victimes, de la durée du séjour par témoin au siège de la Cour

Tableau 1. Nombre d'accusés indigents

	2017		2016		2015		2014		2013		2012		2011		2010		2009	
	Chiffres réels	Hypo-thèse budget	Chiffres réels	Hypo-thèse budget	Chiffres réels	Hypo-thèse budget	Chiffres réels	Hypo-thèse budget	Chiffres réels	Hypo-thèse budget	Chiffres réels	Hypo-thèse budget	Chiffres réels	Hypo-thèse budget	Chiffres réels	Hypo-thèse budget	Chiffres réels	Hypo-thèse budget
	13	12	17	16	17	12	12	8	8	7	0 ¹	7	6	3	6	3	4	3

Tableau 2. Nouvelles demandes de participation des victimes

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Ouganda	0	2 017	2 040	60	90	24	27	311	272
RDC	8	0	427	259	1 682	0	1 160	47	331
Darfour, Soudan	0	0	0	0	1	2	5	63	118
République centrafricaine	0	0	0	11	64	170	3 065	1 761	34
Kenya	0	0	224	724	416	882	2 513	57	2
Libye	0	0	0	6	0	6	1	-	-
Côte d'Ivoire	786	1 002	257	249	112	203	-	-	-
Comores et autres	0	0	259	92	137	-	-	-	-
Mali	0	19	19	119	-	-	-	-	-
Géorgie	0	93	-	-	-	-	-	-	-
Total	794	3 131	3 226	1 520	2 502	1 287	6 771	2 239	757

Tableau 3. Nouvelles demandes de réparations des victimes²

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Ouganda	0	2 095	2 000	60	9	24	25	381	24
RDC	331	236	442	296	1 593	0	1 160	36	107
Darfour, Soudan	0	0	0	0	1	2	54	76	7
République centrafricaine	0	0	0	12	188	206	2 936	321	23
Kenya	0	0	0	0	0	698	2 857	421	116
Libye	1	0	0	6	0	6	0	-	-
Côte d'Ivoire	1 734	2 153	256	250	113	210	-	-	-
Comores et autres	0	0	260	99	141	-	-	-	-
Mali	183	142	19	212	-	-	-	-	-
Géorgie	1	94	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 250	4 720	2 977	935	2 045	1 146	7 032	1 235	277

¹ En 2012, aucun accusé n'a été déclaré indigent. Toutefois, la Cour a fourni des services à neuf accusés indigents au cours de cet exercice, dans la mesure où ils avaient été déclarés indigents les années précédentes.

² Le chiffre exclut 1 831 victimes qui ont présenté des demandes de représentation dans la situation potentielle en Afghanistan, ainsi que 25 demandes non précisées reçues par la Section de la participation des victimes et des réparations.

Tableau 4. Séjour par témoin au siège de la Cour (durée maximum)

	2017		2016		2015		2014		2013		2012		2011		2010		2009			
	<i>Chiffres réels</i>	Hypo-thèse budget	<i>Chiffres réels</i>	Hypo-thèse budget	<i>Chiffres réels</i>	Hypo-thèse budget	<i>Chiffres réels</i>	Hypo-thèse budget	<i>Chiffres réels</i>	Hypo-thèse budget	<i>Chiffres réels</i>	Hypo-thèse budget	<i>Chiffres réels</i>	Hypo-thèse budget	<i>Chiffres réels</i>	Hypo-thèse budget	<i>Chiffres réels</i>	Hypo-thèse budget		
RDC I	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	13	15	22	10	39	10
RDC II	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	25	15	41	10	21	10
RCA (<i>Bemba et consorts</i>)	Sans objet	Sans objet	5	15	12	15	15	Sans objet	14	15	37	15	33	15	19	10	0	10		
<i>Ruto et Sang</i>	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	15	15	15	18	15	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
RDC VI (<i>Ntaganda</i>)	14	15	30	15	24	15	15	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Côte d'Ivoire (<i>Gbagbo et Blé Goudé</i>)	16	15	22	15	2	15	15	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<i>Ongwen</i>	8	15	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Annexe VI

Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 1			
Tenue de la conférence comme prévu	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions se déroulent sans heurts, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption de rapports • Tous les points de l'ordre du jour sont examinés • Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement, la communication de documents et les services linguistiques • Les participants qui prennent part aux sessions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> • Des services de conférence et de réunion de grande qualité ont été fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. Tous les documents de pré-session, de session et d'après-session ont été édités, traduits et communiqués aux États en temps opportun • Des observations positives ont été reçues des participants
Objectif 2			
Édition, traduction et diffusion de documents de qualité pour traitement, production et distribution en temps opportun	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment pour ce qui est de l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans quatre langues officielles¹, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions • Les États bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents relatifs à l'Assemblée et à la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les vingt-huitième et vingt-neuvième sessions du Comité du budget et des finances, un total de 3 315 pages ont été traitées, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous. Pour les trois sessions du Comité d'audit, 1 399 pages ont été traitées. Pour la seizième session de l'Assemblée, le Secrétariat a traité les documents de pré-session, de session et d'après-session détaillés dans le tableau ci-dessous (7 396 pages)
Objectif 3			
Communication d'avis juridiques de qualité à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient, notamment sous la forme de documents, de services juridiques sur le fond qui facilitent et appuient leurs travaux • Les membres de l'Assemblée et des organes concernés sont satisfaits du déroulement des sessions 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'information et la documentation disponible sur les travaux de l'Assemblée et de la Cour a été fournie sur demande, pour faciliter le travail des États et des membres du Comité • Des observations positives ont été reçues des participants

¹Depuis 2009, les documents officiels de l'Assemblée sont publiés uniquement dans quatre langues officielles : l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 4			
Diffusion efficace de documents et d'informations aux États Parties, notamment via Internet	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation fréquente du site Internet de la Cour et des réseaux Extranet de l'Assemblée des États Parties, du Comité du budget et des finances, du Bureau et du Comité de contrôle • Accès rapide aux informations et aux documents 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute la documentation officielle et information utile a été utilisée en permanence par l'Assemblée, par le Bureau et par les membres du Comité • Le Secrétariat a distribué aux délégations de la seizième session de l'Assemblée, des clés USB contenant la majorité des documents de pré-session, ce qui a évité d'imprimer 4 824 pages de documents, pour des économies d'environ 40 000 euros. Le Secrétariat continuera d'adopter all means et mesures to achieve efficience in documentation • En connection with its mandat regarding complementarity, le Secrétariat's activités included participating in relevant réunions, securing the engagement of parties prenantes with each other, continuing to develop the Extranet et posting relevant information • Positive feedback was received from participants

Nombre de documents/pages versés aux dossiers en 2017

	<i>Anglais</i>		<i>Français</i>		<i>Espagnol</i>		<i>Arabe</i>		<i>Chinois</i>		<i>Russe</i>		<i>Total</i>	
	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>
Comité du budget et des finances, 28 ^e session	66	1 044	49	950	0	0	0	0	0	0	0	0	115	1 994
Comité du budget et des finances, 29 ^e session	77	717	43	604	0	0	0	0	0	0	0	0	120	1 321
<i>Total, Comité du budget et des finances</i>	<i>143</i>	<i>1 761</i>	<i>92</i>	<i>1 554</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>235</i>	<i>3 315</i>
Comité d'audit, 4 ^e session	28	617	25	279	0	0	0	0	0	0	0	0	53	896
Comité d'audit, 5 ^e session	12	191	4	124	0	0	0	0	0	0	0	0	16	315
Comité d'audit, 6 ^e session	17	170	3	18	0	0	0	0	0	0	0	0	20	188
<i>Total, Comité d'audit</i>	<i>57</i>	<i>978</i>	<i>32</i>	<i>421</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>89</i>	<i>1 399</i>
Assemblée, 16 ^e session :														
Documentation de pré-session	50	1 233	50	1 233	48	1 179	48	1 179	0	0	0	0	196	4 824
Documentation de session	14	70	14	70	14	70	14	70	0	0	0	0	56	280
Documentation d'après-session	3	587	3	587	3	587	2	531	0	0	0	0	11	2 292
<i>Total, Assemblée, 16^e session</i>	<i>67</i>	<i>1 890</i>	<i>67</i>	<i>1 890</i>	<i>65</i>	<i>1 836</i>	<i>64</i>	<i>1 780</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>263</i>	<i>7 396</i>
Total, 2017	267	4 629	191	3 865	65	1 836	64	1 780	0	0	0	0	587	12 110

Annexe VII

Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

<i>Objectifs du Fonds</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Réalisations</i>
Objectif stratégique 1 Les victimes et leur famille surmontent les préjudices subis, mènent une vie digne et participent à la réconciliation et à la consolidation de la paix au sein de leur communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une réhabilitation physique aux victimes et à leur famille 	<p>1. Dans le cadre du mandat d'assistance, les activités suivantes ont été menées :</p> <p>Évolution des programmes par pays sous le mandat d'assistance :</p> <p>Dans le nord de l'Ouganda : mise en œuvre de neuf projets</p> <p>République démocratique du Congo : achèvement et clôture des cinq derniers projets. Processus d'appel d'offres concurrentiel international pour le nouveau cycle de programme, avec la participation de plus de 100 licitateurs (lancement du nouveau programme prévu pour 2018)</p> <p>Côte d'Ivoire (nouveau programme) : exécution d'une mission d'évaluation aboutissant à l'élaboration d'un cadre de programme et une attribution budgétaire initiale de 800 000 euros, approuvée par le Conseil de direction. Processus d'appel d'offres concurrentiel international en cours</p> <p><i>Exemples de résultats détaillés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation physique (traitement d'arthrite lourde, de brûlures graves avec complications, de blessures au cerveau et à la moelle épinière, de fistules et complications gynécologiques, de blessures musculo-squelettiques, de lésions cérébrales et articulaires lourdes, de blessures chroniques et soin des plaies) (4 629 victimes) • Jambes artificielles pour restaurer la mobilité physique (578) • Chirurgie médicale spécialisée (93) • Soutien médical pour violences sexuelles et sexuées, y compris réparations gynécologiques, dépistage de maladies transmises sexuellement et soins et traitement du VIH (327)
	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une réhabilitation psychologique aux victimes et à leur famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Counselling individuel et de groupe (17 660) • Fourniture de médicaments anti-psychotiques et anti-dépresseurs (456) • Sessions de mobilisation et dialogue communautaires (300 000) • Programmes radiophoniques sur la santé mentale et la mobilisation communautaire (11) • Formation de 111 conseillers et facilitateurs communautaires, et de 40 instituteurs d'école primaire
	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des occasions aux victimes et à leur famille d'améliorer leur situation socio-économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens de subsistance (agroentreprises, microcrédit, épargne et prêts) pour augmenter les revenus familiaux (3 794) • Formation professionnelle (1 006) • Soutien à la scolarité (frais de scolarité, fournitures scolaires) (3 942) • Programmes de formation en littéracie et numératie (1 462)
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la promotion de la paix et la réconciliation au sein des populations visées 	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information sur la promotion de la paix et la réconciliation (89 885) • Séances d'éducation sur la paix dispensée à 53 658 écoliers (48 % de filles et 52 % de garçons) • Dialogues communautaires et événements pour la promotion de la paix, la résolution des conflits et la cohésion sociale (9 885) • Médiation et réunification de familles pour 213 jeunes mères célibataires qui ont été entraînées dans des conflits et abandonnées par leur famille
	<p><i>L'action du Fonds au profit des victimes tout au long de la phase de réparations dans les quatre affaires en cours tombe dans les catégories suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt d'ordonnances de pré-réparations, à 	<p>2. Résultats clés réalisés sous le mandat de réparation</p> <p>Résultats dans le cadre des procédures :</p> <p><i>Procédure Lubanga :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation finale, par la Chambre de première instance, du plan du Fonds pour l'exécution des ordonnances symboliques et de services • Exécution du processus de sélection (appel d'offres concurrentiel) pour le choix d'un partenaire de mise en œuvre des ordonnances symboliques

Objectifs du Fonds	Résultats escomptés	Réalizations
	<p>l'invitation de la Chambre de première instance</p> <ul style="list-style-type: none"> Projet de plan de mise en œuvre – les préparatifs incluent les engagements envers de multiples parties prenantes, y compris <i>in situ</i>, notamment : représentants juridiques des victimes et leurs clients (victimes participantes), sections du Greffe, représentants gouvernementaux, organisations internationales, agences et donateurs internationaux/bilatéraux, organisations de la société civile et organisations de victimes Sélection de partenaires de mise en œuvre à l'aide des processus appropriés, dont un processus international appel d'offres concurrentiel Octroi de réparations individuelles et collectives, soit directement par le Fonds au profit des victimes (appuyé au besoin par le Greffe) ou par l'entremise de partenaires de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et lancement du processus de sélection (appel d'offres concurrentiel) pour le choix d'un partenaire de mise en œuvre des ordonnances de services <p><i>Procédure Katanga</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration et soumission d'un projet de plan de mise en œuvre pour les ordonnances individuelles et collectives Décision du Conseil sur la bonification des ordonnances individuelles Contribution spéciale des Pays-Bas pour le paiement d'ordonnances individuelles (le tout premier don réservé aux ordonnances) Suite à l'approbation partielle et l'autorisation de la Chambre de première instance pour les ordonnances individuelles : début de la mise en œuvre par le Fonds, appuyé par le Greffe, en coopération avec le conseil des victimes Octroi d'ordonnances de compensation individuelle : adaptation des systèmes administratifs et décision sur la modalité de prestation locale sécuritaire aux victimes Le Conseil a donné réponse à la Chambre de première instance concernant la budgétisation des coûts administratifs liés à l'octroi des ordonnances engagés par les partenaires de mise en œuvre du Fonds <p><i>Procédure Al Mahdi</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Préparation du projet de plan de mise en œuvre (en cours) : réunions avec le conseil des victimes, le Greffe, les parties prenantes internationales Missions de réparations sur le terrain du Fonds au Mali, en collaboration avec le conseil des victimes et un représentant de la Section de la participation des victimes et des réparations ; réunions avec les victimes participantes, les agences et représentants gouvernementaux, la communauté internationale et des représentants de donateurs potentiels, et des organisations de la société civile locales et internationales (octobre et décembre) <p><i>Procédure Bemba</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Dépôt, auprès de la Chambre de première instance, d'un projet de rapport sur l'engagement d'une organisation internationale en vertu de la règle 98-4 du Règlement de procédure et de preuve.
<p>Objectif stratégique 2</p> <p>Les États Parties et les bailleurs de fonds garantissent la croissance économique et la durabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> États Parties : Le Fonds au profit des victimes jouit d'une capacité optimale afin de s'acquitter de son mandat dans les situations existantes et nouvelles Donateurs : Les donateurs ont fourni les ressources nécessaires pour étendre les programmes à quatre situations Réparations : Le Fonds au profit des victimes bonifie sa réserve pour les réparations à même le panier commun et les 	<ul style="list-style-type: none"> Les contributions volontaires des États Parties sont passées de 1,7 million d'euros en 2016 à 3 millions d'euros en 2017 Quelque 443 000 euros reçus en 2017 étaient réservés pour les victimes de violences sexuelles et sexistes et pour les réparations Des contributions volontaires ont été versées par 22 États Parties en 2017, huit de plus qu'en 2016 La Suède a contribué près d'un million d'euros au titre du deuxième versement dans le cadre d'un accord de trois ans Un nouvel accord de quatre ans a été signé avec la Finlande pour un montant total de 800 000 euros, réservés pour les victimes de violences sexuelles et sexistes Le Royaume-Uni a versé deux contributions en 2017, pour un montant total de presque 460 000 euros Le Fonds s'est félicité de la contribution de 300 000 euros de l'Allemagne, la dernière contribution de ce pays remontant à 2013 Appel de dons de 30 millions d'euros sur quatre ans pour financer la mise en œuvre de quatre ordonnances de réparations (<i>Lubanga, Katanga, Al Mahdi, et Bemba</i>), et l'expansion du mandat d'assistance à d'autres pays Les États Parties ont adopté la Résolution 6 de la 16^e AÉP et ont noté et appuyé l'intention du Fonds de collecter 30 millions d'euros sous forme de contributions volontaires d'ici à 2020 en vue de mettre en application les ordonnances de réparations et les mandats d'assistance Les Pays-Bas ont contribué 70 000 euros, réservés pour les ordonnances individuelles dans le cadre des réparations dans l'affaire <i>Katanga</i> La réserve pour les réparations est passée à 5,7 millions d'euros en 2017, comparativement à 5 millions d'euros en 2016

Objectifs du Fonds	Résultats escomptés	Réalizations
<p>Objectif stratégique 3</p> <p>Le Fonds au profit des victimes est un ardent défenseur des droits des victimes et de leur famille dans le domaine public, en particulier au sein du système de justice internationale et du secteur humanitaire</p>	<p>contributions à emploi spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communications internes (Fonds au profit des victimes et Conseil) : Les messages à l'appui du Fonds sont clairs, cohérents et efficaces • Communications externes : Meilleure compréhension de ce qu'est le Fonds, de ce qu'il fait, et de ses réalisations 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil du Fonds s'est prévalu de conseils externes dans le cadre de sa réunion annuelle pour faire examiner, évaluer et guider ses activités de défense et de communication. Un suivi par un cabinet international de relations avec le public a échoué en raison du rejet d'un processus à prestataire unique • Rapports périodiques du Conseil sur les événements importants touchant le Fonds • Consultations et demandes d'approbation continues du Conseil du Fonds pour les dépôts de demandes de réparations • Reprise des réunions de personnel hebdomadaires au Secrétariat du Fonds • Plan de travail 2017-2018 du Fonds examiné et approuvé par le Conseil <hr/> <ul style="list-style-type: none"> • Publication du Rapport d'étape annuel 2016, de bulletins du Fonds au profit des victimes, et de communiqués de presse sur les dernières activités, les résultats des projets et le besoin d'appui des parties prenantes • Lancement du compte Twitter et amélioration du site Web du Fonds au profit des victimes • En collaboration avec la Section de l'information et de la sensibilisation, publication, sur la page Facebook de la Cour, de témoignages sur les résultats et incidences des activités du Fonds dans le cadre de ses mandats d'assistance et de réparations • Expositions temporaires, durant la réception annuelle du Conseil au siège à La Haye et durant l'AÉP à New York, présentant les activités et résultats des projets en République démocratique du Congo et en Ouganda • Déjeuner-causerie avec le personnel de la Cour et les conseils internes pour améliorer la compréhension du Fonds, de ses mandats, de ses activités, de ses résultats et des défis • Participation fréquente du Conseil et du personnel du Fonds au profit des victimes à des réunions internationales, conférences et débats publics avec des représentants de la Cour • La Présidence de la Cour a accompagné le Conseil du Fonds dans des visites de programmes d'assistance dans le nord de l'Ouganda. Réunion avec le Président de l'Ouganda. Couverture internationale et nationale par la presse écrite, par les programmes radiophoniques et par les agences de presse, dont AFP et Al Jazeera • Un membre du Conseil a participé à une visite à des projets d'assistance du Fonds dans l'est de la République démocratique du Congo, visitant des victimes, le Gouverneur de la province d'Ituri, la mission de maintien de la paix de l'ONU en République démocratique du Congo, et des journalistes. Couverture par les stations radio locales et de l'ONU, et par les chaînes de télévision nationales • Un membre du Conseil a participé, avec la Présidence, à une audience avec le Pape à Rome • Un membre du Conseil et un membre du personnel ont participé à un séminaire accueilli par <i>Africa Legal Aid</i> en coopération avec la Commission de l'Union africaine dans le cadre du sommet de l'Union africaine • Le directeur exécutif du Fonds au profit des victimes a assisté à une réunion de haut niveau avec les États africains et l'Union africaine à Addis Abeba • Le Fonds a participé aux célébrations de la Journée internationale de la justice aux États-Unis et au Sénégal, avec le Président de l'AÉP. Des réunions ont eu lieu à Dakar et à New York avec les États Parties pour prendre ou reprendre contact avec des bailleurs de fonds potentiels, rehausser la visibilité, et préparer l'AÉP • En collaboration avec l'ambassade de l'Uruguay à La Haye, accueil d'une réunion entre le Conseil et le personnel du Fonds, et les États Parties de l'Amérique latine et des Caraïbes • Le Conseil et le personnel ont participé à une mission conjointe avec le Bureau du Procureur et le Greffe en Géorgie à des fins de sensibilisation aux rôles et possibilités de l'engagement de la Cour et du Fonds • Durant la 16^e session de l'AÉP à New York, le Conseil et le personnel ont organisé des dizaines de réunions bilatérales avec les États Parties pour parler des

<i>Objectifs du Fonds</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Réalisations</i>
		activités, des réalisations, de la capacité et des besoins financiers du Fonds
Objectif stratégique 4 Le Fonds au profit des victimes, agissant dans un esprit de collaboration avec ses partenaires stratégiques, veille à la bonne gouvernance, la responsabilité et la transparence au travers de ses activités	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats : Atteinte d'une meilleure confiance et compréhension des partenaires stratégiques • Bonne gouvernance : Élaboration de systèmes, outils et procédures fonctionnels • Reddition de comptes : Mise en œuvre d'un système de contrôle de la conformité efficace • Transparence : Meilleur partage de l'information avec les parties prenantes clés 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions régulières avec les grands bailleurs de fonds pour parler des pratiques de mise en œuvre et de financement continu • Intensification des consultations avec les parties prenantes de la Cour et les conseils sur les questions et procédures liées aux réparations • Élaboration d'une procédure de mise en application d'ordonnances de réparations individuelles (compensation) aux victimes, en consultation avec le Greffe, et enregistrement dans SAP sous les codes 100 et 2000 (module de gestion des dons) • Des progrès ont été réalisés par rapport aux recommandations des vérificateurs interne et externe sur les procédures internes de contrôle de la conformité du Fonds, y compris celles concernant les partenaires de mise en œuvre • Meilleure capacité de contrôle et d'évaluation relativement aux objectifs stratégiques et indicateurs de performance des programmes • Lancement d'un site Web amélioré du Fonds. En consultation avec les donateurs, approfondissement des aspects analytiques et qualitatifs des rapports d'étape, et adoption d'une période de rapport annuel fondée sur l'année civile pour 2017 (dès 2018)

Annexe VIII

Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2017</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 1 Contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la Cour en assurant la direction de l'efficacité et de l'efficience de la conduite des activités, des cadres de contrôle interne et de la gestion des risques par le biais de travaux d'audit et de conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'audits réalisés par rapport au programme d'audits validé 	<ul style="list-style-type: none"> • Minimum six audits 	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre audits généraux et trois audits de la TI réalisés, et un service de conseil fourni • Audit du personnel temporaire de la Section des services linguistiques • Audit de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins • Audit de la gestion des contrats des consultants et sous-traitants, et des nominations à court terme • Audit de la qualité et de l'intégrité de l'inventaire physique des biens enregistrés • Audit de la gestion des projets TI • Audit des environnements TI impartis • Audit des interventions suite aux incidents TI

Annexe IX

Achats

A. Synthèse des activités d'approvisionnement en 2017

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nombre d'employés aux Achats	6	6	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	
Nombre d'employés aux Achats, exercice précédent	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
Bons de commande													
Nombre de commandes en 2017	187	158	166	93	163	93	106	109	120	168	194	174	1 731
Nombre de commandes, exercice précédent	154	155	144	125	112	126	63	91	101	178	271	207	1 724
Montant des commandes en 2017	4 588 808	2 479 997	1 306 371	1 238 360	2 692 246	1 504 378	1 010 154	1 067 840	642 060	1 473 031	1 734 707	3 589 880	23 327 832
Montant des commandes, exercice précédent	2 657 510	3 067 331	965 716	1 391 541	1 386 172	1 452 790	621 303	928 821	761 965	2 950 704	3 133 053	4 337 977	23 654 883
Valeur des demandes de changement, immeuble du Siège, 2016	2 250 000		1 300 189		3 432	464 536		50 792	3 687 604	322 304	137 940	1 981 661	10 198 458
Demandes d'achat													
Nombre de demandes d'achats	246	134	163	127	134	106	114	140	206	188	209	218	1 985
Nombre de demandes d'achats, exercice précédent	167	155	131	77	113	102	61	103	121	178	241	133	1 582
Comité d'examen des achats													
Nombre de réunions en 2017	4	0	7	2	0	4	0	8	5	4	16	15	65
Nombre de réunions, exercice précédent	2	1	0	2	3	1	2	3	1	7	12	6	40
Valeur des achats en 2017	2 642 281		1 205 947	2 122 073		3 146 931		1 449 454	4 457 487	681 763	16 391 769	2 168 062	34 265 766

B. Montant total des achats en 2017 par pays

<i>Pays fournisseur</i>	<i>Montant 2017 (en euros)</i>	<i>Pourcentage</i>
Pays-Bas	16 123 758,96	62,38 %
États-Unis	1 729 929,91	6,69 %
Ouganda	1 443 555,45	5,58 %
Royaume-Uni	1 197 748,55	4,63 %
République démocratique du Congo	731 628,15	2,83 %
Belgique	573 179,96	2,22 %
République centrafricaine	526 960,24	2,04 %
France	475 351,49	1,84 %
Côte d'Ivoire	380 477,86	1,47 %
Allemagne	356 561,68	1,38 %

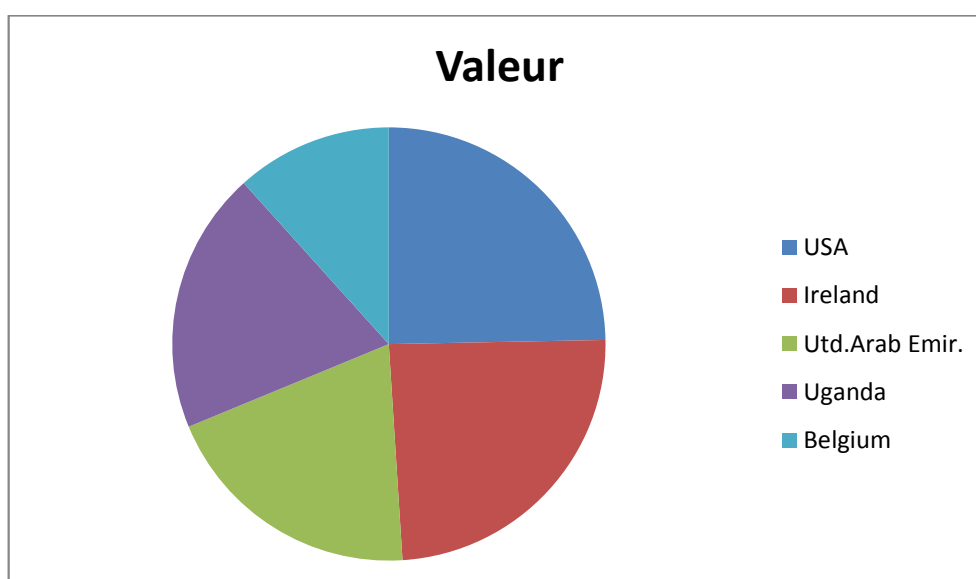
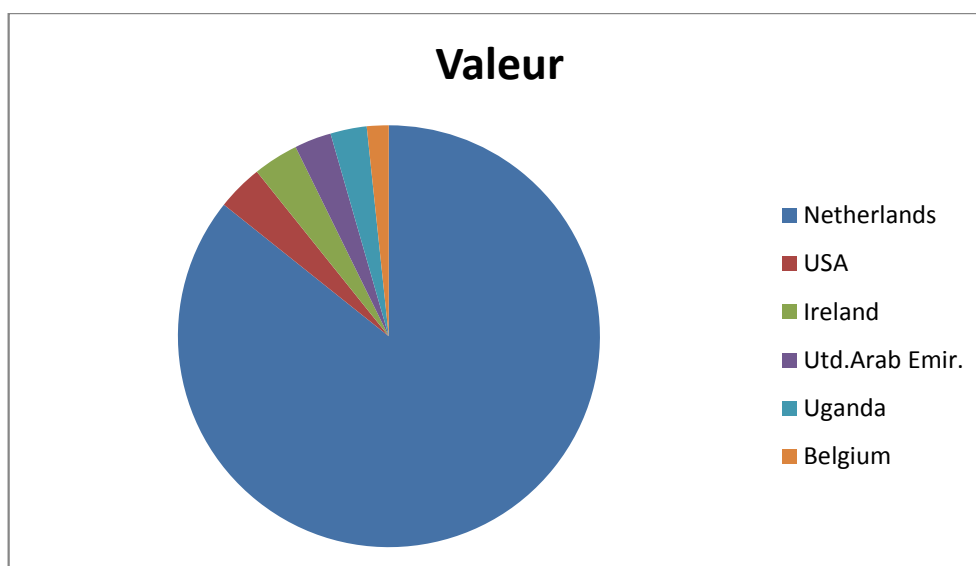
<i>Pays fournisseur</i>	<i>Montant 2017 (en euros)</i>	<i>Pourcentage</i>
Irlande	346 339,32	1,34 %
Suisse	289 379,35	1,12 %
Émirats arabes unis	263 253,91	1,02 %
Danemark	193 503,98	0,75 %
Espagne	191 796,95	0,74 %
Canada	173 149,02	0,67 %
Kenya	120 648,77	0,47 %
Corée du Sud	73 439,90	0,28 %
Tanzanie	59 140,88	0,23 %
Inde	58 000,00	0,22 %
Géorgie	56 311,69	0,22 %
Mali	54 095,50	0,21 %
Argentine	52 096,53	0,20 %
Norvège	47 555,00	0,18 %
Niger	39 995,09	0,15 %
Cameroun	31 871,75	0,12 %
Australie	29 735,44	0,12 %
Portugal	25 598,35	0,10 %
Singapour	25 000,00	0,10 %
Chine	21 238,47	0,08 %
Israël	18 335,17	0,07 %
Rwanda	16 908,25	0,07 %
Colombie	11 755,38	0,05 %
Congo	11 726,54	0,05 %
Sénégal	10 769,81	0,04 %
Éthiopie	10 318,58	0,04 %
Afrique du Sud	9 860,00	0,04 %
Sierra Leone	9 031,70	0,03 %
Italie	8 663,28	0,03 %
Hongrie	7 200,00	0,03 %
Autriche	7 114,90	0,03 %
Pologne	6 834,43	0,03 %
Suède	4 885,00	0,02 %
Maroc	4 815,60	0,02 %
Trinité-et-Tobago	4 813,78	0,02 %
Luxembourg	3 987,00	0,02 %
Chypre	2 399,00	0,01 %
Fédération de Russie	1 506,34	0,01 %
Taiwan	1 041,81	0,00 %
Total	25 843 268,72	100,00 %

C. Principaux biens et services achetés en 2017, par pays (top 20)

	<i>Description</i>	<i>Valeur</i>	<i>Pays</i>
1	Centre de détention – Location de cellules	1 836 000,00	Pays-Bas
2	Maintenance des locaux permanents	1 454 900,00	Pays-Bas
3	Pensions des juges	1 427 000,00	Pays-Bas
4	Services de nettoyage	800 000,00	Pays-Bas
5	Projets du Fonds au profit des victimes	329 161,15	États-Unis
6	Licences de logiciels	323 809,70	Irlande
7	Électricité	302 000,00	Pays-Bas
8	Chauffage et ventilation	278 000,00	Pays-Bas

	<i>Description</i>	<i>Valeur</i>	<i>Pays</i>
9	Ajustements aux locaux de Bangui	263 208,78	Émirats arabes unis
10	Projets du Fonds au profit des victimes	260 699,00	Ouganda
11	Maintenance et licences SAP	248 909,92	Pays-Bas
12	Véhicules blindés	241 432,62	Pays-Bas
13	Télécommunications	400 000,00	Pays-Bas
14	Maintenance corrective	179 490,01	Pays-Bas
15	Maintenance de logiciels	176 000,00	Pays-Bas
16	Maintenance de logiciels	166 415,13	Pays-Bas
17	Services de données TI	165 875,74	Pays-Bas
18	Logiciel de recrutement et de gestion du comportement professionnel	162 937,00	Pays-Bas
19	Service d'hébergement du site Web de la Cour	155 651,76	Belgique
20	Modifications des locaux	153 298,00	Pays-Bas
	Total	9 324 788,81	

D. Représentation graphique des 20 principales dépenses en 2017 par pays (incluant et excluant les Pays-Bas)



Annexe X

Liquidités

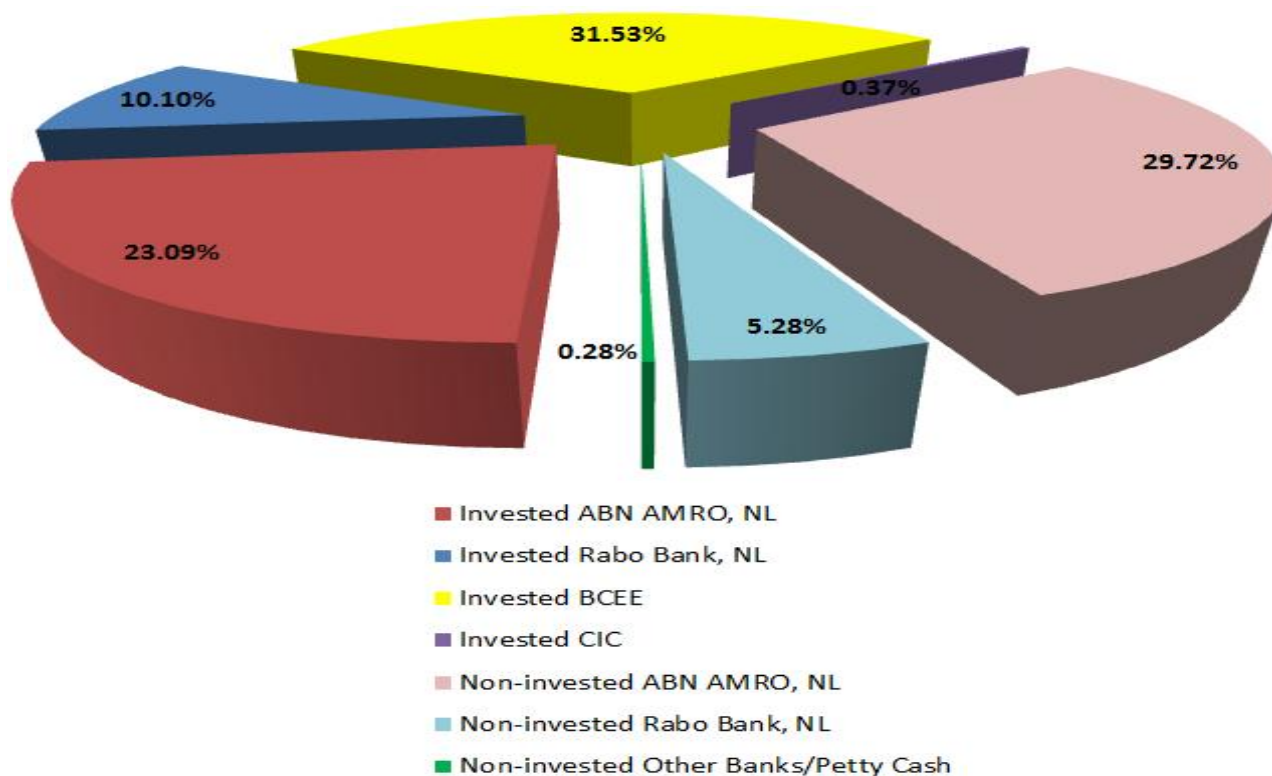
Tableau 1 : Risque souverain – Notations

<i>Pays</i>	<i>Moody's</i>	<i>S&P</i>	<i>Fitch</i>
Pays-Bas	AAA	AAA	AAA
Allemagne	AAA	AAA	AAA
France	AA2	AA	AA
Luxembourg	AAA	AAA	AAA

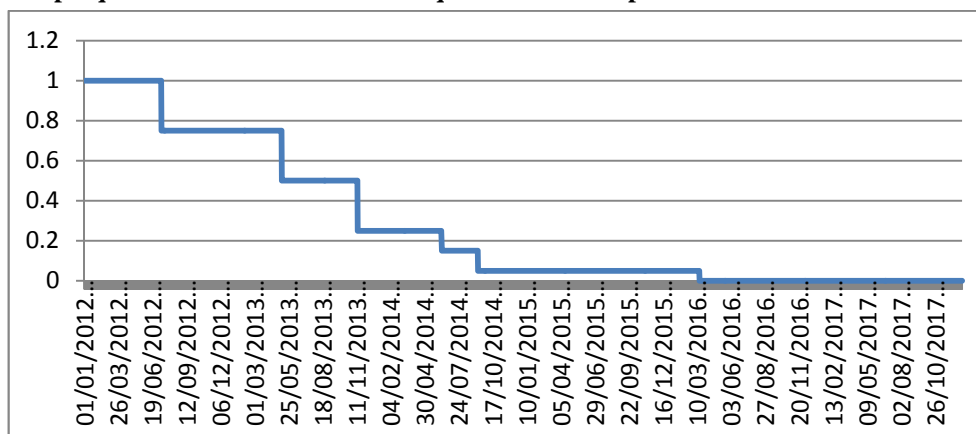
Tableau 2 : Risque bancaire – Notations

<i>Banque</i>	<i>À court terme</i>			<i>À long terme</i>		
	<i>Moody's</i>	<i>S&P</i>	<i>Fitch</i>	<i>Moody's</i>	<i>S&P</i>	<i>Fitch</i>
ABN AMRO, Pays-Bas	P-1	A-1	F1	A1	A	A+
Rabobank, Pays-Bas	P-1	A-1	F1+	Aa2	A+	AA-
BCEE, Luxembourg	P-1	A-1+	-	Aa2	AA+	-
CIC Paris	P-1	A-1	F1	Aa3	A	A+
Société Générale	P-1	A-1	F1	A2	A	A

Graphique 1. Liquidités par banque



Graphique 2. Taux de base de la Banque centrale européenne 2012-2017



Annexe XI

État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus – chiffres préliminaires non vérifiés au 31 décembre 2017

<i>État du Fonds de roulement</i>	2017	2016
Solde en début d'exercice	3 634 515	1 615 124
Contributions des États Parties	12 461	364 492
Remboursements aux États Parties	-	(393 293)
Remboursement à l'État retiré	(149)	
Retrait pour locaux permanents		(3 873 292)
Retrait temporaire à des fins de liquidité	(9 041 272)	
Réapprovisionnements	-	5 790 464
Fonds excédentaires	5 394 445 ¹	95 020
Solde au 31 décembre	-	3 634 515
Niveau établi	11 600 000	7 405 983
Sommes dues des États Parties	(16 735)	(29 196)
Manque de financement/financement grâce aux futurs excédents	(2 541 993) ²	(3 742 272)
Retrait temporaire à des fins de liquidité	(9 041 272)	
Solde au 31 décembre	-	3 634 515

<i>État du Fonds en cas d'imprévus</i>	2017	2016
Solde en début d'exercice	5 785 308	5 784 923
Contributions des États Parties	452	385
Contributions de l'État retiré	(46)	-
Retrait temporaire à des fins de liquidité	(1 159 232)	-
Retraits – non absorbés par budget ordinaire	(867 344)	-
Réapprovisionnements	-	-
Solde au 31 décembre	3 759 138	5 785 308
Niveau établi	7 000 000	7 000 000
Sommes dues des États Parties (annexe 4)	(5 286)	(5 738)
Manque de financement	(2 076 344)	(1 208 954)
Retrait temporaire à des fins de liquidité	(1 159 232)	-
Solde au 31 décembre	3 759 138	5 785 308

¹ Fonds excédentaires 2015 (ICC-ASP/15/Res.1, partie B, par. 4 ; ICC-ASP/16/12, p. 47, annexe 5).

² ICC-ASP/15/Res.1, partie B, par. 4.

Annexe XII

Réalisation des hypothèses 2005-2017 du Bureau du Procureur

Exercice	Budget approuvé (en millions d'euros)		Taux d'exécution du budget	Hypothèses	Réalisation des hypothèses
	66,9	92,9 %			
2005	66,9	92,9 %		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de huit situations : - Deux situations à chacune des phases : préliminaire, première instance et appel - Deux situations au stade de l'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi/analyse de huit situations - Procédures préliminaires et appels interlocutoires dans trois situations - Trois situations au stade de l'enquête : Ouganda, RDC I et Darfour (après renvoi du Conseil de sécurité)
2006	80,4	80,4 %		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de huit situations au maximum - Ouverture d'une quatrième enquête - Début de deux procès 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi/analyse de cinq situations - Ouverture d'une quatrième enquête – RDC II - Procédures préliminaires et appels interlocutoires dans l'affaire <i>Lubanga</i> (RDC I) - Procédures préliminaires dans les trois autres enquêtes
2007	88,9	87,2 %		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi d'au moins cinq situations - Pas d'ouverture d'enquête sur de nouvelles situations - Dans le contexte des quatre situations, enquête sur six affaires au moins, y compris les deux affaires dans lesquelles des mandats d'arrêt ont été émis 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse préliminaire/avancée de cinq situations - Ouverture d'une nouvelle enquête sur une nouvelle situation (RCA) - Enquêtes sur sept affaires relevant de quatre situations (RDC I et II, Darfour I et II, Ouganda et RCA) - Poursuite de la procédure préliminaire (audience de confirmation des charges) dans l'affaire <i>Lubanga</i> (RDC I)
2008	90,4	92,6 %		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi d'au moins cinq situations - Pas d'ouverture d'enquête sur de nouvelles situations - Dans le contexte de quatre situations, poursuite des enquêtes dans cinq affaires au moins, y compris les trois affaires dans lesquelles des mandats d'arrêt ont été émis - Au moins un procès 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse préliminaire/avancée de six situations - La Cour n'est saisie d'aucune nouvelle situation - Enquêtes sur sept affaires relevant de quatre situations (Ouganda, RDC I et II ; Darfour I, II et III ; et RCA) - La Chambre de première instance est saisie de l'affaire <i>Lubanga</i> ; procédure suspendue (RDC I) - Procédure préliminaire (audience de confirmation des charges) dans l'affaire <i>Katanga</i> et <i>Ngudjolo</i> (RDC II) - Audiences préliminaires (conférences de mise en état) dans l'affaire <i>Bemba</i> (RCA)
2009	101,2	92,7 %		<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes dans les trois situations existantes - Pas d'ouverture d'enquête sur de nouvelles situations - Analyse de huit autres situations au maximum - Deux procès. Il n'est pas prévu d'en commencer un troisième en 2009 - Procès consécutifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes en cours : RDC II (<i>Katanga et Ngudjolo</i>), DRC III (province du Kivu), RCA (<i>Bemba</i>), Darfour II (<i>Al Bashir</i>) et Darfour III (<i>Haskanita</i>) - Une demande aux fins d'autorisation d'ouvrir une enquête sur la situation au Kenya (de la propre initiative du Procureur) a été adressée aux juges - Les situations faisant l'objet d'un examen préliminaire ont été rendues publiques, à savoir : Kenya, Colombie, Afghanistan, Géorgie, Guinée, Côte d'Ivoire et Palestine. Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi - Deux procès : dans l'affaire <i>Lubanga</i>, le Bureau du Procureur a terminé la présentation de ses moyens ; dans l'affaire <i>Katanga et Ngudjolo</i>, le Bureau du Procureur a commencé la présentation de ses moyens - Fin de deux procédures de confirmation des charges : affaires <i>Bemba</i> et <i>Abu Garda</i>

Exercice	Budget approuvé		Hypothèses	Réalisation des hypothèses
	millions d'euros	Taux (en d'exécution du budget)		
2010	103,6	97,2 %	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes en cours dans trois situations actuellement devant la Cour - Cinq enquêtes résiduelles pour des affaires en première instance ou dans lesquelles les suspects sont en fuite - Pas d'enquête sur de nouvelles situations - Analyse de huit situations potentielles au maximum - Trois procès consécutifs au maximum (possibilité d'audiences parallèles sur plusieurs semaines) 	<ul style="list-style-type: none"> - RDC III, IV et V (province du Kivu) ; Darfour III ; et Kenya I et II - Enquêtes résiduelles/gestion des témoins pour des affaires dans lesquelles les suspects sont en fuite : Ouganda et Darfour I et II. Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en première instance : RDC I et II et RCA - Autorisation d'ouvrir une enquête sur la nouvelle situation au Kenya accordée par la Chambre préliminaire le 31 mars 2010 - Enquêtes en cours dans deux affaires : Kenya I et II - Demandes aux fins de délivrance de citations à comparaître déposées le 15 décembre 2010 - Neuf situations faisant l'objet d'un examen préliminaire (phase 2b) ont été rendues publiques, à savoir : Afghanistan, Colombie, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée et Palestine. Afin de renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi - Fin de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire <i>Banda et Jerbo</i> – décision en instance - Poursuite des procès dans les affaires <i>Lubanga et Katanga et Ngudjolo</i>. L'Accusation a fini de présenter ses moyens dans les deux procès - Ouverture du procès <i>Bemba</i> le 22 novembre 2010 - Quatre mois de procès parallèles
2011	103,6	99,2 %	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de quatre ou cinq nouvelles enquêtes concernant des affaires liées à des situations nouvelles ou existantes, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe - Maintien de sept enquêtes résiduelles (y compris un appui pour trois procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe) - Analyse de huit situations potentielles au maximum - Au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe 	<ul style="list-style-type: none"> - RDC III et IV, Darfour III, Kenya I et II, Libye et Côte d'Ivoire - Enquêtes résiduelles/gestion des témoins pour des affaires dans lesquelles les suspects sont en fuite : Ouganda, Darfour I et II. Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en première instance : RDC I et II, RCA - Dix situations ont fait l'objet d'un examen préliminaire (phase 2b au moins), notamment l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, le Nigéria, la République de Corée et la Palestine, rendues publiques, et deux situations, la Côte d'Ivoire et la Libye, ont atteint le stade de l'enquête en 2011 - Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi, notamment en publiant en décembre un rapport complet sur les examens préliminaires - Fin des audiences de confirmation des charges dans les affaires Ruto, Kosgey et Sang et Muthaura, Kenyatta et Ali - Charges confirmées dans l'affaire <i>Banda et Jerbo</i> – date du procès à fixer - Charges rejetées dans l'affaire <i>Mbarushima</i> – le Bureau du Procureur a interjeté appel - Mandats d'arrêt demandés et délivrés, et audience de première comparution terminée dans l'affaire <i>Gbagbo</i> - Mandats d'arrêt demandés et délivrés dans les affaires <i>Muammar</i>

Exercice	Budget approuvé		Hypothèses	Réalisation des hypothèses
	(en millions d'euros)	Taux de réalisation du budget		
				Qadhafi, Saif Al-Islam Qadhafi et Abdullah Al Senussi ; clôture de l'affaire Muammar Qadhafi - Demande de délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre d'Abdel Raheem Muhammad Hussein - Poursuite des procès Lubanga, Katanga et Ngudjolo et Bemba
2012	108,8	96,6 %	- Analyse de huit situations potentielles au maximum	- Neuf situations ont fait l'objet d'un examen préliminaire (phase 2 au moins), à savoir l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, le Mali, le Nigéria, la République de Corée et la Palestine, et pour deux d'entre elles, le Mali et la Palestine, l'examen préliminaire est terminé - Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi, notamment en publiant un rapport sur les activités en matière d'examen préliminaires et des rapports concernant deux situations en particulier (Colombie et Mali) - Le Bureau du Procureur a mené huit enquêtes en 2012 : RDC IV, V et VI ; Kenya I et II ; Libye I et II ; et Côte d'Ivoire
			- Maintien de neuf enquêtes résiduelles (y compris fournir un appui pour trois procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe)	- Enquêtes résiduelles/gestion des témoins dans des affaires où les suspects sont en fuite ou bien la gestion des témoins pose problème : Ouganda, Darfour I, II, III et IV, RDC III. Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en première instance : RDC I et II, RCA
2013	115,1	95,8 %	- Sept enquêtes dans sept pays de situations, y compris la situation récente en Côte d'Ivoire	- Depuis l'ouverture d'une enquête au Mali, le Bureau du Procureur mène des activités dans huit pays de situations. Le Bureau n'a été en mesure de mener que six enquêtes actives. Toutefois, cela s'explique par le fait que le Bureau menait en outre trois enquêtes supplémentaires dans le cadre des atteintes à l'administration de la justice en application de l'article 70
			- Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles	- Le Bureau a maintenu sept enquêtes résiduelles (ce chiffre ne tient pas compte de l'appui en matière d'enquêtes fourni dans le cadre des procès en cours)
			- Examen préliminaire d'au moins huit situations	- Huit situations ont fait l'objet d'un examen préliminaire : l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, le Nigéria, la République de Corée et les navires battant pavillon comorien, grec et cambodgien - Le Bureau a publié un rapport sur les activités en matière d'examen préliminaire menées en 2013, un Document de politique générale relatif aux examens préliminaires, et le rapport relatif à l'article 5 et à la situation au Nigéria. Le Bureau a traité 627 nouvelles communications reçues en application de l'article 15, parmi lesquelles 29 supposaient une analyse approfondie et un rapport analytique spécial
2014	121,7	96,7 %	- Quatre enquêtes dans huit pays de situation, y compris la récente situation au Mali	- Les nouvelles activités dictées par des événements imprévus (p. ex. : article 70 en RCA et au Kenya) ainsi que de nouveaux événements sur le terrain (p. ex. la remise de M. Blé Goudé, des problèmes de sécurité dans le nord du Mali et des risques pour la santé en Afrique de l'Ouest) ont exigé la modification du plan original. D'autres enquêtes ont été effectuées, mais à un rythme différent de celui prévu
			- Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles	- Comme mentionné au point précédent, des événements imprévus ont donné lieu à une modification du programme d'enquêtes en 2014. L'ajout des affaires en vertu de l'article 70, qui nécessitaient une réaction rapide, a exigé le report de certaines autres activités. Aussi, le nombre d'enquêtes résiduelles a augmenté
			- Examen préliminaire d'au moins huit situations	- Onze situations étaient en examen préliminaire : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée, Irak, République démocratique du Congo, Ukraine et Comores et autres - Le Bureau a terminé ses examens préliminaires en République

Exercice	Budget approuvé		Taux (en d'exécution du budget)	Hypothèses	Réalisation des hypothèses
	millions d'euros				
					démocratique du Congo et en République de Corée et relativement à l'affaire Comores et autres. Le Bureau du Procureur a publié son rapport annuel sur les activités d'examen préliminaire le 2 décembre 2014. Le Bureau a reçu 511 communications en vertu de l'article 15 du Statut de Rome, dont 392 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour, 43 justifiaient une analyse plus poussée, 52 semblaient être liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse, et 24 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une enquête ou de poursuites
2015	130,7	97,1 %		<ul style="list-style-type: none"> - Quatre enquêtes dans huit pays de situation - Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles dans l'attente de l'exécution des mandats d'arrêt - Examen préliminaire de neuf situations 	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités d'enquête supplémentaires ont été nécessaires pour achever les affaires <i>Charles Blé Goudé</i> (Côte d'Ivoire I) et <i>Bemba et consorts</i> (RCA art.70). La remise de l'ancien commandant de la LRA, Dominic Ongwen, a permis de reprendre et d'actualiser les moyens de preuve existants et de mener de nouvelles activités d'enquête dans la situation en Ouganda. La Cour a dû recourir au Fonds en cas d'imprévus pour ces trois affaires - La remise d'Al Mahdi, le principal suspect dans l'affaire concernant la destruction des tombeaux à Tombouctou (Mali), a intensifié les travaux de préparation de l'audience de confirmation des charges (initialement prévue en janvier 2016). Le travail supplémentaire dû à la remise du suspect a été absorbé par le budget ordinaire - La Cour a connu des tentatives de manipulation des témoins dans le procès <i>Ntaganda</i>, ce qui a entraîné des activités imprévues en matière d'atteintes à l'article 70 - Les Chambres ont demandé au Bureau du Procureur de reconsidérer sa décision concernant l'affaire des navires battant pavillon et le Bureau du Procureur a présenté sa réponse confirmant sa décision précédente - Le 1^{er} janvier 2015, le Gouvernement palestinien a déposé, au titre du paragraphe 3 de l'article 12 du Statut de Rome, une déclaration par laquelle il reconnaissait la compétence de la Cour pénale internationale à l'égard des crimes présumés commis « dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est, depuis le 13 juin 2014 ». Le 2 janvier 2015, il a adhéré au Statut de Rome en déposant son instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'ONU. Lorsqu'elle reçoit un renvoi ou une déclaration valide déposée en vertu de l'article 12-3 du Statut de Rome, conformément à la norme 25-1-c du Règlement du Bureau du Procureur, Madame le Procureur a pour politique ou habitude d'ouvrir un examen préliminaire de la situation en question. De ce fait, le 16 janvier 2015, elle a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire de la situation en Palestine afin de déterminer si les critères posés par le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête étaient réunis. Neuf situations sont sous examen préliminaire : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, Iraq, Ukraine et Palestine - Le Bureau a achevé son examen préliminaire de la situation au Honduras - Le Bureau a publié son rapport annuel sur les activités menées en 2015 en matière d'examen préliminaire le 12 novembre 2015. Le Bureau a également reçu des nouvelles communications relevant de l'article 15 : 546 nouvelles communications relevant de l'article 15 du Statut de Rome, parmi lesquelles 400 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 47 n'avaient aucun rapport avec les situations dont connaît actuellement la Cour et supposaient une analyse approfondie ; 74 étaient liées à une situation déjà en cours d'examen ; et 25 étaient liées à une enquête ou à des poursuites
2016	139,6	96,1 %		<ul style="list-style-type: none"> - Quatre équipes intégrées et demie pour mener des enquêtes dans huit pays de situation - Maintien de la charge 	<ul style="list-style-type: none"> - RCA : M. Bemba a été déclaré coupable, le 21 mars 2016, de deux chefs de crimes contre l'humanité (meurtre et viol) et de trois chefs de crimes de guerre (meurtre, viol et pillage). M. Bemba faisait effectivement fonction de chef militaire exerçant une autorité et un contrôle effectifs sur les forces qui ont commis ces crimes. Condamné à 18 ans d'emprisonnement

Exercice	Budget approuvé		Hypothèses	Réalisation des hypothèses
	(en millions d'euros)	Taux de l'exécution du budget		
			<p>actuelle de neuf enquêtes résiduelles dans l'attente de l'exécution des mandats d'arrêt</p> <p>- Cinq procès</p> <p>- Examens préliminaires dans neuf situations</p>	<p>le 21 juin 2016</p> <p>- Mali : Le 24 mars 2016, la Chambre préliminaire I a confirmé la charge de crime de guerre portée à l'encontre d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi à raison d'attaques dirigées contre des monuments à caractère religieux et historique sis à Tombouctou, au Mali, et a renvoyé l'intéressé en jugement devant une chambre de première instance. Le 1^{er} mars 2016, M. Al Mahdi a explicitement exprimé devant les juges de la Cour et en présence de ses conseils, son souhait de plaider coupable. Le procès dans l'affaire <i>Ahmad Al Faqi Al Mahdi</i> s'est tenu du 22 au 24 août 2016. Le 27 septembre 2016, il a été déclaré coupable, au-delà de tout doute raisonnable, et condamné à neuf ans d'emprisonnement</p> <p>- RCA article 70 : Le 19 octobre 2016, la Chambre de première instance VII a déclaré Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido coupables de plusieurs atteintes à l'administration de la justice, sur la base des faux témoignages produits dans l'affaire <i>Bemba</i></p> <p>- CIV 1 : Le procès de l'affaire <i>Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> s'est ouvert le 28 janvier 2016</p> <p>- RDC 6 : Ouvert le 2 septembre 2015, le procès de l'affaire <i>Bosco Ntaganda</i> s'est poursuivi au cours de l'année 2016</p> <p>- Ouganda : Le procès de l'affaire <i>Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX</p> <p>- Kenya 2 : Le 5 avril 2016, la Chambre de première instance V(A) a décidé de mettre fin à l'affaire <i>William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang</i></p> <p>- Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête en lien avec les affaires suivantes : CIV 2 (<i>anti-Gbagbo</i>), RCA IIa (<i>Séléka</i>), RCA IIb (<i>anti-balaka</i>) et Ouganda (<i>Ongwen</i>). En outre, des activités en matière d'enquête ont été menées en appui de procès en cours et en lien avec d'autres affaires en cours (par exemple, en Libye, au Darfour, au Mali, en République démocratique du Congo)</p> <p>- Burundi : Le 25 avril 2016, le Procureur a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire dans la situation au Burundi. L'examen préliminaire porte essentiellement sur des actes de meurtre, d'emprisonnement, de torture, de viol et d'autres formes de violences sexuelles ainsi que sur des cas de disparitions forcées prétendument commises au Burundi depuis avril 2015</p> <p>- Le Bureau a publié son rapport annuel sur les activités menées en 2015 en matière d'examen préliminaire le 12 novembre 2016. Le Bureau a également reçu 593 nouvelles communications relevant de l'article 15 du Statut de Rome, dont 410 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour, 42 n'avaient aucun rapport avec les situations suivies actuellement par la Cour, 98 étaient liées à une situation déjà en cours d'examen et 43 étaient liées à une enquête ou à des poursuites</p> <p>- Lancement de la Politique sur les enfants du Bureau du Procureur, le 16 novembre 2016</p> <p>- Géorgie : Le 27 janvier 2016, la Chambre préliminaire I a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête concernant la situation en Géorgie. La Chambre a noté, le 4 décembre 2015, que les représentations sur ce sujet provenant de 6 335 victimes ou soumises en leur nom indiquaient l'existence d'une base raisonnable pour l'ouverture d'une enquête. En février 2016, la Cour a alerté le Comité de la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires et a soumis une demande officielle de recours au Fonds en cas d'imprévu en septembre 2016</p>
2017	144,6	99,6 %	<p>- Enquêtes actives dans six pays de situation</p> <p>- Maintien de la charge actuelle d'enquêtes</p>	<p>- RCA, article 70 : Le 19 octobre 2016, l'affaire <i>Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido</i> a abouti à une déclaration de culpabilité. Les accusés sont inculpés pour atteintes à l'administration de la justice, y compris la subornation de témoins dans l'affaire <i>Bemba</i>. La</p>

Exer- cice	Budget approuvé Taux (en d'exécu- tion du budget)		Hypothèses	Réalisation des hypothèses
	millions d'euros)			
			<p>résiduelles dans l'attente de l'exécution des mandats d'arrêt</p> <p>- Trois procès</p> <p>- Examens préliminaires dans dix situations</p>	<p>décision sur la peine a été délivrée le 22 mars 2017. Des procédures en appel sont en cours relativement au jugement et à la peine</p> <p>- Côte d'Ivoire 1 : L'affaire <i>Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> a débuté le 28 janvier 2016. L'Accusation a présenté sa preuve tout au long de 2017. Un appui aux audiences par le Greffe a été requis pour assurer que les 160 jours d'audiences prévues en 2017 puissent avoir lieu dans l'une des salles d'audience opérationnelles, parallèlement aux audiences dans les affaires <i>Ongwen</i> et <i>Ntaganda</i>. L'Accusation devrait conclure la présentation des moyens et la comparution des témoins au début de 2018, après quoi le procès passera à la phase de la Défense, qui devrait se poursuivre tout au long de 2018</p> <p>- RDC 6 : L'affaire <i>Le Procureur c. Bosco Ntaganda</i> s'est ouverte le 2 septembre 2015 et s'est poursuivie tout au long de 2016. La présentation des moyens du Bureau du Procureur a conclu le 29 mars 2017. La présentation des moyens de la Défense a commencé le 29 mai 2017</p> <p>- Ouganda : Les audiences dans l'affaire <i>Dominic Ongwen</i> ont commencé le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. Présumé ancien commandant de la brigade Sinia de la <i>Lord's Resistance Army</i> (LRA), Dominic Ongwen affronte 70 chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité relativement à des attaques contre la population civile. Il est également allégué qu'entre au moins le 1^{er} juillet 2002 et le 31 décembre 2005, Dominic Ongwen, Joseph Kony et d'autres commandants de la brigade Sinia ont pris part à un complot pour enlever des femmes et des filles dans le nord de l'Ouganda, qui ont ensuite servi d'épouses contre leur gré, d'esclaves domestiques et d'esclaves sexuelles, et qui ont été torturées et violées ; et pour enrôler des enfants âgés de moins de 15 ans dans la LRA pour participer activement aux hostilités. L'Accusation a commencé la présentation de sa preuve le 16 janvier 2017. La présentation des moyens de l'Accusation continuera en 2018, et sera suivie de la présentation des moyens de la Défense</p> <p>- Libye : Le 24 avril 2017, la Chambre préliminaire I a donné droit à la requête de l'Accusation de faire lever les scellés sur le mandat d'arrêt contre M. Al-Tuhamy Mohamed Khaled, et ordonné le Greffe de rendre l'affaire publique. Le mandat d'arrêt avait été émis par la Chambre préliminaire I le 18 avril 2013 à la suite d'une requête en ce sens déposée par le Bureau du Procureur le 27 mars 2013 pour les crimes contre l'humanité d'emprisonnement, de torture, d'autres actes inhumains et de persécution, et les crimes de guerre de torture, de traitements cruels et d'atteintes à la dignité de la personne. M. Al-Tuhamy est actuellement en fuite. Le Bureau du Procureur a continué de recueillir et d'analyser des preuves pour déterminer s'il est justifié de déposer de nouvelles requêtes d'émission de mandats d'arrêt. Le Bureau du Procureur examine également s'il y a lieu d'étendre les enquêtes à de nouveaux crimes, dont ceux énumérés dans son rapport au Conseil de Sécurité de l'ONU en mai 2017. Le 15 août 2017, un mandat d'arrêt contre M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, un commandant de la brigade Al-Saiqa, a été délivré par la Chambre préliminaire I. M. Al-Werfalli est soupçonné d'avoir commis directement et d'avoir ordonné la commission du crime de meurtre comme crime de guerre dans le contexte de sept incidents contre 33 personnes qui ont eu lieu le 3 juin 2016 ou avant et jusqu'au 17 juillet 2017 environ, à Benghazi ou dans les environs, en Libye</p> <p>- Burundi : Le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a délivré la version expurgée publique de sa décision autorisant le Procureur à ouvrir une enquête sur des crimes relevant de la compétence de la Cour prétendument commis au Burundi or par des ressortissants du Burundi en-dehors du Burundi entre le 26 avril 2015 et le 26 octobre 2017. Le Procureur est autorisée à étendre son enquête aux crimes commis avant le 26 avril 2015 ou qui ont continué après le 26 octobre 2017 si certaines</p>

Exercice	Budget		Hypothèses	Réalisation des hypothèses
	approuvé	Taux (en d'exécution du budget)		
	millions d'euros			<p>conditions sont réunies. La décision a d'abord été émise sous scellés le 25 octobre 2017. Exceptionnellement, après avoir ordonné au Procureur de fournir une information complémentaire, la Chambre a consenti à mener la procédure d'autorisation sous scellés et avec la participation du Procureur seulement, afin d'atténuer les risques pour la vie et le bien-être des victimes et témoins potentiels. De plus, le Procureur a obtenu un délai exceptionnel et limité de 10 jours ouvrables pour notifier son intention d'ouvrir une enquête aux États ayant normalement compétence sur les crimes présumés afin de préparer et mettre en place des mesures de protection pour les victimes et les témoins potentiels afin d'atténuer les risques potentiels. La Chambre préliminaire III a estimé que la documentation présentée à l'appui par le Procureur, y compris des communications des victimes présentées au Procureur, constituent une base raisonnable d'ouvrir une enquête relativement à des crimes contre l'humanité, dont : a) meurtre et tentative de meurtre ; b) emprisonnement ou privation grave de liberté physique ; c) torture ; d) viol ; e) disparition forcée ; et f) persécution, tous ces crimes ayant prétendument été commis au Burundi, et dans certains cas en-dehors de ce pays par des ressortissants du Burundi, depuis au moins le 26 avril 2015</p> <p>- Le Bureau du Procureur a poursuivi ses activités d'enquête relativement aux situations Côte d'Ivoire 2 (<i>anti-Gbagbo</i>), République centrafricaine IIa (<i>Séléka</i>), République centrafricaine IIb (<i>anti-Balaka</i>), Soudan (Darfour) et Géorgie. De plus, des activités d'enquête ont été menées à l'appui d'affaires en cours et relativement à d'autres affaires</p> <p>- Le Bureau du Procureur a publié son Rapport annuel sur les activités menées en 2017 en matière d'examen préliminaire le 4 décembre 2017</p> <p>- Le Bureau du Procureur a reçu 488 nouvelles communications en rapport avec l'article 15 du Statut de Rome, dont 308 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 54 n'avaient aucun rapport avec les situations dont connaît actuellement la Cour et supposaient une analyse plus approfondie ; 66 étaient liées à une situation faisant l'objet d'une analyse ; et 60 étaient liées à une enquête ou à des poursuites</p>

Annexe XIII

Engagements non acquittés

Tableau 1 : Engagements non acquittés au 31 décembre 2017 – chiffres préliminaires non vérifiés (en milliers d'euros)

<i>Grand programme/programme</i>	<i>Commandes en cours</i>		<i>Voyages ouverts</i>		<i>*Total, engagements non acquittés</i>
	<i>Nombre de commandes</i>	<i>Montant des commandes</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Montant des voyages</i>	
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[2]+[4]
<i>Grand programme I</i>					
<i>Branche judiciaire</i>	3	30,1	7,0	29,5	59,7
Présidence	1	2,0	1	1,8	3,9
Chambres	1	28,0	6	27,7	55,7
Bureaux de liaison	1	0,1	-	-	0,1
<i>Grand programme II</i>					
<i>Bureau du Procureur</i>	43	327,7	209,0	384,5	712,3
Procureur	33	214,0	35	57,8	271,8
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	2	16,1	14	20,6	36,6
Division des enquêtes	6	97,3	131	242,6	340,0
Division des poursuites	2	0,4	29	63,5	63,9
<i>Grand programme III</i>					
<i>Greffe</i>	393	3 629,9	222,0	343,6	3 973,5
Cabinet du Greffier	15	59,6	6	22,8	82,4
Direction des services administratifs communs	102	1 453,5	11	27,8	1 481,2
Direction du service de la Cour	111	908,0	105	148,4	1 056,4
Direction des opérations extérieures	165	1 208,7	100	144,7	1 353,4
<i>Grand programme IV</i>					
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	47	123,9	9	20,8	144,7
<i>Grand programme V</i>					
<i>Locaux provisoires</i>	1	337,6	-	-	337,6
<i>Grand programme VI</i>					
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	20	49,8	5	6,0	55,7
<i>Grand programme VII-5</i>					
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	2	1,2	1	2,0	3,1
<i>Grand programme VII-6</i>					
<i>Bureau de l'audit interne</i>	-	-	2	0,7	0,7
Total Cour	509	4 500,2	455	787,2	5 287,4

Tableau 2 : Engagements non acquittés au 31 décembre 2016 - chiffres préliminaires non vérifiés (en milliers d'euros)

<i>Grand programme/programme</i>	<i>Commandes en cours</i>		<i>Voyages ouverts</i>		<i>Total, engagements non acquittés</i>	<i>Débours en 2017</i>	<i>Économies, engagements non acquittés</i>
	<i>Nombre de commandes</i>	<i>Montant des commandes</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Montant des voyages</i>			
	[1]	[2]	[3]	[4]			
<i>Grand programme I</i>							
<i>Branche judiciaire</i>	7	247,4	8	26,2	273,5	127,4	146,2
Présidence	2	1,3	3	6,7	7,9	6,1	1,8
Chambres	3	233,0	5	19,5	252,5	121,3	131,2
Bureaux de liaison	2	13,1	-	-	13,1	-	13,1
<i>Grand programme II</i>							
<i>Bureau du Procureur</i>	76	422,2	194	389,3	811,5	552,2	259,3
Procureur	51	204,3	32	34,4	238,7	177,3	61,4
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	3	89,4	14	8,8	98,3	15,4	82,9
Division des enquêtes	17	116,0	115	263,6	379,5	279,5	100,1
Division des poursuites	5	12,5	33	82,5	95,0	80,1	14,9
<i>Grand programme III</i>							
<i>Greffé</i>	479	5 610,5	340	574,8	6 185,3	4 696,6	1 488,7
Cabinet du Greffier	9	59,8	1	0,1	59,8	52,5	7,4
Direction des services administratifs communs	141	1 705,6	16	28,5	1 734,1	1 586,1	148,0
Direction du service de la Cour	127	2 154,8	166	241,5	2 396,4	1 620,7	775,6
Direction des opérations extérieures	202	1 690,4	157	304,7	1 995,1	1 437,3	557,8
<i>Grand programme IV</i>							
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	45	122,4	34	39,1	161,5	110,9	50,6
<i>Grand programme V</i>							
<i>Locaux provisoires</i>	4	842,4	-	-	842,4	823,9	18,5
<i>Grand programme VI</i>							
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	16	5,3	6	8,0	13,3	9,7	3,6
<i>Grand programme VII-5</i>							
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	-	-	3	0,3	0,3	-	0,3
<i>Grand programme VII-6</i>							
<i>Bureau de l'audit interne</i>	-	-	2	1,9	1,9	1,8	0,1
Total Cour	627	7 250,1	587	1 039,6	8 289,7	6 322,5	1 967,2

Nota : Concernant la demande du Comité de recevoir, à sa trentième session, une mise à jour sur le reliquat des bons de commande non réglés pour 2016, qui était de 2,8 millions d'euros au 30 juin 2017, il faut savoir qu'à la fin de 2017, il n'y avait pas d'engagements non acquittés pour 2016. Sur un total de 7,2 millions d'euros de bons de commande non réglés à la fin de 2016, 5,5 millions d'euros ont été dépensés en 2017 et 1,7 million d'euros représentaient des économies qui ont été retournées aux États Parties.

Annexe XIV

Décisions judiciaires ayant des incidences financières significatives en 2017 (en milliers d'euros)

<i>Décision judiciaire</i>	<i>Incidence financière</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo (ICC-01/05-01/08)</i>		
ICC-01/05-01/08-3532-Red		Poste temporaire (P-4) pour 4 mois
Décision portant désignation d'experts en réparations	47,9 €	Dépenses de missions de rencontre de clients et de soutien au mandat des experts
Datée du 2 juin 2017	17,7 €	
<i>Le Procureur c. Germain Katanga (ICC-01/04-01/07)</i>		
ICC-01/04-01/07-3727 tENG		
Ordonnance relative à la requête du Bureau du conseil public pour les victimes du 2 mars 2017		
Daté du 15 mars 2017	9,6 €	Dépenses de missions de rencontre de clients
<i>Situation en Afghanistan (ICC-02/17)</i>		
ICC-02/17-6		
<i>Order to the Victims Participation and Reparation Section Concerning Victims' Representations</i>		
Daté du 9 novembre 2017	46,0 €	2 ETP exclusifs en Afghanistan pour trois mois
<i>Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo (ICC-01/04-01/06)</i>		
ICC-01/04-01/06-3252-tENG		
Ordonnance relative à la requête du Bureau du conseil public pour les victimes du 16 septembre 2016		
Datée du 21 octobre 2016		
01/04-01/06-3275-tENG		
Ordonnance relative à la transmission des dossiers de victimes potentiellement éligibles aux réparations à l'équipe de défense de Thomas Lubanga Dyilo		
Datée du 22 février 2017	162,0 €	8 ETP exclusifs de la Section de la participation des victimes et des réparations pour trois mois (niveaux GS-OL et P-2)
<i>Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi (ICC-01/12-01/15)</i>		
ICC-01/12-01/15-203-Red		
Décision portant désignation d'experts en matière de réparations et modification partielle du calendrier de la phase des réparations		
Datée du 19 janvier 2017		
ICC-01/12-01/15-236		
Ordonnance de réparation		
Datée du 17 août 2017	30,4 €	1 ETP de la Section de la participation des victimes et des réparations pour trois mois
<i>Situation au Burundi (ICC-01/17)</i>		
ICC-01/17-9-Red		
Décision relative à la demande d'autorisation d'ouvrir une enquête dans le cadre de la situation au Burundi rendue en application de l'article 15 du Statut de Rome le 25 octobre 2017		
Datée du 25 octobre 2017	15,2 €	1 ETP exclusif de la Section de la participation des victimes et des réparations pour deux mois
Total	328,8 €	

Annexe XV

Exécution du budget 2017 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (en milliers d'euros)

Tableau 1 : La Cour

La Cour	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Juges	5 369,1	5 404,9	-35,8	100,7
Administrateurs	60 656,2	Dépenses non ventilées		
Services généraux	24 431,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	85 087,5	88 864,4	-3 777,0	104,4
Personnel temporaire	15 074,4	11 525,0	3 549,3	76,5
Personnel temporaire pour les réunions	1 168,4	1 313,6	-145,2	112,4
Heures supplémentaires	363,5	285,2	78,4	78,4
<i>Autres dépenses de personnel</i>	16 606,2	13 123,8	3 482,4	79,0
Voyages	5 838,4	6 189,6	-351,2	106,0
Représentation	29,0	29,9	-0,9	103,2
Services contractuels	3 355,9	3 890,9	-535,1	115,9
Formation	890,0	744,4	145,6	83,6
Consultants	695,3	714,1	-18,8	102,7
Conseil pour la Défense	3 528,2	3 913,3	-385,1	110,9
Conseil pour les victimes	1 002,8	942,8	60,0	94,0
Frais généraux de fonctionnement	19 925,9	16 793,3	3 132,6	84,3
Fournitures et accessoires	962,7	1 230,9	-268,2	127,9
Matériel, dont mobilier	1 296,3	2 135,7	-839,4	164,7
<i>Dépenses hors personnel</i>	37 524,5	36 584,9	939,6	97,5
Total	144 587,3	143 978,0	609,2	99,6

Tableau 2 : Grand programme I – Branche judiciaire

Branche judiciaire	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
<i>Juges</i>	5 369,1	5 404,9	-35,8	100,7
Administrateurs	4 577,6	Dépenses non ventilées		
Services généraux	917,9			
<i>Dépenses de personnel</i>	5 495,5	5 283,3	212,2	96,1
Personnel temporaire	1 411,2	1 252,4	158,8	88,7
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1 411,2	1 252,4	158,8	88,7
Voyages	117,9	114,7	3,2	97,3
Représentation	12,0	7,0	5,0	58,5
Services contractuels	5,0		5,0	
Formation	22,0	22,1	-0,1	100,3
Consultants	1,0	28,0	-27,0	2 800,0
Frais généraux de fonctionnement	97,4	91,0	6,4	93,4
Fournitures et accessoires	5,0	1,8	3,2	36,6
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	260,3	264,6	-4,3	101,7
Total	12 536,0	12 205,3	330,8	97,4

Tableau 3 : Grand programme I – 1100

La Présidence	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
<i>Juges</i>	28,0		28,0	
Administrateurs	721,7	Dépenses non ventilées		
Services généraux	292,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	1 013,8	1 028,2	-14,4	101,4
Personnel temporaire	122,8	39,4	83,4	32,1
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	122,8	39,4	83,4	32,1
Voyages	113,7	114,7	-0,9	100,8
Représentation	10,0	7,0	3,0	70,2
Services contractuels				
Formation	6,0	5,7	0,3	95,5
Consultants	1,0		1,0	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	130,7	127,4	3,3	97,5
Total	1 295,3	1 195,0	100,3	92,3

Tableau 4 : Grand programme I – 1200

Chambres	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
<i>Juges</i>	5 341,1	5 404,9	-63,8	101,2
Administrateurs	3 644,8	Dépenses non ventilées		
Services généraux	549,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	4 193,9	3 944,8	249,2	94,1
Personnel temporaire	1 288,4	1 213,0	75,4	94,1
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1 288,4	1 213,0	75,4	94,1
Voyages				
Représentation	1,0		1,0	
Services contractuels				
Formation	16,0	16,3	-0,3	102,1
Consultants		28,0	-28,0	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	17,0	44,3	-27,3	260,8
Total	10 840,4	10 607,0	233,4	97,8

Tableau 5 : Grand programme I – 1310

Bureau de liaison de New York	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
<i>Juges</i>				
Administrateurs	211,1	Dépenses non ventilées		
Services généraux	76,7			
<i>Dépenses de personnel</i>	287,8	310,4	-22,6	107,8
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	4,1		4,1	
Représentation	1,0		1,0	
Services contractuels	5,0		5,0	
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	97,4	91,0	6,4	93,4
Fournitures et accessoires	5,0	1,8	3,2	36,6
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	112,5	92,8	19,7	82,5
Total	400,3	403,2	-2,9	100,7

Tableau 6 : Grand programme II – Bureau du Procureur

Bureau du Procureur	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	26 153,1	Dépenses non ventilées		
Services généraux	4 926,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>31 079,5</i>	<i>32 011,0</i>	<i>-931,4</i>	<i>103,0</i>
Personnel temporaire	9 386,1	7 147,9	2 238,2	76,2
Personnel temporaire pour les réunions		1,6	-1,6	
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>9 386,1</i>	<i>7 149,5</i>	<i>2 236,6</i>	<i>76,2</i>
Voyages	2 764,0	3 532,5	-768,5	127,8
Représentation	5,0	4,8	0,2	95,2
Services contractuels	579,5	392,3	187,2	67,7
Formation	290,0	243,6	46,4	84,0
Consultants	100,0	84,3	15,7	84,3
Frais généraux de fonctionnement	480,0	661,1	-181,1	137,7
Fournitures et accessoires	110,0	70,2	39,8	63,8
Matériel, dont mobilier	180,0	282,8	-102,8	157,1
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>4 508,5</i>	<i>5 271,6</i>	<i>-763,0</i>	<i>116,9</i>
Total	44 974,2	44 432,0	542,2	98,8

Tableau 7 : Grand programme II – 2100

Le Procureur	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	3 742,1	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 772,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>5 514,4</i>	<i>5 588,5</i>	<i>-74,2</i>	<i>101,3</i>
Personnel temporaire	3 038,0	2 641,8	396,2	87,0
Personnel temporaire pour les réunions		1,6	-1,6	
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>3 038,0</i>	<i>2 643,3</i>	<i>394,7</i>	<i>87,0</i>
Voyages	540,0	738,1	-198,2	136,7
Représentation	5,0	4,8	0,2	95,2
Services contractuels	579,5	313,7	265,8	54,1
Formation	290,0	70,4	219,6	24,3
Consultants	100,0	53,6	46,4	53,6
Frais généraux de fonctionnement		27,4	-27,4	
Fournitures et accessoires	110,0	70,2	39,8	63,8
Matériel, dont mobilier	180,0	282,8	-102,8	157,1
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>1 804,5</i>	<i>1 561,0</i>	<i>243,5</i>	<i>86,5</i>
Total	10 356,9	9 792,9	564,0	94,6

Tableau 8 : Grand programme II – 2110

Cabinet du Procureur	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	1 421,1	Dépenses non ventilées		
Services généraux	276,7			
<i>Dépenses de personnel</i>	1 697,8	1 575,3	122,5	92,8
Personnel temporaire	278,6	260,4	18,2	93,5
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	278,6	260,4	18,2	93,5
Voyages	184,4	208,2	-23,8	112,9
Représentation	5,0	4,8	0,2	95,2
Services contractuels	30,0	32,9	-2,9	109,6
Formation	290,0	20,6	269,4	7,1
Consultants	100,0	48,0	52,0	48,0
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	609,4	314,4	295,0	51,6
Total	2 585,8	2 150,1	435,7	83,2

Tableau 9 : Grand programme II – 2120

Section des services	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	2 321,0	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 495,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	3 816,6	4 013,2	-196,6	105,2
Personnel temporaire	2 759,4	2 381,4	378,0	86,3
Personnel temporaire pour les réunions		1,6	-1,6	
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	2 759,4	2 382,9	376,5	86,4
Voyages	355,6	530,0	-174,4	149,0
Représentation				
Services contractuels	549,5	280,8	268,7	51,1
Formation		49,8	-49,8	
Consultants		5,6	-5,6	
Frais généraux de fonctionnement		27,4	-27,4	
Fournitures et accessoires	110,0	70,2	39,8	63,8
Matériel, dont mobilier	180,0	282,8	-102,8	157,1
<i>Dépenses hors personnel</i>	1 195,1	1 246,6	-51,5	104,3
Total	7 771,1	7 642,8	128,3	98,3

Tableau 10 : Grand programme II – 2200

Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	2 786,3	Dépenses non ventilées		
Services généraux	260,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>3 046,5</i>	<i>3 015,3</i>	<i>31,1</i>	<i>99,0</i>
Personnel temporaire	470,0	415,5	54,5	88,4
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>470,0</i>	<i>415,5</i>	<i>54,5</i>	<i>88,4</i>
Voyages	440,4	303,7	136,7	69,0
Représentation				
Services contractuels		13,2	-13,2	
Formation		7,6	-7,6	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>440,4</i>	<i>324,4</i>	<i>115,9</i>	<i>73,7</i>
Total	3 956,8	3 755,3	201,6	94,9

Tableau 11 : Grand programme II – 2300

Division des enquêtes	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	10 733,3	Dépenses non ventilées		
Services généraux	2 373,9			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>13 107,2</i>	<i>13 975,0</i>	<i>-867,8</i>	<i>106,6</i>
Personnel temporaire	4 094,2	2 770,1	1 324,1	67,7
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>4 094,2</i>	<i>2 770,1</i>	<i>1 324,1</i>	<i>67,7</i>
Voyages	1 409,6	2 193,1	-783,5	155,6
Représentation				
Services contractuels		29,2	-29,2	
Formation		122,0	-122,0	
Consultants		10,1	-10,1	
Frais généraux de fonctionnement	480,0	633,5	-153,5	132,0
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>1 889,6</i>	<i>2 987,9</i>	<i>-1 098,3</i>	<i>158,1</i>
Total	19 091,0	19 733,0	-642,0	103,4

Tableau 12 : Grand programme II – 2400

Division des poursuites	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	8 891,3	Dépenses non ventilées		
Services généraux	520,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>9 411,5</i>	<i>9 432,1</i>	<i>-20,6</i>	<i>100,2</i>
Personnel temporaire	1 783,9	1 320,6	463,3	74,0
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 783,9</i>	<i>1 320,6</i>	<i>463,3</i>	<i>74,0</i>
Voyages	374,1	297,6	76,4	79,6
Représentation				
Services contractuels		36,1	-36,1	
Formation		43,7	-43,7	
Consultants		20,6	-20,6	
Frais généraux de fonctionnement		0,2	-0,2	
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>374,1</i>	<i>398,2</i>	<i>-24,2</i>	<i>106,5</i>
Total	11 569,5	11 150,9	418,6	96,4

Tableau 13 : Grand programme III – Greffe

Greffe	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	27 526,5	Dépenses non ventilées		
Services généraux	18 017,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>45 543,9</i>	<i>48 891,0</i>	<i>-3 347,1</i>	<i>107,3</i>
Personnel temporaire	3 181,9	2 384,0	797,9	74,9
Personnel temporaire pour les réunions	1 028,4	1 229,4	-201,0	119,5
Heures supplémentaires	325,5	271,7	53,8	83,5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>4 535,8</i>	<i>3 885,2</i>	<i>650,6</i>	<i>85,7</i>
Voyages	2 106,5	1 881,6	224,9	89,3
Représentation	4,0	11,2	-7,2	279,0
Services contractuels	2 192,4	2 606,9	-414,6	118,9
Formation	498,4	451,7	46,8	90,6
Consultants	434,3	512,7	-78,4	118,1
Conseil pour la Défense	3 528,2	3 913,3	-385,1	110,9
Conseil pour les victimes	1 002,8	942,8	60,0	94,0
Frais généraux de fonctionnement	14 859,9	11 590,7	3 269,2	78,0
Fournitures et accessoires	830,0	1 148,6	-318,5	138,4
Matériel, dont mobilier	1 096,3	1 846,1	-749,8	168,4
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>26 552,8</i>	<i>24 905,5</i>	<i>1 647,3</i>	<i>93,8</i>
Total	76 632,6	77 681,7	-1 049,1	101,4

Tableau 14 : Grand programme III – 3100

Bureau du Greffier	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	1 474,1	Dépenses non ventilées		
Services généraux	143,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 617,4</i>	<i>2 191,2</i>	<i>-573,8</i>	<i>135,5</i>
Personnel temporaire		26,9	-26,9	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>26,9</i>	<i>-26,9</i>	
Voyages	73,7	83,7	-10,0	113,6
Représentation	4,0	11,2	-7,2	279,0
Services contractuels		85,6	-85,6	
Formation	6,4	42,1	-35,7	657,5
Consultants	5,0	5,4	-0,4	108,2
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires		0,5	-0,5	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>89,1</i>	<i>228,4</i>	<i>-139,4</i>	<i>256,5</i>
Total	1 706,5	2 446,6	-740,1	143,4

Tableau 15 : Grand programme III – 3110

Cabinet du Greffier	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	697,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	79,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>777,2</i>	<i>968,4</i>	<i>-191,2</i>	<i>124,6</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	49,8	66,8	-16,9	133,9
Représentation	4,0	11,2	-7,2	279,0
Services contractuels		82,8	-82,8	
Formation		2,4	-2,4	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>53,8</i>	<i>163,1</i>	<i>-109,2</i>	<i>302,9</i>
Total	831,0	1 131,5	-300,5	136,2

Tableau 16 : Grand programme III – 3130

Section des avis juridiques	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	776,6	Dépenses non ventilées		
Services généraux	63,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	840,2	1 222,8	-382,6	145,5
Personnel temporaire		26,9	-26,9	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		26,9	-26,9	
Voyages	23,8	16,9	6,9	71,1
Représentation				
Services contractuels		2,9	-2,9	
Formation	6,4	39,7	-33,3	620,3
Consultants	5,0	5,4	-0,4	108,2
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires		0,5	-0,5	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	35,2	65,3	-30,1	185,6
Total	875,4	1 315,1	-439,6	150,2

Tableau 17 : Grand programme III – 3200

Direction des services administratifs communs	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	3 761,3	Dépenses non ventilées		
Services généraux	8 972,9			
<i>Dépenses de personnel</i>	12 734,1	14 880,6	-2 146,4	116,9
Personnel temporaire	481,9	319,4	162,5	66,3
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	310,5	246,6	63,9	79,4
<i>Autres dépenses de personnel</i>	792,4	566,0	226,4	71,4
Voyages	170,2	201,6	-31,4	118,4
Représentation				
Services contractuels	643,5	652,7	-9,2	101,4
Formation	332,8	323,7	9,1	97,3
Consultants	38,0	52,7	-14,7	138,7
Frais généraux de fonctionnement	3 475,1	3 568,4	-93,4	102,7
Fournitures et accessoires	278,0	394,7	-116,7	142,0
Matériel, dont mobilier	334,5	651,1	-316,6	194,6
<i>Dépenses hors personnel</i>	5 272,1	5 844,9	-572,8	110,9
Total	18 798,7	21 291,5	-2 492,8	113,3

Tableau 18 : Grand programme III – 3210

Bureau du Directeur, Direction des services administratifs communs	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	712,3	Dépenses non ventilées		
Services généraux	381,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 093,8</i>	<i>1 300,9</i>	<i>-207,1</i>	<i>118,9</i>
Personnel temporaire	49,8	27,6	22,2	55,5
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>49,8</i>	<i>27,6</i>	<i>22,2</i>	<i>55,5</i>
Voyages	12,1	8,7	3,4	72,0
Représentation				
Services contractuels	218,0	381,1	-163,1	174,8
Formation	5,8	4,3	1,5	74,4
Consultants	8,0	8,0		100,0
Frais généraux de fonctionnement	303,1	449,6	-146,5	148,3
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>547,0</i>	<i>851,7</i>	<i>-304,7</i>	<i>155,7</i>
Total	1 690,6	2 180,2	-489,6	129,0

Tableau 19 : Grand programme III – 3220

Section des ressources humaines	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	1 051,8	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 033,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 085,3</i>	<i>3 877,0</i>	<i>-1 791,7</i>	<i>185,9</i>
Personnel temporaire		23,3	-23,3	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>23,3</i>	<i>-23,3</i>	
Voyages	10,5	26,8	-16,3	255,5
Représentation				
Services contractuels	10,0	10,8	-0,8	107,9
Formation	188,0	194,3	-6,3	103,3
Consultants	30,0	44,7	-14,7	149,0
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>238,5</i>	<i>276,6</i>	<i>-38,1</i>	<i>116,0</i>
Total	2 323,8	4 176,9	-1 853,1	179,7

Tableau 20 : Grand programme III – 3230

Section du budget	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	364,7	Dépenses non ventilées		
Services généraux	190,7			
<i>Dépenses de personnel</i>	555,5	598,3	-42,8	107,7
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	1,5	0,2	1,3	15,7
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1,5	0,2	1,3	15,7
Voyages	6,4	0,6	5,7	10,0
Représentation				
Services contractuels		7,6	-7,6	
Formation	5,2		5,2	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	11,6	8,3	3,3	71,4
Total	568,5	606,8	-38,2	106,7

Tableau 21 : Grand programme III – 3240

Section des finances	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	454,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	826,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	1 281,0	1 320,9	-39,9	103,1
Personnel temporaire		52,6	-52,6	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	5,0	10,7	-5,7	213,8
<i>Autres dépenses de personnel</i>	5,0	63,3	-58,3	1 266,1
Voyages	4,8	2,9	1,9	59,8
Représentation				
Services contractuels	89,4	118,8	-29,4	132,9
Formation	10,0	7,4	2,6	74,0
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	65,0	68,8	-3,8	105,9
Fournitures et accessoires		0,1	-0,1	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	169,2	198,0	-28,8	117,0
Total	1 455,2	1 582,2	-127,0	108,7

Tableau 22 : Grand programme III – 3250

Section des services généraux	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	774,6	Dépenses non ventilées		
Services généraux	2 528,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	3 302,9	3 180,3	122,5	96,3
Personnel temporaire	72,3	85,6	-13,3	118,4
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	120,0	109,8	10,2	91,5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	192,3	195,4	-3,1	101,6
Voyages	33,1	52,7	-19,5	159,0
Représentation				
Services contractuels	244,1	99,3	144,8	40,7
Formation	6,0	13,8	-7,8	230,4
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	2 992,0	2 937,2	54,8	98,2
Fournitures et accessoires	194,9	331,7	-136,8	170,2
Matériel, dont mobilier	334,5	647,4	-312,9	193,5
<i>Dépenses hors personnel</i>	3 804,6	4 082,1	-277,4	107,3
Total	7 299,8	7 457,8	-158,0	102,2

Tableau 23 : Grand programme III – 3290

Section de la sécurité	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	403,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	4 012,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	4 415,7	4 603,2	-187,4	104,2
Personnel temporaire	359,8	130,3	229,5	36,2
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	184,0	125,8	58,2	68,4
<i>Autres dépenses de personnel</i>	543,8	256,1	287,7	47,1
Voyages	103,3	109,9	-6,6	106,4
Représentation				
Services contractuels	82,0	35,1	46,9	42,8
Formation	117,8	103,9	13,9	88,2
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	115,0	112,8	2,2	98,1
Fournitures et accessoires	83,1	62,9	20,1	75,7
Matériel, dont mobilier		3,7	-3,7	
<i>Dépenses hors personnel</i>	501,1	428,2	72,9	85,5
Total	5 460,7	5 287,5	173,2	96,8

Tableau 24 : Grand programme III – 3300

Direction du service de la Cour	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	11 950,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	4 928,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>16 878,6</i>	<i>17 577,7</i>	<i>-699,1</i>	<i>104,1</i>
Personnel temporaire	1 689,7	1 516,6	173,1	89,8
Personnel temporaire pour les réunions	800,2	1 020,5	-220,2	127,5
Heures supplémentaires	15,0	12,9	2,1	86,0
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>2 504,9</i>	<i>2 550,0</i>	<i>-45,0</i>	<i>101,8</i>
Voyages	414,5	318,9	95,6	76,9
Représentation				
Services contractuels	328,0	459,6	-131,6	140,1
Formation	93,0	61,3	31,7	65,9
Consultants	391,3	408,9	-17,5	104,5
Conseil pour la Défense	3 528,2	3 913,3	-385,1	110,9
Conseil pour les victimes	1 002,8	936,0	66,8	93,3
Frais généraux de fonctionnement	5 953,6	5 623,2	330,4	94,5
Fournitures et accessoires	262,4	426,7	-164,3	162,6
Matériel, dont mobilier	715,5	953,7	-238,2	133,3
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>12 689,3</i>	<i>13 101,6</i>	<i>-412,3</i>	<i>103,2</i>
Total	32 072,9	33 229,3	-1 156,4	103,6

Tableau 25 : Grand programme III - 3310

Bureau du Directeur, Direction du service de la Cour	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	369,8	Dépenses non ventilées		
Services généraux	63,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>433,3</i>	<i>588,5</i>	<i>-155,1</i>	<i>135,8</i>
Personnel temporaire		9,9	-9,9	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>9,9</i>	<i>-9,9</i>	
Voyages	7,9	7,6	0,3	96,1
Représentation				
Services contractuels		0,2	-0,2	
Formation	4,1		4,1	
Consultants	5,0	43,3	-38,3	866,7
Frais généraux de fonctionnement	13,1		13,1	
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>30,1</i>	<i>51,1</i>	<i>-21,0</i>	<i>169,9</i>
Total	463,4	649,5	-186,1	140,1

Tableau 26 : Grand programme III – 3320

Section de l'administration judiciaire	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	1 419,2	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 160,7			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 579,9</i>	<i>2 931,4</i>	<i>-351,5</i>	<i>113,6</i>
Personnel temporaire	316,6	282,1	34,5	89,1
Personnel temporaire pour les réunions	138,0		138,0	
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>454,6</i>	<i>282,1</i>	<i>172,5</i>	<i>62,1</i>
Voyages	25,2	26,4	-1,2	104,9
Représentation				
Services contractuels		41,9	-41,9	
Formation	5,5	0,4	5,1	7,5
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires	22,7	1,4	21,3	6,1
Matériel, dont mobilier		1,3	-1,3	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>53,4</i>	<i>71,4</i>	<i>-18,0</i>	<i>133,8</i>
Total	3 087,8	3 284,9	-197,1	106,4

Tableau 27 : Grand programme III – 3325

Section des services de gestion de l'information	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	2 045,0	Dépenses non ventilées		
Services généraux	2 289,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 333,9</i>	<i>4 433,8</i>	<i>-99,8</i>	<i>102,3</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions	10,0		10,0	
Heures supplémentaires	15,0	12,9	2,1	86,0
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>25,0</i>	<i>12,9</i>	<i>12,1</i>	<i>51,6</i>
Voyages	24,8	45,7	-20,9	184,3
Représentation				
Services contractuels	165,0	324,9	-159,9	196,9
Formation	60,7	56,8	3,9	93,6
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	3 902,5	3 717,7	184,9	95,3
Fournitures et accessoires	223,0	401,5	-178,5	180,1
Matériel, dont mobilier	715,5	946,1	-230,6	132,2
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>5 091,6</i>	<i>5 492,7</i>	<i>-401,1</i>	<i>107,9</i>
Total	9 450,5	9 939,3	-488,8	105,2

Tableau 28 : Grand programme III – 3330

Section de la détention	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	301,8			
Services généraux	127,2			
		Dépenses non ventilées		
<i>Dépenses de personnel</i>	429,0	456,5	-27,6	106,4
Personnel temporaire		32,2	-32,2	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		32,2	-32,2	
Voyages	3,9	2,9	1,0	74,4
Représentation				
Services contractuels				
Formation	16,8		16,8	
Consultants	6,0		6,0	
Frais généraux de fonctionnement	2 020,0	1 859,7	160,3	92,1
Fournitures et accessoires	7,5	1,2	6,3	16,7
Matériel, dont mobilier		3,6	-3,6	
<i>Dépenses hors personnel</i>	2 054,2	1 867,5	186,8	90,9
Total	2 483,2	2 356,2	127,0	94,9

Tableau 29 : Grand programme III – 3340

Section des services linguistiques	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	4 548,9			
Services généraux	524,8			
		Dépenses non ventilées		
<i>Dépenses de personnel</i>	5 073,7	5 307,6	-233,9	104,6
Personnel temporaire	978,8	967,9	10,9	98,9
Personnel temporaire pour les réunions	652,3	1 020,5	-368,2	156,4
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1 631,1	1 988,4	-357,3	121,9
Voyages	142,4	80,1	62,3	56,3
Représentation				
Services contractuels	66,0	71,1	-5,1	107,7
Formation		0,5	-0,5	
Consultants	46,7	13,9	32,9	29,7
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires	7,2	6,8	0,4	94,8
Matériel, dont mobilier		2,3	-2,3	
<i>Dépenses hors personnel</i>	262,4	174,7	87,6	66,6
Total	6 967,1	7 470,7	-503,6	107,2

Tableau 30 : Grand programme III – 3360

Section de la participation des victimes et des réparations	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	980,7	Dépenses non ventilées		
Services généraux	381,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 362,2</i>	<i>1 340,1</i>	<i>22,1</i>	<i>98,4</i>
Personnel temporaire	171,8	74,9	96,9	43,6
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>171,8</i>	<i>74,9</i>	<i>96,9</i>	<i>43,6</i>
Voyages	37,8	26,5	11,4	70,0
Représentation				
Services contractuels	47,0	21,5	25,5	45,8
Formation	5,3	3,5	1,8	66,8
Consultants	10,0	5,6	4,4	56,3
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires	2,0	15,7	-13,7	787,4
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>102,1</i>	<i>72,9</i>	<i>29,2</i>	<i>71,4</i>
Total	1 636,1	1 488,0	148,1	90,9

Tableau 31 : Grand programme III – 3370

Bureau du conseil public pour la Défense	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	452,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	63,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>516,0</i>	<i>553,0</i>	<i>-37,0</i>	<i>107,2</i>
Personnel temporaire	122,8	69,2	53,6	56,3
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>122,8</i>	<i>69,2</i>	<i>53,6</i>	<i>56,3</i>
Voyages	4,4	9,5	-5,0	213,6
Représentation				
Services contractuels				
Formation	0,6		0,6	
Consultants	20,0		20,0	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>25,0</i>	<i>9,5</i>	<i>15,5</i>	<i>37,9</i>
Total	663,8	631,6	32,2	95,2

Tableau 32 : Grand programme III – 3380

Bureau du conseil public pour les victimes	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	1 166,1	Dépenses non ventilées		
Services généraux	63,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 229,7</i>	<i>1 252,4</i>	<i>-22,7</i>	<i>101,8</i>
Personnel temporaire	99,7	80,4	19,3	80,6
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>99,7</i>	<i>80,4</i>	<i>19,3</i>	<i>80,6</i>
Voyages	132,8	103,1	29,7	77,7
Représentation				
Services contractuels	50,0		50,0	
Formation				
Consultants	303,6	346,0	-42,4	114,0
Frais généraux de fonctionnement	11,0	45,8	-34,8	416,1
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>497,4</i>	<i>494,9</i>	<i>2,5</i>	<i>99,5</i>
Total	1 826,8	1 827,7	-0,9	100,0

Tableau 33 : Grand programme III – 3390

Section d'appui aux conseils	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	666,5	Dépenses non ventilées		
Services généraux	254,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>920,9</i>	<i>714,5</i>	<i>206,4</i>	<i>77,6</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	35,2	17,0	18,1	48,4
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Conseil pour la Défense	3 528,2	3 913,3	-385,1	110,9
Conseil pour les victimes	1 002,8	936,0	66,8	93,3
Frais généraux de fonctionnement	7,0	0,2	6,9	2,1
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier		0,4	-0,4	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>4 573,2</i>	<i>4 866,9</i>	<i>-293,7</i>	<i>106,4</i>
Total	5 494,0	5 581,4	-87,3	101,6

Tableau 34 : Grand programme III – 3800

Direction des opérations extérieures	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	10 340,7	Dépenses non ventilées		
Services généraux	3 973,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>14 313,8</i>	<i>14 241,5</i>	<i>72,3</i>	<i>99,5</i>
Personnel temporaire	1 010,3	521,1	489,2	51,6
Personnel temporaire pour les réunions	228,1	208,9	19,2	91,6
Heures supplémentaires		12,3	-12,3	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 238,4</i>	<i>742,3</i>	<i>496,2</i>	<i>59,9</i>
Voyages	1 448,1	1 277,4	170,7	88,2
Représentation				
Services contractuels	1 220,9	1 409,0	-188,1	115,4
Formation	66,2	24,6	41,6	37,1
Consultants		45,7	-45,7	
Conseil pour les victimes		6,8	-6,8	
Frais généraux de fonctionnement	5 431,2	2 399,0	3 032,2	44,2
Fournitures et accessoires	289,7	326,7	-37,0	112,8
Matériel, dont mobilier	46,3	241,3	-195,0	521,2
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>8 502,4</i>	<i>5 730,6</i>	<i>2 771,8</i>	<i>67,4</i>
Total	24 054,6	20 714,3	3 340,2	86,1

Tableau 35 : Grand programme III – 3810

Bureau du Directeur, Direction des opérations extérieures	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	282,1	Dépenses non ventilées		
Services généraux	63,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>345,6</i>	<i>403,2</i>	<i>-57,6</i>	<i>116,7</i>
Personnel temporaire		21,1	-21,1	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>21,1</i>	<i>-21,1</i>	
Voyages	75,7	49,5	26,2	65,4
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement		2,7	-2,7	
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>75,7</i>	<i>52,2</i>	<i>23,5</i>	<i>68,9</i>
Total	421,3	476,5	-55,2	113,1

Tableau 36 : Grand programme III – 3820

Section de l'appui aux relations extérieures	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	1 684,1	Dépenses non ventilées		
Services généraux	445,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 129,2</i>	<i>2 289,3</i>	<i>-160,2</i>	<i>107,5</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		0,2	-0,2	
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>0,2</i>	<i>-0,2</i>	
Voyages	51,9	94,4	-42,5	181,8
Représentation				
Services contractuels	15,0	207,4	-192,4	1382,5
Formation	20,0	9,2	10,8	45,9
Consultants		43,7	-43,7	
Frais généraux de fonctionnement	23,0	0,7	22,2	3,1
Fournitures et accessoires		6,2	-6,2	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>109,9</i>	<i>361,6</i>	<i>-251,7</i>	<i>328,9</i>
Total	2 239,1	2 651,1	-412,0	118,4

Tableau 37 : Grand programme III – 3830

Section de l'aide aux victimes et aux témoins	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	3 377,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 404,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 781,4</i>	<i>4 966,3</i>	<i>-184,9</i>	<i>103,9</i>
Personnel temporaire	679,3	260,4	418,9	38,3
Personnel temporaire pour les réunions	228,1	208,9	19,2	91,6
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>907,4</i>	<i>469,3</i>	<i>438,1</i>	<i>51,7</i>
Voyages	1 076,9	790,9	285,9	73,4
Représentation				
Services contractuels		45,6	-45,6	
Formation	23,5	6,7	16,8	28,6
Consultants				
Conseil pour les victimes				
Frais généraux de fonctionnement	4 382,0	1 334,1	3 047,9	30,4
Fournitures et accessoires	4,5	15,6	-11,1	345,7
Matériel, dont mobilier		186,9	-186,9	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>5 486,9</i>	<i>2 379,8</i>	<i>3 107,1</i>	<i>43,4</i>
Total	11 175,7	7 815,3	3 360,4	69,9

Tableau 38 : Grand programme III – 3840

Section de l'information et de la sensibilisation	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	1 166,1	Dépenses non ventilées		
Services généraux	953,7			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 119,9</i>	<i>1 764,2</i>	<i>355,7</i>	<i>83,2</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		8,8	-8,8	
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>8,8</i>	<i>-8,8</i>	
Voyages	35,1	54,3	-19,2	154,7
Représentation				
Services contractuels	180,8	591,9	-411,2	327,5
Formation	10,0	0,9	9,1	9,3
Consultants		2,0	-2,0	
Frais généraux de fonctionnement	20,0	26,1	-6,1	130,5
Fournitures et accessoires	19,0	2,1	16,9	11,0
Matériel, dont mobilier	20,0	12,2	7,8	61,0
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>284,9</i>	<i>689,5</i>	<i>-404,7</i>	<i>242,1</i>
Total	2 404,8	2 462,5	-57,8	102,4

Tableau 39 : Grand programme III – 3850

Bureaux extérieurs	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	3 831,0	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 106,7			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 937,7</i>	<i>4 818,6</i>	<i>119,2</i>	<i>97,6</i>
Personnel temporaire	331,0	239,6	91,4	72,4
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		3,2	-3,2	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>331,0</i>	<i>242,8</i>	<i>88,2</i>	<i>73,3</i>
Voyages	208,5	288,3	-79,8	138,2
Représentation				
Services contractuels	1 025,1	564,2	461,0	55,0
Formation	12,7	7,8	5,0	61,0
Consultants				
Conseil pour les victimes		6,8	-6,8	
Frais généraux de fonctionnement	1 006,2	1 035,4	-29,2	102,9
Fournitures et accessoires	266,2	302,9	-36,8	113,8
Matériel, dont mobilier	26,3	42,2	-15,9	160,5
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 545,0</i>	<i>2 247,5</i>	<i>297,5</i>	<i>88,3</i>
Total	7 813,7	7 308,8	504,9	93,5

Tableau 40 : Grand programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	661,5			
Services généraux	309,8			
		Dépenses non ventilées		
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>971,3</i>	<i>879,3</i>	<i>92,0</i>	<i>90,5</i>
Personnel temporaire	493,3	387,2	106,1	78,5
Personnel temporaire pour les réunions	140,0	82,6	57,4	59,0
Heures supplémentaires	38,0	13,5	24,5	35,6
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>671,3</i>	<i>483,4</i>	<i>187,9</i>	<i>72,0</i>
Voyages	528,1	395,8	132,3	75,0
Représentation	5,0	6,3	-1,3	126,1
Services contractuels	389,0	642,8	-253,8	165,2
Formation	10,1		10,1	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	24,4	11,0	13,4	45,1
Fournitures et accessoires	14,7	9,9	4,8	67,1
Matériel, dont mobilier	5,0	5,7	-0,7	114,5
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>976,3</i>	<i>1 071,5</i>	<i>-95,2</i>	<i>109,8</i>
Total	2 618,8	2 434,1	184,7	92,9

Tableau 41 : Grand programme IV – 4100

Conférences	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs				
Services généraux				
		Dépenses non ventilées		
<i>Dépenses de personnel</i>		<i>-0,2</i>	<i>0,2</i>	
Personnel temporaire	236,5	44,2	192,3	18,7
Personnel temporaire pour les réunions	80,0	8,4	71,6	10,5
Heures supplémentaires	20,0	2,9	17,1	14,7
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>336,5</i>	<i>55,6</i>	<i>280,9</i>	<i>16,5</i>
Voyages	63,7	36,8	26,9	57,8
Représentation				
Services contractuels	313,0	581,3	-268,3	185,7
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	11,0	11,0	0,0	100,1
Fournitures et accessoires	10,0	9,3	0,7	92,8
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>397,7</i>	<i>638,4</i>	<i>-240,6</i>	<i>160,5</i>
Total	734,2	693,7	40,5	94,5

Tableau 42 : Grand programme IV – 4200

Secrétariat de l'Assemblée	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	507,5	Dépenses non ventilées		
Services généraux	228,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	735,7	613,3	122,4	83,4
Personnel temporaire	84,6	127,5	-42,9	150,7
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	18,0	8,2	9,8	45,5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	102,6	135,7	-33,1	132,2
Voyages	59,7	59,0	0,7	98,9
Représentation	1,0	3,1	-2,1	306,5
Services contractuels				
Formation	5,4		5,4	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires	4,7	0,6	4,1	12,4
Matériel, dont mobilier	5,0	5,7	-0,7	114,5
<i>Dépenses hors personnel</i>	75,8	68,4	7,4	90,3
Total	914,0	817,4	96,7	89,4

Tableau 43 : Grand programme IV – 4400

Bureau du Président de l'Assemblée	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs		Dépenses non ventilées		
Services généraux				
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire	121,0	104,8	16,2	86,6
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	121,0	104,8	16,2	86,6
Voyages	86,7	72,9	13,8	84,0
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	86,7	72,9	13,8	84,0
Total	207,7	177,7	30,0	85,5

Tableau 44 : Grand programme IV – 4500

Comité du budget et des finances	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs	154,0	Dépenses non ventilées		
Services généraux	81,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	235,6	266,2	-30,6	113,0
Personnel temporaire	51,2	110,7	-59,5	216,2
Personnel temporaire pour les réunions	60,0	74,2	-14,2	123,7
Heures supplémentaires		2,4	-2,4	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	111,2	187,3	-76,1	168,5
Voyages	317,9	227,1	90,9	71,4
Représentation	4,0	3,2	0,8	81,0
Services contractuels	76,0	61,5	14,5	80,9
Formation	4,7		4,7	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	13,4		13,4	
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	416,1	291,8	124,2	70,1
Total	762,9	745,3	17,5	97,7

Tableau 45 : Grand programme V – Locaux

Locaux	Budget approuvé pour 2017	Dépenses réelles pour 2017	Écart	Taux d'exécution en %
Administrateurs		Dépenses non ventilées		
Services généraux				
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages				
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	1 454,9	1 454,9		100,0
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	1 454,9	1 454,9		100,0
Total	1 454,9	1 454,9		100,0

Tableau 46 : Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Secrétariat du Fonds au profit des victimes	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	884,0	Dépenses non ventilées		
Services généraux	130,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 014,1</i>	<i>868,4</i>	<i>145,7</i>	<i>85,6</i>
Personnel temporaire	479,1	260,5	218,6	54,4
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		-0,1	0,1	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>479,1</i>	<i>260,4</i>	<i>218,7</i>	<i>54,3</i>
Voyages	300,4	234,5	65,9	78,1
Représentation	3,0	0,7	2,3	22,7
Services contractuels	190,0	246,8	-56,8	129,9
Formation	34,9	2,9	32,0	8,3
Consultants	120,0	89,0	31,0	74,2
Frais généraux de fonctionnement	20,0	1,0	19,0	5,0
Fournitures et accessoires	3,0	0,5	2,5	17,2
Matériel, dont mobilier	10,0		10,0	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>681,3</i>	<i>575,5</i>	<i>105,8</i>	<i>84,5</i>
Total	2 174,5	1 704,3	470,2	78,4

Tableau 47 : Grand programme VII-2 – Projet des locaux permanents – Prêt consenti par l'État hôte

Projet des locaux permanents – Prêt consenti par l'État hôte	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs		Dépenses non ventilées		
Services généraux				
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages				
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	2 987,3	2 983,6	3,7	99,9
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 987,3</i>	<i>2 983,6</i>	<i>3,7</i>	<i>99,9</i>
Total	2 987,3	2 983,6	3,7	99,9

Tableau 48 : Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant

Mécanisme de contrôle indépendant	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	389,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	57,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>446,7</i>	<i>425,5</i>	<i>21,2</i>	<i>95,3</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	10,0	27,7	-17,7	277,8
Représentation				
Services contractuels		2,1	-2,1	
Formation	11,1	4,7	6,4	42,1
Consultants	40,0		40,0	
Frais généraux de fonctionnement	2,0		2,0	0,2
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier	5,0	1,0	4,0	20,4
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>68,1</i>	<i>35,6</i>	<i>32,5</i>	<i>52,2</i>
Total	514,8	461,1	53,7	89,6

Tableau 49 : Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne

Bureau de l'audit interne	<i>Budget approuvé pour 2017</i>	<i>Dépenses réelles pour 2017</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
Administrateurs	464,2	Dépenses non ventilées		
Services généraux	72,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>536,4</i>	<i>505,9</i>	<i>30,5</i>	<i>94,3</i>
Personnel temporaire	122,8	93,0	29,8	75,7
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>122,8</i>	<i>93,0</i>	<i>29,8</i>	<i>75,7</i>
Voyages	11,5	2,7	8,8	23,4
Représentation				
Services contractuels				
Formation	23,4	19,4	4,0	82,9
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>35,0</i>	<i>22,1</i>	<i>12,9</i>	<i>63,3</i>
Total	694,2	621,0	73,2	89,5